DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE – Nº 13156 – 6 F | Fondateur : Hubert Beuve-Méry | Directeur : André Fontaine | DIMANCHE 17-LUNDI 18 MAI 1987

Les conversations sur le désarmement et les initiatives soviétiques

A Moscou, M. Chirac a fait mieux comprendre la position de la France

M. Jacques Chirac devait regagner Paris le samedi 16 mai en fin de journée, au terme d'une visite de trois jours à Moscou. Avant son départ, le premier ministre avait eu, dans la matinée, un dernier entretien avec le chef du gouvernement soviétique, M. Ryjkov, après un petit déjeuner à l'ambassade de France avec plusieurs dissidents. Il a enfin donné une conférence de presse et accordé à la télévision soviétique une interview dont la diffusion était prévue dans la soirée.

MOSCOU
de nos envoyés spéciaux

Rien n'est changé, mais tout est différent. La formule n'est pas nouvelle, mais elle résume bien l'état d'esprit qui régnait vendredi soir dans l'entourage de M. Chirac après sa conversation de plus de quatre heures avec M. Gorbatchev, une conversation qualifiée de part et d'autre de « *franche et sincère* ».

M. Chirac, bien sûr, n'a pas fait changer d'avis son interlocuteur, notamment à propos du désarmement. « *Les positions restent différentes*, a-t-il convenu lors d'un entretien avec la presse, *mais au moins notre point de vue est-il mieux compris sinon mieux admis.* »

Il aurait pu dire également : moins déformé. Car c'est un fait que la presse soviétique présentait depuis plusieurs semaines une vue caricaturale des positions de Matignon en matière de désarmement. A la lire, on pouvait avoir l'impression que le gouvernement français est opposé à toute réduction des armements nucléaires et ne rêve que d'ogives et de lanceurs.

JACQUES AMALRIC
et DOMINIQUE DHOMBRES.

(Lire la suite page 3.)

Euromissiles : l'heure du choix

Un mois après la percée opérée lors de la visite de M. Shultz à Moscou, où en est-on de la négociation sur les euromissiles ? Tandis qu'à Genève les deux principaux partenaires ont accéléré leurs travaux et qu'à Moscou M. Gorbatchev, comme ces derniers jours avec M. Chirac, enfonce le clou auprès des Européens réticents, à l'Ouest une plus sage lenteur s'est imposée dans les consultations atlantiques : aucune décision formelle ne sera prise avant la réunion que les ministres des affaires étrangères de l'OTAN tiendront dans un peu moins d'un mois à... Reykjavik.

Deux mois au total, ce n'est pas excessif, et les Américains devraient être d'autant plus satisfaits que cette réponse de l'OTAN sera très vraisemblablement positive : sans enthousiasme et avec quelques réserves, les Européens diront oui à la « double option zéro », autrement dit à la liquidation des forces nucléaires intermédiaires tant à longue portée (LRINF) qu'à plus courte portée (SRINF). C'est ce qui ressort des consultations que les responsables de la défense de l'alliance ont eues ces derniers jours en Norvège et d'une déclaration que vient de faire le gouvernement britannique.

On y voit plus clair en tout cas sur ce problème des SRINF (les armes portant entre 500 et 1000 kilomètres), qui avait tant — et soudainement — occupé l'attention au lendemain du sommet soviéto-américain. En premier lieu, leur nombre semble avoir été démesurément grossi dans les premiers temps du débat. Selon des informations américaines, les Soviétiques ne possèdent que 120 lanceurs de ce type environ : en gros 40 en RDA et en Tchécoslovaquie, 40 en Russie d'Europe et encore 40 en Sibérie. Le volume de ces arsenaux n'est donc pas si important, et il ne méritait peut-être pas toute l'émotion suscitée à l'Ouest.

En revanche, la définition qui en est donnée est sujette à caution, ce qui explique probablement la déclaration que vient de faire, « en son nom personnel », M. Kohl. Si l'on comprend bien, le chancelier ouest-allemand conteste le seuil de 500 km de portée imposé entre ce qui va être éliminé (au-dessus) et ce dont on ne parle pas : les armes « tactiques » (en dessous), qui figurent par milliers dans les arsenaux des deux camps.

Le chef du gouvernement de Bonn cherche sans doute à améliorer ses positions dans la querelle qui l'oppose à ses partenaires libéraux et à M. Genscher, mais sa déclaration a le mérite d'attirer l'attention sur les armes à très courte portée, un sujet beaucoup plus important pour la République fédérale que pour ses partenaires de l'alliance. Comme l'a écrit le « Financial Times », « plus la portée des armes est courte, plus les Allemands sont morts ».

M. Kohl ne demande d'ailleurs pas que ces armes tactiques soient éliminées elles aussi. Il souhaite seulement qu'elles soient prises en compte, le résultat devant être leur plafonnement à égalité de part et d'autre. Le seul ennui est que tout cela appellerait une nouvelle négociation qui n'est nullement à l'ordre du jour actuellement.

Nouvelle hausse des taux d'intérêt

Crédit plus cher aux Etats-Unis malgré la baisse de l'activité

Pour la troisième fois depuis le 31 mars dernier, les banques américaines ont, le vendredi 15 mai, relevé d'un quart de point leur taux de base (prime rate) pour le porter à 8,25 %. Le mouvement a été déclenché par la Chase Manhattan Bank, bientôt suivie par les principaux établissements financiers. Ce renchérissement du crédit aux Etats-Unis intervient au moment où l'activité se ralentit. Il rendra encore plus difficile en France une baisse des taux d'intérêt.

Le taux de base n'avait cessé de baisser depuis septembre 1984, où il était passé de 13 % à 12,75 %, pour se retrouver à 7,50 % au mois d'août 1986. Il était ainsi ramené à son plus bas niveau depuis octobre 1977, niveau objectivement encore très élevé qui en dit long sur le degré de la tension qui n'a cessé de régner sur le plus grand marché du crédit du monde.

Vendredi était rendu public l'indice pour le mois d'avril des prix de gros : +0,7 % de hausse, la plus forte qui ait été enregistrée depuis dix-huit mois. Par rapport au mois d'avril de l'année dernière, la montée de l'indice est de 2,7 %. La prolongation des résultats observés au cours des quatre premiers mois de 1987 se traduirait par un enchérissement des prix de gros (mesurés par l'indice) de 5,1 % pour l'année entière, marquant un net renversement de la tendance par rapport à 1986, année en cours de laquelle les prix de gros avaient encore baissé de 2,5 %. Simultanément (voir aussi d'autre part), l'indice de la production industrielle a baissé de 0,4 % en avril, recul le plus accusé depuis treize mois.

PAUL FABRA.

(Lire la suite page 13.)

La campagne électorale en Grande-Bretagne

Mme Thatcher, toujours plus

LONDRES
de notre correspondant

Le gouvernement et le Parti conservateur continuent d'accumuler les bons points. Annoncées le jeudi 14 mai, les dernières statistiques de l'emploi montrent qu'en données corrigées fin avril le nombre des chômeurs s'établissait à 3 200 000. La baisse est maintenant constante depuis dix mois, et le nombre des sans-emploi pourrait passer au-dessous des 3 millions avant les élections.

Un porte-parole travailliste a eu beau contester une nouvelle fois les « trucages » des calculs gouvernementaux en soulignant que les emplois à plein temps sont en diminution (tandis que les « mi-temps » augmentent), cela n'a guère entamé l'humeur des conservateurs, qui font remarquer que dans la plupart des autres pays européens le chômage est en hausse. D'autre part, les premiers sondages réalisés depuis que la date des législatives est connue indiquent que les tories ont toujours une nette avance sur l'opposition ; elle est de 9 points selon une enquête publiée par le *Daily Telegraph*, et même de 14, voire de 18, selon deux autres estimations faites par le *Guardian* et l'*Evening Standard*.

Cependant, M. Norman Tebbit, président du Parti conservateur, ne cesse de mettre en garde ses troupes contre un « *optimisme démobilisateur* ». Il déclare que rien n'est acquis et que les partisans de Mme Thacher doivent « *se battre résolument* ». Il rappelle que dans de nombreuse circonscriptions actuellement détenues par les tories la majorité obtenue en 1983 n'était souvent que de quelques centaines de voix, et pourrait « *basculer* » le mois prochain au moindre « *relâchement* ».

C'est à une sorte d'échauffement ou de round d'observation que se sont livrées cette semaine les trois principales formations. Car la campagne électorale ne commencera officiellement que lundi, jour de la dissolution de la Chambre des communes. Une campagne extrêmement courte, puisqu'elle durera moins de trois semaines. Toutefois, le véritable coup d'envoi a été donné dès vendredi soir.

FRANCIS CORNU.

(Lire la suite page 4.)

« DOSSIERS ET DOCUMENTS » : 1940-1944

La répression antijuive

Avant l'ouverture du procès Barbie, M. Jacques Chirac avait demandé que les enseignants d'histoire consacrent un ou plusieurs cours aux années 1940-1944, en exposant aux élèves la législation antijuive du gouvernement de Vichy et de l'occupant allemand.

***Le Monde* publie aujourd'hui un numéro exceptionnel des « *Dossiers et documents* » préparé par Jean Planchais et montrant les diverses formes prises par l'exclusion des juifs, citant les textes officiels de l'époque, les étapes de la collaboration, les portraits de ses principaux acteurs, et montrant à la fois l'ampleur et la méticulosité de la participation des autorités de Vichy à la « solution finale ».**

Dossier d'information et outil pédagogique, ce document sera disponible par commandes groupées — intéressant notamment les enseignants — de trente exemplaires au prix global de 30 F (frais d'envoi inclus).

(Voir notre encart contenu dans ce numéro pages I à IV.)

∴

Lire, d'autre part, page 7, le compte rendu de la cinquième journée du procès de Lyon par Jean-Marc Théolleyre et l'évocation de la rafle des enfants juifs à Izieu en 1944 : *« Brutalité ordinaire un jeudi saint. »*

La mort de Rita Hayworth

La bombe douce

L'actrice américaine Rita Hayworth est morte dans la nuit du jeudi 14 au vendredi 15 mai au domicile de sa fille, à New-York. Agée de soixante-huit ans, elle souffrait depuis plusieurs années de la maladie d'Alzheimer.

Elle fut la bombe la plus douce de ce siècle. La plus ravageuse et la plus désemparée aussi. Danseuse de cabaret à Mexico avant l'âge de quinze ans, Margarita Carmen Cansino, née le 17 octobre 1918 à Brooklyn, fut figurante à dix-sept ans, mariée à dix-huit ans, comédienne à vingt et un, avec Howard Hawks (*Seuls les anges ont des ailes*).

Elle était pauvre, plutôt brave, un peu paumée. Très belle fille et brune latine. Le cinéma en fit une rousse incendiaire, lui apporta la fortune, l'adulation des hommes, cinq maris, et acheva de la perdre. Partenaire de Fred Astaire et de Gene Kelly, c'est en 1946 qu'elle entre dans la légende avec le rôle de Gilda.

Un corps parfait, des jambes comme des missiles en paillettes, un obus moulé de soie, une chevelure flamboyante, masquant le désarroi d'un regard qui déjà vacille. Elle est Gilda l'irrésistible, celle dont tous les soldats américains, tous les camionneurs, ont épinglé, vénéré l'image, comme celle d'une sainte infernale, un aperçu du paradis des femmes. Une bombe — nucléaire celle-ci — lancée sur l'atoll de Bikini (loué soit son nom), en 1947, porte l'effigie de Rita et le nom de Gilda.

La fièvre idolâtre commence à chauffer trop fort, tournant au cannibalisme. On enregistre sur un microsillon les battements du cœur de Rita-Gilda. Elle n'en demande pas tant, loin de là. L'amour lui suffirait, elle ne le trouve auprès d'aucun des cinq maris qui s'emparent d'elle. Ni le génial Orson Welles, qui lui donne une fille, Rébecca, et son autre grand rôle à scandale dans *la Dame de Shanghaï*, ni le prince Ali Khan dont elle a une autre fille, Yasmina. Personne ne rassurera jamais Rita Hayworth, n'éteindra son angoisse.

Convaincue de « son incapacité au bonheur », elle entre en maladie, se retire de ce monde, de son vivant. La maladie d'Alzheimer qui la frappe dès 1981 est incurable. Elle n'a plus de mémoire désormais, ne sait plus son nom, ne parle plus, végète.

La gloire sans le vouloir, une vie sans comprendre, une mort sans savoir : drôle de conte de fées. C'est à New-York, dans le petit appartement où elle vivait sous la tutelle de Yasmina, que s'est éteinte la plus désarmée, la plus touchante des fusées du cinéma.

MICHEL BRAUDEAU.

(Lire page 10 l'article de JACQUES SICLIER.)

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 6 dir. ; Tunisie, 700 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 20 sch. ; Belgique, 40 fr. ; Canada, 2 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 175 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 150 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 2 000 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 40 f. ; Norvège, 12,70 kr. ; Pays-Bas, 2,50 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 13,70 cs. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 1,75 $.

Dates

RENDEZ-VOUS

Lundi 18 mai. – *New-York :* visite du chancelier autrichien Franz Vranitzky (jusqu'au 21).

Mercredi 20 mai. – *Paris :* sommet bilatéral franco-allemand (20-22).

– *Québec :* réunion de l'Assemblée de l'Atlantique nord (jusqu'au 25).

– *Lisbonne :* verdict du procès d'Otelo de Carvalho, l'un des leaders de la révolution des œillets.

Vendredi 22 mai. – Visite privée de la reine Elizabeth II d'Angleterre en Normandie (jusqu'au 25 mai).

– *Varsovie :* visite d'Edward Kennedy (jusqu'au 26 mai).

Samedi 23 mai. – Visite en Pologne de Zbigniew Brzezinski, ancien conseiller du président Carter.

Il y a cinquante ans :

Anarchistes et communistes s'affrontaient à Barcelone

DÉBUT mai 1937, à Barcelone, la ville somnole. Les gardes d'assaut investissent le central téléphonique de la Plaza de Catalunya, un immeuble de dix étages occupé depuis juillet 1936 par les miliciens anarchistes de la CNT-FAI (Confédération nationale du travail - Fédération anarchiste ibérique). Une résistance imprévue fait échouer le coup de force. La nouvelle se répand dans les faubourgs ouvriers et le travail cesse dans les usines. Barcelone se hérisse alors de barricades : « on » attaque les « conquêtes de juillet ».

« Si la controverse politique ne vous intéresse pas, non plus que cette foule de partis aux noms embrouillants, alors je vous en prie, dispensez-vous de lire ce qui va suivre. » Ainsi s'ouvre le chapitre que George Orwell consacre aux événements de mai dans son *Hommage à la Catalogne.* Mais, ajoute le futur auteur de *1984*, *« cette sordide bagarre dans une ville lointaine a plus d'importance qu'il ne pourrait sembler à première vue ».* Les premiers tirs surprennent l'écrivain britannique sur les Ramblas, avenues des promenades et des révolutions. La ville crépite de coups de feu. Les commerçants baissent leurs rideaux. Les camions passent chargés d'hommes en armes. *« Lorsque je sus de quoi il retournait, je me sentis moralement plus à l'aise,* note encore Orwell. *Je n'ai pas un amour particulier pour l'*ouvrier *idéalisé tel que le représente l'esprit bourgeois du communiste, mais quand je vois un véritable ouvrier en chair et en os en conflit avec son ennemi naturel, l'agent de police, je n'ai pas besoin de me demander de quel côté je suis. »* Le fait que le chef de la police – celui qui dirige les opérations contre la Telefonica – soit communiste donne aux événements de Barcelone une coloration particulière. Au dixième mois de la guerre civile, l'épreuve de force est engagée entre les communistes du PSUC (Parti socialiste unifié de Catalogne) et leurs ennemis mortels : anarchistes et communistes dissidents du POUM, le Parti ouvrier d'unification marxiste d'Andres Nin et Joaquin Maurin.

La croissance vertigineuse du PSUC

Le conflit était en principe entre ceux qui tenaient la révolution sociale pour une condition de la victoire sur Franco (anarchistes, poumistes et socialistes de gauche) et ceux qui y voyaient un obstacle dans la bonne conduite de la guerre (les communistes et leurs alliés libéraux et socialistes modérés). Que les communistes se fassent les champions de la seconde orientation prenait une allure éminemment paradoxale. Mais l'argument de la nécessité d'un large front antifasciste avait la force du bon sens. Orwell, bien que membre des milices du POUM, penchait plutôt, d'ailleurs, pour la thèse communiste, jusqu'à ce que les événements l'amènent à la conclusion que la conduite du PSUC avait moins à voir avec la victoire dans la guerre qu'avec la conquête de l'hégémonie dans son camp.

Lorsque Barcelone s'insurgeait à l'annonce de la rébellion franquiste, le président de la Généralité, la région autonome de Catalogne, Luis Companys, eut ces mots à l'adresse des leaders anarcho-syndicalistes : *« Vous êtes aujourd'hui les maîtres de la ville et de la Catalogne. »* Et c'était vrai. Nulle part l'influence de la centrale anarchiste, pourtant puissante d'un million d'adhérents dans toute l'Espagne, ne se fait plus sentir que dans la Catalogne industrielle. Nulle part ailleurs qu'en Catalogne les communistes indépendants du POUM, qui revendiquent 40 000 militants à la fin de l'année 1936, ne parviennent à une implantation significative.

« La garantie de la révolution »

La seule force qui, rapidement, paraît en mesure de s'opposer aux collectivisations et au pouvoir des comités est le Parti communiste orthodoxe, né en juillet de la fusion de quatre petites organisations sous le nom de PSUC, et cornaqué par des étrangers comme le Hongrois Ernő Gerő, celui-là même qui, en 1956, appellera l'armée soviétique à la rescousse d'un régime menacé. Fort de son savoir-faire organisateur, le PSUC se gonfle de ceux qu'enthousiasme l'appui de l'Union soviétique à la République, mais aussi de tous ceux qu'a lésés le chambardement de juillet et qu'épouvantent la CNT et, dans une moindre mesure, le POUM.

La croissance du PSUC est vertigineuse, *« presque un miracle »*, dit son secrétaire général. En quatre mois, il multiplie le nombre de ses adhérents par huit pour dépasser les 40 000 membres, à quoi il faut ajouter l'influence de l'UGT, le syndicat affilié au parti. Le PSUC s'intègre dans l'appareil d'Etat, principalement les corps de sécurité, pour lesquels anarchistes et poumistes n'ont que répugnance, et il dispose, en outre, de la puissance psychologique que lui confère la virtualité des ventes d'armes russes.



ROUIL.

Au sein du conseil de la Généralité (le gouvernement catalan), les forces ne tardent pas à se polariser. Le PSUC exige et obtient la dissolution du Comité central des milices antifascistes créé à la faveur de l'insurrection, et la mise à l'écart du conseiller à la justice, Andres Nin. Nin, vétéran du mouvement communiste, a vécu neuf ans à Moscou comme dirigeant de l'Internationale syndicale rouge avant de prendre part à l'opposition trotskiste et de se faire expulser d'URSS en 1930.

Mais les anarchistes sont également visés. Le PSUC réclame *« une économie libérée des expériences naïves ».* Un décret de dissolution des comités d'approvisionnement, qui contrôlent la distribution, met en cause la gestion CNT. Enfin, le décret sur l'ordre public réorganisant la police au détriment des milices et le choix d'une armée de conscription provoquent la démission des conseillers anarchistes, pour qui les milices sont *« la garantie de la révolution ».* La crise gouvernementale se prolonge durant un mois pour rebondir dans les événements de mai. Le jeu politique est scandé d'accrochages parfois sanglants.

En avril, sur l'ordre de Juan Negrin, ministre des finances et des douanes dans le gouvernement central de Valence, les carabiniers ont occupé la ville contrôlée jusqu'alors par la CNT. L'atmosphère est si tendue que les syndicats de Barcelone renoncent à célébrer le 1er mai pour éviter que le défilé ne dégénère en bataille rangée.

Le 3 mai, enfin, avec l'appui du conseiller à la sûreté, Ayguadé, membre de l'Esquerra le parti républicain du président Companys, Eusebio Rodriguez Salas décide de donner l'assaut au central téléphonique. Depuis juillet 1936, la Telefonica est un problème pour les autorités parce que les anarchistes y exercent la *« vigilance révolutionnaire »*, c'est-à-dire surveillent toutes les conversations. Arthur Koestler raconte que, la ligne passant par Barcelone, le ministre des affaires étrangères de la République devait communiquer avec l'ambassadeur à Paris, son beau-frère, par l'intermédiaire de leurs épouses respectives : des Suissesses allemandes qui parlaient en patois des montagnes.

L'opération du 3 mai précipite l'affrontement. Les ouvriers, maîtres de la ville, tiennent sous le feu de leurs armes les forces de l'ordre retranchées derrière leurs positions. Chacun reste sur la défensive, on tire beaucoup mais on s'expose peu. *« Cela faisait un tel vacarme,* commente un témoin, *qu'on se serait cru sur le front. »* Depuis l'hôtel Colon, quartier général du PSUC, une mitrailleuse tient en respect les anarchistes de la Telefonica, tandis que la caserne Vorochilov est assiégée par les miliciens de la colonne Tierra y Libertad, ou que de la casa Carlos Marx, Paseo de Gracia, on tire sur le local du syndicat anarchiste du bois, de l'autre côté de l'avenue. Orwell se souvient de l'étrange climat de ces journées : *« Une sorte d'inertie pleine de sourde violence, un cauchemar de bruit sans mouvement. »* Une femme élégante promène son caniche blanc, indifférente aux combats. Un cortège funèbre essaye sans succès de traverser la place de Catalogne. Des vendeurs syndiqués trouvent que cela ne vaut rien pour les affaires...

« J'embrasse tout le monde »

Le POUM, autant que la CNT, est surpris par l'ampleur de la réaction ouvrière, et aucune des deux organisations n'a de politique à proposer aux miliciens des barricades. Mais elles jouent la carte de la modération. A Valence, le président du conseil Largo Caballero envoie ses ministres anarchistes (ils sont entrés au gouvernement en novembre) tenter une médiation à Barcelone. Garcia Oliver, ministre CNT de la justice, dans un discours radiodiffusé, appelle à l'arrêt des combats. Andres Nin dissuade un groupe de jeunes d'attaquer le Palais de la Généralité. De son côté, le comité régional de la CNT refuse l'appui de divisions du front disposées à marcher sur Barcelone. Les appels au cessez-le-feu renouvelés des dirigeants anarchistes exaspèrent et désorientent la base. Sur les barricades, on voit circuler les libelles plus radicaux du groupe des Amis de Durruti (du nom du célèbre anarchiste tué à Madrid), des miliciens qui s'opposent à la normalisation et réclament la formation d'une *« junte révolutionnaire ».*

Le 5 mai, point culminant de ces journées, le central téléphonique tombe aux mains de la police, le conseil de la Généralité, démissionnaire, est reconstitué, le gouvernement central de Valence décide de prendre en main l'ordre public en Catalogne, et des navires de guerre entrent en rade de Barcelone. Antonio Sese, nouveau ministre PSUC, est tué alors qu'il se rend au Palais de la Généralité. Laissés à leur propre initiative, les ouvriers commencent à abandonner les barricades. Le 6 mai, *la Batalla,* le journal du POUM, appelle à reprendre le travail *« sans exception et dans la discipline... la manœuvre contre-révolutionnaire ayant échoué ».*

Par télex, Garcia Oliver persuade ses camarades anarchistes de Barcelone de laisser passer les mille cinq cents gardes d'assaut, *« forces pacificatrices absolument impartiales »,* envoyés en renfort par Valence à la demande de Companys. Quand ils entrent dans la ville au soir du 7 mai, les combats ont pratiquement cessé, mais la Catalogne a perdu son autonomie et le pouvoir anarcho-syndicaliste est brisé, tandis que s'affirme celui des communistes.

De l'avis de la plupart des observateurs, les combats firent cinq cents morts et un millier de blessés. Les journées de mai eurent pour autre conséquence de provoquer la chute du gouvernement Largo Caballero à Valence. Au conseil du 15 mai, on se lance des insultes à la face. Les communistes réclament la mise hors la loi du POUM, rendu responsable des événements de Barcelone et qualifié de *« trotskiste, agent du fascisme ».* Avec l'assentiment des communistes, Juan Negrin, socialiste modéré, est chargé de former un nouveau gouvernement sans ministres anarchistes.

A Barcelone vient l'heure de la persécution. Les militants du POUM et les anarchistes emplissent les prisons. Des équipes communistes de répression parallèle dirigées par le Russe Orlov s'emploient aux tâches les plus sales : on les appelle les « tchékas ». Le 5 mai déjà, deux anarchistes parmi les plus radicaux, les Italiens Berneri et Barbieri, sont arrêtés à leur domicile par une douzaine de policiers en civil. On retrouve leurs cadavres aux alentours du Palais de la Généralité. Les Archives nationales italiennes conservent la trace du meurtre dans l'épais dossier que la police fasciste avait accumulé sur Berneri : une note du consulat italien de New-York établit d'après la correspondance surveillée que *« les communistes, après avoir perquisitionné la maison où habitaient ensemble les camarades Camillo Berneri et Francesco Barbieri, les auraient emmenés à la Généralité, où ils auraient été tués à coups de revolver ».* Un matin, on retrouve au cimetière de Sardanola les corps mutilés de douze jeunes anarchistes. Disparaissent aussi Kurt Landau, ancien communiste autrichien, membre du POUM, Erwin Wolff, tchèque, ancien secrétaire de Trotski, José Robles, ami de l'écrivain Dos Passos... A Paris, Katia Landau, rescapée des « tchékas » barcelonaises, publie une brochure pathétique préfacée par le vieux syndicaliste Alfred Rosmer : *« Qui veut contribuer à la victoire de l'antifascisme doit parler. »* Katia Landau parle des prisons clandestines décorées du portrait de Staline, des interrogatoires, du supplice de la baignoire et des coups : *« Fils de putain ! Maquereaux d'anarchistes ! Nous allons en finir avec vous tous ! »*

Le 16 juin 1937 disparaît Andres Nin, arrêté au local du POUM et emmené vers une destination inconnue. Les communistes publient un document forgé de toutes pièces le présentant comme un espion à la solde de Franco. Sur les murs de Catalogne, les militants du POUM peignent : *« Gouvernement Negrin, où est Nin ? »* Des mains communistes rajoutent : *« A Salamanque ou à Berlin » :* chez Franco ou chez Hitler. Les molles démarches gouvernementales pour faire remettre le prisonnier aux autorités locales restent vaines. Le PC fait courir le bruit que des agents de la Gestapo ont *« libéré »* leur *« ami »* Nin. Garcia Oliver, l'ex-ministre anarchiste, a dans ses Mémoires un commentaire peu généreux pour le leader catalan disparu : *« Ses anciens compagnons du Guépéou soviétique l'ont pris par derrière et, à la manière russe, lui ont tiré une balle dans la nuque. »* Nin est mort sous la torture, sans avoir signé cette *« confession »* que ses bourreaux voulaient lui arracher comme en d'autres lieux. Pour Albert Camus, *« la mort d'Andres Nin marqua un tournant dans la tragédie du vingtième siècle, qui est le siècle de la révolution trahie ».*

PHILIPPE VIDELIER.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 620.000 F

Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général : Bernard Wouts.
Rédacteur en chef : Daniel Vernet.
Corédacteur en chef : Claude Sales.







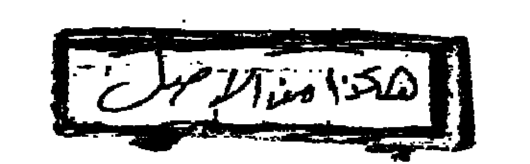
Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

ABONNEMENTS
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE/LUXEMBOURG/PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.
Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.
Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays for $ 460 per year by Le Monde c/o Speedimpex, 45-45 39 th Street, L.I.C., N.Y. 11104. Second class postage paid at New-York, N.Y. postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex U.S.A., P.N.C., 45-45 39 th Street, L.I.C., N.Y. 11104.



Les négociations sur les armements en Europe et le voyage de M. Chirac en URSS

M. Kohl souhaite que les missiles nucléaires à très courte portée soient pris en considération

Pour ne pas être encore formellement arrêtée, la position de l'alliance atlantique sur les négociations de désarmement se précise et devient sur quelques points plus exigeante à l'égard de Moscou, nous signale notre envoyé spécial Philippe Lemaître, après la réunion des ministres de la défense de l'OTAN, qui vient de se terminer à Stavanger (Norvège).

S'agissant des armes à longue portée (LRINF), le communiqué met l'accent sur *« la nécessité d'éliminer tous les missiles »* et invite l'URSS à *« renoncer à exiger le maintien d'une partie de ses SS-20 »*. Jusqu'ici les Américains se sont accommodés du désir de l'URSS de conserver cent ogives de SS-20 (trente-trois missiles) en Asie, avec, en contrepartie pour les Etats-Unis, le droit de maintenir cent Pershing-2 en opération sur leur territoire, à l'exception de l'Alaska. *« Le maintien de ces SS-20 compliquerait le problème des vérifications et rend nerveux nos alliés asiatiques »*, a commenté M. Weinberger.

A Washington, cependant, un porte-parole du département d'Etat a indiqué que les Etats-Unis sont toujours prêts à accepter le maintien de cent ogives en dehors d'Europe, comme ils l'avaient admis à Reykjavik.

Autre point de divergence, qui apparaît de manière plus marquée après la réunion de Stavanger : les Occidentaux, qui semblaient jusqu'ici peu déterminés, insisteront pour ne pas inclure dans la négociation, et donc dans un éventuel accord de démantèlement, les Pershing-1-A qui sont possédés par la RFA. L'URSS plaide, au contraire, pour que ces *« missiles allemands »* subissent le sort commun.

BONN
de notre correspondant

Le chancelier Helmut Kohl a brusquement rompu, le vendredi 15 mai, avec la réserve à laquelle il s'était astreint jusqu'à présent sur la question des euromissiles. Dans une déclaration rendue publique par son porte-parole adjoint, il a ouvertement pris ses distances vis-à-vis des Etats-Unis en rejettant la double « option zéro » sous la forme proposée par les Soviétiques dans les négociations sur la réduction des armements nucléaires *(nos dernières éditions datées du 16 mai)*.

Tout en réaffirmant son accord avec l'« option zéro » envisagée pour les missiles de portée intermédiaire (1 000 à 5 000 kilomètres) stationnés en Europe, le chancelier a estimé que les négociations sur les missiles de plus courte portée ne peuvent pas être limitées aux seuls missiles de 500 à 1 000 kilomètres de portée, comme le prévoit la double « option zéro ».

« Il est de l'intérêt national allemand qu'on ne négocie pas seulement sur un secteur partiel, a-t-il dit. *Un accord sur les systèmes d'armes d'une portée de 500 à 1 000 kilomètres laisserait justement de côté les systèmes qui menacent en premier lieu notre pays. C'est pourquoi il faut inclure dans les négociations tous les systèmes d'une portée comprise entre 0 et 1 000 kilomètres, avec, pour objectif, une solution acceptable qui augmente la sécurité de tous les participants, également celle des Allemands. »*

Cette position est défendue depuis le début par le responsable des questions étrangères du groupe parlementaire chrétien-démocrate, M. Volker Rühe, qui a toujours fait valoir que l'intérêt des Allemands était de se débarrasser des missiles à très courte portée et de conserver un nombre approprié de systèmes permettant de frapper directement les arrières d'une offensive soviétique au-delà de la RDA. Le ministre des affaires étrangères, M. Hans Dietrich Genscher, et le Parti libéral soutiennent en revanche les Américains en estimant qu'il faut bien commencer par quelque chose, même si ce n'est pas la solution idéale.

Le porte-parole adjoint du gouvernement, M. Schmülling, a indiqué que la déclaration du chancelier n'avait pas fait l'objet de consultations avec le ministre des affaires étrangères et qu'elle ne pouvait être considérée à proprement parler comme la position du gouvernement. Cette explication témoigne d'un souci d'offrir une porte de sortie aux libéraux et à M. Genscher, qui reçoivent un sévère camouflet.

Le risque de dérapage

Vendredi soir, cependant, M. Horst Taltschik, principal conseiller du chancelier sur les questions de la sécurité, tenait à préciser, dans une intervention télévisée, que le chancelier n'exigeait pas que les armes nucléaires à très courte portée soient inclues dans un accord sur le désarmement, mais qu'elles soient prises en considération, de même que les armes chimiques et les forces conventionnelles.

Jusque-là, M. Kohl préfère ne pas trancher pour éviter d'exposer trop ouvertement les divisions de sa majorité. Il avait fait valoir qu'il lui fallait sur un sujet aussi important le temps de la réflexion et qu'il souhaitait parvenir à une position européenne commune. Mais il a été contraint de changer d'attitude en raison de l'isolement de son ministre de la défense, M. Woerner, à la conférence des ministres de la défense de l'OTAN, et plus encore par la prise de position officielle, le même jour, du gouvernement britannique en faveur de la double « option zéro ».

M. Genscher semble avoir sous-estimé la fermeté de la CDU sur ce dossier. Il avait toujours pu compter jusqu'à présent, notamment dans sa politique d'ouverture en direction de l'Est, sur le soutien actif de M. Rühe face aux « faucons » de la majorité.

Dans les couloirs de la CDU et plus encore du parti de la CSU bavaroise, on n'hésite plus à brandir désormais le risque d'un dérapage vers le neutralisme au cas où la RFA serait contrainte de se rallier à cette double « option zéro ». On souligne que l'opinion publique n'acceptera jamais une situation dans laquelle la RFA se retrouverait exposée à une guerre limitée en Europe et deviendrait une proie facile pour ceux qui souhaitent purement et simplement la dénucléarisation de l'Europe. Bien que cet alarmisme contraste avec le calme qui prévaut actuellement outre-Rhin, M. Rühe lui-même a déclaré à son retour de Londres que la double « option zéro » reviendrait à « découpler » l'Allemagne fédérale de l'OTAN.

Le conflit en cours à Bonn place dans une position délicate les alliés de la RFA, sommés de se prononcer pour un camp ou l'autre. Paris se trouve particulièrement sollicité. Certains diplomates ouest-allemands n'hésitent pas évoquer à titre d'hypothèse la possibilité pour la France de remplacer les Américains au cas ou ceux-ci décideraient, dans le cadre des négociations en cours, de retirer les têtes nucléaires prévues pour les missiles Pershing-1-A.

HENRI DE BRESSON.

● **RFA : deux élections régionales.** — Des élections ont lieu, dimanche 17 mai, à Hambourg et en Rhénanie-Palatinat, pour renouveler le Parlement de ces deux Länder. A Hambourg, le ministre-président sortant, M. Klaus von Donhanyi, social-démocrate, n'avait pu constituer un gouvernement à l'issue du vote du *9 novembre, où son parti avait perdu* la majorité absolue. En Rhénanie-Palatinat, le ministre-président sortant, M. Bernard Vogel, chrétien-démocrate, parait bien placé pour l'emporter.

Le premier ministre a fait mieux comprendre la position de la France

(Suite de la première page.)

M. Chirac a donc eu l'occasion de mettre les choses au point : il n'a rien contre l'option zéro, c'est-à-dire le démantèlement des fusées intermédiaires américaines et soviétiques en Europe, et s'il ne voit pas d'un très bon œil l'option double zéro, il pense que, en la matière, le *« sentiment européen »* doit l'emporter sur le *« sentiment français »*. Autrement dit, l'objectif est moins d'imposer son point de vue que d'arriver à une position commune aux pays européens en général, à la France, à la Grande-Bretagne et à l'Allemagne fédérale en particulier.

Rien ne dit que cette philosophie et l'insistance du premier ministre sur le maintien et la modernisation de la force de dissuasion aient enchanté M. Gorbatchev. On n'est guère habitué à Moscou à entendre raisonner en termes sinon de défense européenne, du moins de concertation entre Européens de l'Ouest. Peut-être finalement est-ce là l'innovation de M. Chirac qui a rapporté cette réflexion de M. Gorbatchev à la fin des discussions consacrées au désarmement : *« Cet échange de vues donne à réfléchir à nous comme à vous. »*

Dissiper les « malentendus »

Si les affaires de désarmement ont occupé environ la moitié du temps de la rencontre, M. Chirac a longuement interrogé M. Gorbatchev sur les changements en honneur en URSS. A-t-il été convaincu ? Il l'affirme puisqu'il a qualifié la « restructuration » — jusqu'alors bien plus présente dans les colonnes des journaux que dans la vie quotidienne — de *« phénomène étonnant et impressionnant »*. M. Chirac, décidément très optimiste, s'est même déclaré persuadé de l'adhésion du peuple soviétique aux projets de réforme de M. Gorbatchev, ce qu'un homme comme Andreï Sakharov hésite beaucoup à confirmer.

« M. Gorbatchev a beaucoup d'atouts. Il m'a convaincu de sa volonté de faire bouger les choses, de ses qualités d'homme de dialogue capable de moderniser le socialisme », a dit M. Chirac. A croire qu'il vaut mieux, pour être bien vu du premier ministre, se réclamer du socialisme réformateur à Moscou qu'à Paris. M. Gorbatchev, en tout cas, a fait une forte impression sur M. Chirac. *« C'est un homme très libre dans ses propos, ses réactions, bien moins compassé que bon nombre de chefs d'Etat non socialistes »*, a-t-il affirmé après avoir vanté *« la clarté de sa pensée. On peut le convaincre mais il peut aussi vous convaincre »*. Autant de paroles qui iront droit au cœur du secrétaire général, bien que M. Gorbatchev ait condamné à plusieurs reprises le culte de sa personnalité.

A en croire un compte rendu de l'entretien diffusé par l'agence Tass, M. Gorbatchev se serait montré presque moins optimiste que M. Chirac lorsqu'il a exposé sa conception de la « restructuration ». *« C'est un travail ardu*, a dit le secrétaire général, *l'essentiel reste à accomplir. Nous avons encore beaucoup de travail devant nous. Nous avons de quoi nous occuper chez nous et notre politique étrangère dépendra entièrement de ce processus intérieur et traduira les besoins vitaux de la société soviétique. »* Voilà au moins une bonne nouvelle si elle se révèle exacte. Rarement, pour ne pas dire jamais, la politique étrangère de l'URSS n'a été jusqu'à présent soumise à des impératifs de développement de la société soviétique (1).

La dernière partie des entretiens entre MM. Gorbatchev et Chirac a été consacrée à dissiper ce qu'il est convenu d'appeler pudiquement les « malentendus franco-soviétiques ». M. Gorbatchev s'est notamment plaint à cette occasion de l'intensification des manifestations d'antisoviétisme en France qui étonnent et inquiètent l'opinion publique en URSS. A-t-il soulevé, en particulier l'affaire des espions d'Ariane et le cas de Ludmila Varyguine ? C'est probable, mais on ne veut pas le confirmer de source française bien qu'on se déclare persuadé que *« cette malheureuse affaire »* trouvera rapidement une issue conforme, sinon à la bonne réputation de la DST, du moins aux réclamations de l'Union soviétique.

En attendant la presse continue à apitoyer ses lecteurs sur le sort de Ludmila Varyguine, dont la sœur, venue tout spécialement de Iaroslav à Moscou pour la visite de M. Chirac, doit être reçue par M. Jacques Blot, le directeur d'Europe au Quai d'Orsay. Un député du soviet d'arrondissement de Iaroslav, dont Ludmila Varyguine est originaire, a d'autre part déclaré vendredi qu'un non-lieu en faveur de sa protégée ne serait pas suffisant et a exigé que *« les autorités françaises présentent leurs excuses et dédommagent Ludmila Varyguine et son mari pour le tort moral et matériel qui leur a été causé »*.

Un dernier entretien avec M. Ryjkov ce samedi matin a mis un point final aux entretiens franco-soviétiques. M. Chirac devait ensuite donner une conférence de presse avant d'enregistrer dans l'après-midi une interview qui sera télévisée dans la soirée. Il devait consacrer son déjeuner à s'entretenir avec une cinquantaine de membres de l'intelligentsia, sans doute la partie de la société soviétique la plus favorable aux efforts de M. Gorbatchev. Parmi les invités à ce déjeuner citons le compositeur Schnitke, le chef d'orchestre Rojdestvensky, les peintres Nemoukhine, Birger, Steinberg, Kabakov, les metteurs en scène Tabakov, Rozovski, les écrivains Vaitmatev et Rybakov (dont le roman longtemps interdit en URSS, *les Enfants de l'Arbat*, doit être publié prochainement en France chez Albin Michel) et Sergueï Zalyguine, le rédacteur en chef de la revue littéraire *Novy Mir*.

JACQUES AMALRIC
et DOMINIQUE DHOMBRES.

(1) M. Gorbatchev avait déjà exprimé la même idée dans son discours du 16 février devant le Forum international de Moscou (*le Monde* du 18 février).

Quinze dissidents pour un petit déjeuner

MOSCOU
de nos envoyés spéciaux

M. Chirac avait à cœur de manifester son attachement aux droits de l'homme par un geste concret. La formule choisie — un petit déjeuner, le samedi 16 mai, avec une quinzaine de dissidents à la résidence de l'ambassade de France — n'était pas de nature, vu la plus grande tolérance des autorités soviétiques à l'égard de ce genre de contacts, à susciter de nouveaux « malentendus » entre Moscou et Paris. La liste des invités vaut son poids d'années de goulag et de souffrances.

Il y avait là Mme Larissa Bogoraz, la veuve d'Anatoli Martchenko, dont la mort en détention, le 8 décembre dernier, est sans doute une des raisons qui ont poussé M. Gorbatchev à autoriser M. Andreï Sakharov à quitter son exil de Gorki. Etaient également invités, M. Sergueï Grigoriants, un historien qui a derrière lui neuf années de camp pour avoir rédigé et diffusé des samizdat, il a été libéré en février dernier ; M. Youli Edelstein, un professeur d'hébreu détenu depuis septembre 1984 et libéré le 4 mai ; M. Alexandre Bogoslovski, un archiviste arrêté en juin 1984 pour avoir été en possession du célèbre livre du marquis de Custine *la Russie en 1839*. M. Bogoslovski n'a été libéré que le 13 mai dernier et cette mesure est sans doute due à son invitation à ce petit déjeuner ; M. Henri Altunian, ingénieur arrêté en 1980 pour propagande antisoviétique, libéré en mars de cette année ; M. Victor Brailovsky, mathématicien qui cherche à émigrer depuis 1972 ; le Père Gleb Iakounine, prêtre orthodoxe arrêté en 1979 et libéré en mars 1987 ; M. Sergueï Kovaliev, biologiste, membre fondateur du groupe soviétique d'Amnesty International, condamné en 1975 et libéré en décembre 1984 ; M. Nahum Meiman, mathématicien, membre fondateur du Groupe moscovite de surveillance des accords d'Helsinki, candidat à l'émigration en Israël depuis 1974 ; Mme Ida Nudel, militante juive dont le visa de sortie est systématiquement refusé depuis 1971 ; M. Alexandre Ogorodnikov, militant orthodoxe arrêté en 1978 et libéré en mars 1987 ; M. Vladimir Slepak, ingénieur, refuznik depuis 1970 : il a effectué une peine de cinq ans d'exil en Sibérie ; M. Lev Timofeev, ancien journaliste, arrêté en 1985 pour avoir édité un samizdat consacré au marché noir et libéré en février 1987 ; Mme Ludmila Evsioukova, fille de l'ancien pilote de l'Aeroflot qui demande depuis plusieurs années l'asile politique en France.

J. A. et D. Dh.

YOUGOSLAVIE : la rotation annuelle des dirigeants

M. Lazar Moïsov devient « président de la présidence »

BELGRADE
de notre correspondant

Conformément au principe dit de « rotation » ou de « mandat de un an » en vigueur en Yougoslavie, une série de dirigeants ont été remplacés, le vendredi 15 mai, ou sont en passe de l'être. C'est le cas du « président de la présidence de la Yougoslavie », poste occupé jusqu'à présent par M. Sinan Hasani, représentant de la région autonome du Kosovo, de nationalité albanaise, qui a été remplacé par M. Lazar Moïsov, représentant de la République fédérée de Macédoine. Il sera pendant un an le « chef collectif » de l'Etat.

Né en 1920, de nationalité macédonienne, diplômé en droit, M. Moïsov a débuté sa carrière politique dans sa République natale, où il a occupé, de 1948 à 1951, les fonctions de procureur général. Il entrera ensuite dans le journalisme (directeur de *Borba*, de Belgrade), puis entra dans la diplomatie. Ambassadeur à Vienne et à Moscou, ministre adjoint des affaires étrangères, représentant de la Yougoslavie à l'ONU, il fut président du Conseil de sécurité et président, de 1977 à 1978, de l'assemblée générale de l'Organisation internationale. Après son retour de New-York, M. Moïsov fut élu président de la Ligue fédérale, puis devint ministre des affaires étrangères et entra, en 1984, dans la direction collégiale de l'Etat. Auteur de plusieurs ouvrages de politique internationale et de l'*Histoire du peuple macédonien*, polyglotte (il parle un excellent français), M. Moïsov est réputé pour l'accueil cordial qu'il accorde à ses visiteurs et le flegme quasi britannique dont il fait preuve en certaines circonstances, ce qui n'est pas précisément le cas de ses compatriotes. Il a une impressionnante capacité de travail et suit régulièrement la presse étrangère (il lit quotidiennement *le Monde*) et on ne lui connaît comme hobby que la philatélie.

Le système de rotation introduit dans la Constitution à la demande expresse de Tito pour empêcher la « bureaucratisation » du « sommet » de l'Etat et du parti suscite chaque année des perturbations considérables dans la classe politique. Le public, lui, est plutôt indifférent. Aussi entend-on ces derniers temps des propositions de réforme, tendant au retour à l'élection d'un président de la République pour une période de quatre ans.

PAUL YANKOVITCH.

POLOGNE : après une vive protestation d'intellectuels contre les « insinuations » de M. Urban

Le porte-parole officiel fait un demi-pas en arrière

Varsovie *(AFP)*. — Dix-huit intellectuels polonais de renon ont, dans une lettre ouverte, pris la défense de quatre de leurs collègues que le porte-parole du gouvernement de Varsovie, M. Jerzy Urban, a voulu impliquer dans l'affaire d'un diplomate américain accusé d'espionnage.

Dans ce document, parvenu à l'AFP, les signataires, parmi lesquels les écrivains Tadeusz Konwicki et Andrzej Kusniewicz, le compositeur Witold Lutoslawski, le nouveau président du club des intellectuels catholiques (KIK) de Varsovie, le professeur Andrzej Stelmachowski, le cinéaste Andrzej Wajda, et cinq scientifiques de l'Académie polonaise des sciences (PAN), reprochent à M. Urban d'avoir recours à l'*« insinuation »* et à la *« calomnie »* contre des *« personnes professant des opinions politiques différentes des siennes »*.

Les signataires demandaient *« réparation »* pour les quatre personnes visées par M. Urban : le professeur Bronislaw Geremek, M. Janusz Onyszkiewicz, porte-parole de Solidarité, les professeurs Klemens Szaniawski, ancien recteur de l'université de Varsovie, et Magdalena Sokolowska, tous proches de l'opposition.

Le porte-parole du gouvernement avait affirmé que ces quatre personnes avaient eu *« de fréquents contacts »* avec M. Albert Mueller, deuxième secrétaire à l'ambassade des Etats-Unis, interpellé le 18 avril dernier *« en flagrant délit d'espionnage »*, selon les autorités polonaises (M. Mueller a quitté Varsovie depuis).

Les quatre intellectuels, par l'intermédiaire d'un avocat, ont alors sommé M. Urban de démentir publiquement ses allégations avant le 15 mai. M. Urban s'est borné à préciser, mardi 12 mai, qu'il *« n'avait accusé personne d'espionnage »*. Les quatre intellectuels ont cependant tous été interrogés au parquet militaire de Varsovie en qualité de témoins. Aucun chef d'accusation n'a été retenu contre eux.

D'autre part, M. Francis Blanchard, directeur général du Bureau international du travail, s'est longuement entretenu à Gdansk avec M. Lech Walesa à propos du maintien de la Pologne au sein de l'Organisation internationale du travail. M. Walesa lui a indiqué qu'il ne voyait pas d'inconvénients à ce que, le cas échéant, les nouveaux syndicats (officiels) soient représentés au sein de l'OIT aux côtés de Solidarité, à condition qu'ils respectent le principe du pluralisme syndical. M. Blanchard avait auparavant rencontré le président des syndicats officiels, M. Miodowicz, membre du bureau politique du parti.

A l'aéroport de Varsovie

Dénouement rapide d'une prise d'otages

Un jeune homme qui exigeait un avion pour se rendre à Munich après avoir pris en otage les passagers d'un autobus de la compagnie aérienne polonaise LOT sur l'aéroport de Varsovie a été maîtrisé par la police en fin d'après-midi, le vendredi 15 mai. Au cours de l'assaut donné par les « Tigres », un groupe anti-terroriste d'élite, une des grenades avec lesquelles le jeune homme menaçait les otages a explosé, blessant l'un d'eux. La vie de ce dernier ne serait pas en danger.

Une vingtaine de passagers de l'autobus avaient pu s'enfuir, et quatre autres avaient été libérés par l'auteur de la tentative de détournement. Selon l'un d'eux, le jeune homme ne semblait pas jouir de toutes ses facultés mentales. Il avait demandé que le pilote de l'avion soit celui qui avait ramené le pape Jean-Paul II de Pologne au Vatican en juin 1983. — *(AFP)*.

M. Michel Perrin ambassadeur au Mali

M. Michel Perrin a été nommé ambassadeur de France à Bamako (Mali), a annoncé, le vendredi 15 mai, le ministère des affaires étrangères.

[Né le 28 août 1931, M. Perrin est licencié en droit et breveté de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer. Travaillant aux services outre-mer de 1958 à 1960, M. Perrin est consul adjoint à Tananarive de 1960 à 1962. Deuxième secrétaire à Saigon de 1962 à 1964, il devient premier secrétaire à ce même poste de 1964 à 1965. Attaché à l'administration centrale (1965-1967), puis au gouvernement militaire français de Berlin (1967-1973), il devient deuxième conseiller (1973-1975) puis chargé d'affaires *ad interim* (1975-1976) à Buenos-Aires. Chef de la division politique du gouvernement militaire français à Berlin (1976-1980), il retourne à l'administration centrale comme directeur adjoint à la direction Amériques de 1980 à 1983. Depuis juin 1983, il était ambassadeur à Quito.]

Europe

GRANDE-BRETAGNE : la campagne électorale

Mme Thatcher, toujours plus

(Suite de la première page.)

Devant le congrès du Parti conservateur écossais, à Perth, Mme Thatcher a défini l'esprit du programme électoral conservateur : *« Le socialisme bat en retraite, le conservatisme va de l'avant »*, a-t-elle dit, confirmant les rumeurs de projets de réformes plus « radicales » encore que celles entreprises par les deux gouvernements qu'elle a dirigés jusqu'à présent. Très confiante, elle a indiqué que son *« prochain cabinet* [irait] *plus loin encore »* en poursuivant notamment l'idée de la privatisation dans tous les domaines. Le premier ministre a promis qu'au terme de son troisième mandat *« davantage de familles posséderont davantage de biens : plus de maisons, plus d'actions, plus de retraites complémentaires et plus d'épargne »*.

Les deux David élargissent la brèche

Tandis que Mme Thatcher lançait : *« Le travaillisme n'est pas un choix, c'est un cauchemar »*, M. Neil Kinnock est allé dans son Pays de Galles natal donner le signal de l'offensive du Labour. Dénonçant la satisfaction des conservateurs devant l'amélioration apparente des statistiques de l'emploi, M. Kinnock a posé cette question : *« Quand il y a trois millions de chômeurs, est-il possible de pavoiser ? »* Il a rappelé que le chiffre était presque deux fois moindre quand Mme Thatcher est arrivée au pouvoir il y a huit ans. Il a ajouté : *« Quand un premier ministre a autorisé l'augmentation incessante du chômage, de la pauvreté, des listes d'attente (dans les hôpitaux) et de la criminalité, on ne saurait lui permettre de durer plus longtemps. »*

Concentrant ses attaques sur la personne même de Mme Thatcher, le chef du Labour a affirmé : *« Le pays divisé porte la marque de cette manière brutale de gouverner qui lui est propre. »*

De leur côté, les « deux David », c'est-à-dire MM. Steel et Owen, respectivement leader du Parti libéral et du Parti social-démocrate, ont fait jeudi une première tournée aux quatre coins du Royaume-Uni en passant par Belfast, afin de préciser les termes du « défi » centriste, dirigé contre les *« deux extrêmes »* que représentent à leurs yeux le socialisme à peine tempéré de M. Kinnock et le conservatisme ultra de Mme Thatcher.

Ils veulent accréditer l'idée que l'alliance de leurs deux partis sera cette fois en mesure d'arbitrer la situation en empêchant les conservateurs ou les travaillistes d'obtenir une majorité suffisante pour gouverner. ils ont déjà obtenu un petit succès en opérant une brèche dans le système de la défense du bipartisme traditionnel, où travaillistes et conservateurs se retrouvent complices : la télévision accordera cette année à l'Alliance le même temps d'antenne qu'aux deux grandes formations. L'importance de la campagne télévisée est plus que jamais considérée comme capitale, d'autant plus que la presse écrite est beaucoup moins impartiale : elle est dans son ensemble généralement favorable au gouvernement et aux conservateurs, à de rares exceptions près.

Aussi M. Kinnock a-t-il lancé à Mme Thatcher un défi en lui demandant de participer à un face-à-face, selon cette coutume désormais établie dans de nombreux pays. La « dame de fer » a refusé avec mépris, déclarant au leader du Labour : *« Trouvez vous-même votre propre tremplin, ce n'est pas moi qui vous en fournirai un... »*, M. Kinnock n'a pas été déçu, car il savait qu'il venait de marquer un point. Il a la réputation de bien « passer » l'épreuve du direct au petit écran, exercice pour lequel Mme Thatcher a toujours craint de manifester moins d'aisance.

« Peaux de banane »

Durant les premières escarmouches qui ont eu lieu cette semaine, les conservateurs avaient trouvé le moyen de glisser sous les pas des travaillistes l'une de ces « peaux de banane » qui devraient se multiplier dans les semaines à venir. Les tories n'ont pas manqué de tourner en dérision une remarque faite à Moscou par M. Denis Healey, l'un des principaux dirigeants du Labour, chargé des affaires étrangères. Avec une apparente maladresse, M. Healey a déclaré, le 11 mai, que *« les Russes étaient en train de prier pour une victoire travailliste »*. Après le *« triomphe »*, selon les conservateurs, remporté par Mme Thatcher lors de son récent voyage en URSS, et alors que M. Healey semble n'avoir pas reçu le moindre traitement de faveur au Kremlin, la prétendue « prière » soviétique a fait le bonheur des mauvaises langues.

Mais, de l'avis de nombreux observateurs, M. Healey, qui est un vieux routier de la politique britannique, a peut-être voulu, à moindre frais et au plus tôt, faire éclater ou désamorcer une des plus grosses bombes que réservent les conservateurs aux travaillistes. Il s'agit, bien sûr, de la dénonciation de la politique de défense du Labour, qui prône un désarmement nucléaire unilatéral. Les conservateurs auraient sans doute préféré relancer à un meilleur moment le débat sur un sujet qui constitue un handicap majeur pour le Parti travailliste.

FRANCIS CORNU.

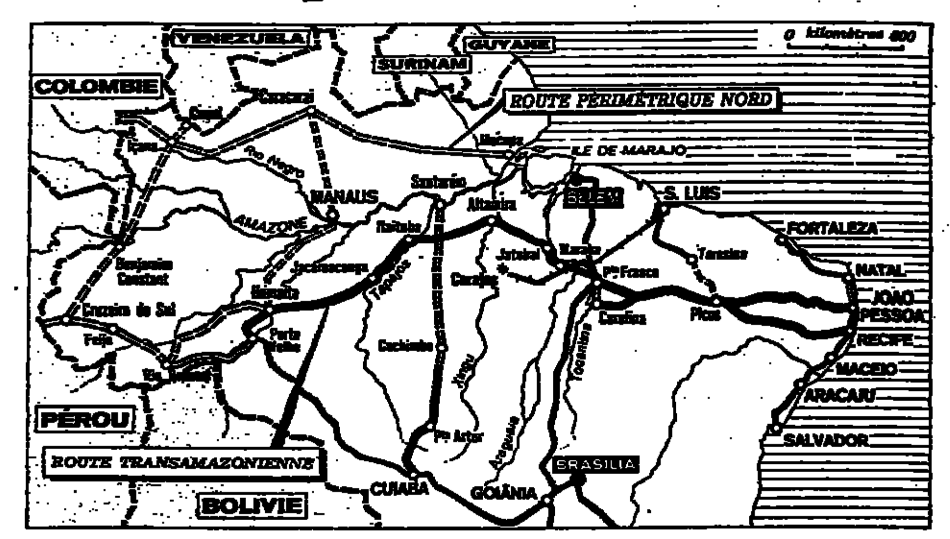
Amériques

BRÉSIL : un projet ferroviaire au relent de scandale

Le retour des « éléphants blancs »

RIO DE JANEIRO
de notre correspondant

A chacun sa Transamazonienne. Le président Sarney, apparemment, voulait marquer d'une pierre — d'une grosse pierre — le règne de son gouvernement. Les militaires au pouvoir avant lui avaient construit 4 000 kilomètres de routes à travers la plus grande forêt du monde. Lui se contenterait de lancer 1 600 kilomètres de voies ferrées à travers le Brésil central. La « Ferrovia » nord-sud, comme on dit au Brésil, est-elle destinée à finir comme la Transamazonienne, devenue impraticable sur plus de la moitié de son parcours et déjà regagnée par la forêt ? C'est ce que prédisaient de sinistres augures qui mettaient en doute la viabilité du projet. Aujourd'hui, on se demande si les premiers rails seront jamais posés. Les appels d'offres ont dégénéré en scandale et révélé que sous la nouvelle République les pratiques sont les mêmes que sous le régime militaire. Le projet est provisoirement arrêté.



Il avait surgi il y a un an au ministère des transports. De Brasilia jusqu'au nord du pays s'étend une région de savane et de maigres arbustes coupée de pâturages et de cultures encore peu développées. Elle est irriguée du sud au nord par deux grands fleuves, le Tocantins et l'Araguaia, qui se rejoignent pour se jeter dans l'Amazone à la hauteur de Belem. Elle est desservie par une route bitumée, la Belem-Brasilia, construite dans les années 60. Si des investissements agricoles étaient faits, une telle région pourrait devenir un des greniers du Brésil, à en croire les prévisions officielles. Encore faudrait-il une voie d'écoulement pour les productions envisagées de riz, de soja et de maïs. D'où l'idée d'une voie ferrée qui partirait près de Brasilia et se raccorderait à celle qui écoule le minerai de fer de Carajas dans l'Etat Maranhao.

Sur le papier, c'était une idée séduisante. Elle correspondait à la volonté du pays de s'« intérioriser », de mettre en valeur les vastes espaces du Centre-Ouest, longtemps délaissés au profit des franges côtières. Le silence se fit pendant près d'un an. Et puis, il y a quelques semaines, l'ordre vint d'« en haut », c'est-à-dire du président Sarney : dès le 1er juin, le chantier devait commencer. Il y allait de l'avenir du Brésil central, du rééquilibrage régional du pays.

Techniciens, journalistes, hommes politiques, réagirent très mal à cette façon de procéder. Il n'y avait pas eu de débat préalable, le gouvernement était incapable de présenter une étude de viabilité. Quels intérêts se cachaient derrière une telle précipitation ? Des parlementaires du PMDB — le parti au pouvoir — firent des allusions perfides à ce sujet. Le président et son ministre des transports, M. Reinaldo Tavares, se virent reprocher leur esprit de clocher : tous deux sont originaires du Maranhao ou devait passer la voie ferrée.

Intérêts clandestins

Le projet était inopportun et d'une rentabilité aléatoire, dirent ses adversaires. Inopportun puisqu'il coûterait, selon les calculs officiels (toujours sous-estimés) 2 milliards 400 millions de dollars. Au moment même où M. Sarney promet l'austérité et coupe dans les dépenses publiques pour amadouer les créanciers étrangers...

Quant à la rentabilité, elle est plus que douteuse, au dire de nombreux experts qui jugent impossible, étant données le relief et les sols de la région intéressée, que celle-ci puisse jamais produire les 24 millions de tonnes de grains annuels prévus par les études officielles à partir de l'an 2010. On se demandait en outre pourquoi construire un chemin de fer alors qu'il existe des fleuves et une route qui pourraient être aménagés à un coût bien moindre.

Les « intérêts clandestins » subodorés par la presse se révélèrent au grand jour avec l'appel d'offres aux entreprises de travaux publics intéressés par le chantier. Un éditorialiste de la *Folha de Sao Paulo*, Janion de Freitas, annonça à l'avance quelles seraient les entreprises retenues. Il le fit sous la forme d'une annonce dans son journal où les initiales de ces entreprises étaient indiquées à côté des tronçons qui leur seraient affectés plusieurs jours avant la publication officielle des résultats.

Quand le scandale a éclaté, le 13 mai, le Parlement s'est emparé aussitôt de l'affaire. Le ministère des transports a publié une mise au point embarrassée et la présidence une note indiquant que les résultats de l'appel d'offres étaient annulés et que les entreprises coupables de la fraude seraient écartées du chantier.

On se croirait reportés dix ans en arrière, quand il suffisait d'une simple décision d'un général — chef de l'Etat ou ministre — et d'un lobby bien organisé, pour mettre sur pied ce qu'on appelle au Brésil comme au Venezuela un *« éléphant blanc »*, c'est-à-dire un ouvrage aussi coûteux que mal calibré. Outre la Transamazonienne, il y a eu la Périmétrique Nord, parallèle à la première et abandonnée après la construction de quelque mille kilomètres. Il y a eu aussi le chemin de fer de l'acier, commencé en 1975, qui devait transporter la production du Minas-Gerais vers la côte et qui, après avoir englouti plus de 2 milliards de dollars, n'est toujours pas terminé, faute d'avoir prouvé sa viabilité.

CHARLES VANHECKE.

ÉTATS-UNIS : l'affaire de l'« Irangate »

Le malaise grandit à la Maison Blanche après deux semaines d'auditions

Un embarras croissant se fait sentir à la Maison Blanche après les deux premières semaines d'auditions publiques des commissions d'enquête du Congrès sur l'« Irangate ». Plusieurs témoignages de personnages qui furent étroitement mêlés aux divers aspects de cette affaire, et notamment celui, au cours de la semaine écoulée, de M. McFarlane, ancien conseiller de M. Reagan pour la sécurité nationale, ont, en effet, jeté un doute sur la crédibilité du chef de l'exécutif. *« Deux semaines d'auditions attribuent fermement la responsabilité* (du scandale) *à la Maison Blanche »*, estimait le vendredi 15 mai le *New York Times*.

Cette évolution a amené le président Reagan à intervenir vendredi sur plusieurs points évoqués devant les parlementaires. Ainsi M. McFarlane avait déclaré que M. Reagan avait personnellement approuvé une opération secrète visant à verser une rançon pour obtenir la libération des otages américains au Liban. Le président a indiqué à ce propos ne pas se souvenir que *« cela ait été suggéré »*. Il a cependant estimé *« possible »* qu'ait été évoquée l'utilisation de sommes d'argent *« pour payer des gens qui pourraient sauver nos ressortissants »* mais il a précisé qu'il n'avait *« jamais considéré cela comme une rançon »*.

M. Reagan, d'autre part, tout en assurant ne pas avoir été au courant des détournements, au profit des « contras » nicaraguayens, de fonds provenant des ventes d'armes à l'Iran, a reconnu avoir été averti des efforts poursuivis pour soutenir les rebelles. *« Il n'y a pas de doute que j'étais tenu informé,* a-t-il souligné. *J'étais certainement impliqué dans les décisions concernant le soutien aux combattants de la liberté. »* En assumant une telle responsabilité, M. Reagan apporte de l'eau au moulin de ceux, en particulier au Congrès, qui sont persuadés qu'il était plus engagé dans cette affaire qu'il n'a bien voulu l'admettre jusqu'à présent. *« Le président n'était pas un spectateur passif et désintéressé »*, a déclaré, vendredi, le sénateur démocrate David Boren, membre de la commission d'enquête.

M. Carter au secours du président

Néanmoins, les parlementaires ne paraissent pas vouloir centrer leurs questions sur le rôle exact de M. Reagan. *« Nous ne visons pas le président et nous ne sommes pas des procureurs »*, a dit le président de la commission du Sénat, M. Inouye. Quant à l'ancien président Jimmy Carter, il a tenu au sujet de son successeur des propos plutôt réconfortants, indiquant qu'il partageait l'*« aversion »* quant à une *« punition »* de M. Reagan. *« Nous avons eu un Watergate, nous n'en voulons pas d'autres »*, a-t-il ajouté.

Parmi les réactions que cette affaire provoque à l'étranger, il faut noter qu'à Taïwan un porte-parole du ministère des affaires étrangères a reconnu, vendredi, que des *« milieux d'affaires et de l'industrie »* de l'île avaient donné de l'argent aux « contras » pour l'achat de *« nourriture et de vêtements »*. Cette aide, a-t-il précisé, a été accordée à la demande de Washington. Ce point avait été abordé par plusieurs témoins. Enfin, au Mexique, une enquête va être ouverte au sujet de versements de fonds que le Parti d'action nationale (opposition de droite) aurait faits aux antisandinistes. — *(AFP, AP.)*

L'assemblée de l'Institut international de la presse à Montevideo

Mme Danièle Mitterrand invite les médias à « respecter les mots et les images »

Montevideo. — Dans une allocution prononcée devant la 36e assemblée annuelle de l'Institut international de la presse (IPI), qui a terminé ses travaux vendredi 15 mai, Mme Danièle Mitterrand a évoqué le rôle des médias dans la défense des droits de l'homme.

« Votre métier existe pour permettre au monde d'aller mieux, a déclaré l'épouse du président de la République française. *En cas de dilemme, c'est en votre âme et conscience qu'il vous faut choisir entre vos intérêts, ceux de votre média ou celui de la cause humanitaire. Respecter les mots et les images, c'est aussi et déjà respecter les hommes. »*

A la tribune, Mme Mitterrand, présidente de l'association France-Libertés, était entourée de deux Prix Nobel de la paix, l'Argentin Adolfo Perez Esquivel et le Suédois Thomas Hammarsberg (Amnesty international), ainsi que d'un ancien détenu politique de la dictature uruguayenne, M. Wilson Ferreira.

Si un hommage général a été rendu aux hommes de presse, certains orateurs ont exprimé aussi des critiques. Ainsi M. Ferreira a déclaré : *« Nous réclamons des médias nationaux et internationaux le sens de l'éthique et de la responsabilité. »* Il a dénoncé l'inégalité dont l'hémisphère sud était victime du point de vue de l'information. *« Il est très rare,* a-t-il déploré, *que les médias européens ou nord-américains consacrent une place aux pays du Sud, sauf quand il y a un coup d'Etat ou une catastrophe avec beaucoup de morts. »* — *(AFP.)*

ARGENTINE

Les députés adoptent le projet de loi sur le devoir d'obéissance des militaires

BUENOS-AIRES
de notre correspondante

Le président Raul Alfonsin est peut-être venu à bout du casse-tête juridico-politique qui l'occupait depuis trois semaines. Le projet de loi qu'il avait présenté, mercredi 13 mai, afin de dégager de toute responsabilité les officiers subalternes ayant commis des délits dans l'exercice de la répression a été adopté samedi par les députés. Ce projet considère que, en dessous du rang de colonel, les militaires ont agi, *« sans possibilité d'opposition ou de résistance »*, aux ordres donnés sous le coup du *« devoir d'obéissance »*.

Le texte gouvernemental a été approuvé dans ses grandes lignes par 119 voix contre 59. Les députés vont maintenant passer à l'examen détaillé des six articles de la loi.

Le chef de l'Etat avait expliqué son intention dans ces termes : *« Nous avons été au bord de la guerre civile mais, pour la première fois, nous avons pris notre destin en main, renforçant ainsi la démocratie et permettant aujourd'hui la pacification. »*

Après avoir évoqué ceux qui *« ont consenti, qui se sont tus, qui ont eu peur, qui ont douté, qui ont soutenu »* et même ceux *« qui ont souffert et pleuré »*, il avait affirmé la nécessité d'*« une nouvelle conception du rôle militaire »* car, à son avis, il est impossible d'imaginer une Argentine sans armée. *« Ce n'est pas à cause de la démocratie que les militaires se sentent en marge de la société, ou qu'ils doivent affronter la justice ou encore qu'ils manquent d'essence pour les tanks et de pièces de rechange pour les avions. C'est, au contraire, parce que, avant, il n'y avait pas de démocratie »*, avait-t-il expliqué.

En conséquence, il a annoncé une réforme du code de justice militaire qui empêchera à l'avenir que le devoir d'obéissance se confonde avec l'obéissance aveugle. Tirant les leçons de l'épreuve, il envisage également une modernisation des forces armées à laquelle participeront des représentants des trois armes, des députés et le ministère de la défense.

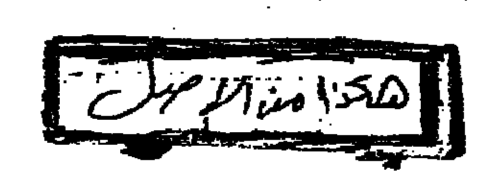
Les forces armées avaient laissé entendre que ce projet de loi ne les satisfaisait pas. Elles voulaient une amnistie totale et sans restrictions.

CATHERINE DERIVERY.

DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO

Le Monde

ÉCONOMIE







Asie

CHINE

L'incendie dans le Nord-Est n'est toujours pas maîtrisé

Pékin (*AFP*). – 34 000 soldats continuent de combattre, dans le Nord-Est chinois, le plus grave incendie de forêt de l'histoire de la Chine populaire, qui fait rage depuis onze jours (*le Monde* daté 10-11 mai) et continue de se développer dans plusieurs directions, a indiqué, le samedi 16 mai, l'agence Chine nouvelle. Le commandement militaire de Shenyang a également mobilisé 150 avions pour tenter de contenir cet incendie, qui a fait 162 morts dans la zone sinistrée, située dans la province du Heilongjiang, près de la frontière soviétique.

L'immense brasier, qui a fait environ 50 000 sans-abri, continue de progresser en direction de l'est sur plusieurs fronts, dont le plus vaste est large de 22 kilomètres. A l'ouest, l'incendie a été réduit à des foyers de quelques kilomètres. Les communications téléphoniques, de même que le trafic ferroviaire, ont été rétablis dans toutes les zones sinistrées, affirme l'agence. Cet incendie a ravagé près de 550 000 hectares de terres, dont 330 000 hectares de forêt, et causé des dommages de plus de 400 millions de yuans (108 millions de dollars), selon des estimations publiées vendredi.

Pékin dément des rumeurs d'accrochages armés avec des troupes indiennes

La Chine a démenti, le vendredi 15 mai, des informations faisant état d'accrochages entre soldats chinois et indiens les jours précédents sur la frontière commune aux deux pays, que Pékin avait accusé New-Delhi d'avoir violée à plusieurs reprises récemment. Un porte-parole du ministère chinois des affaires étrangères a déclaré que ces informations, publiées par le journal finlandais *Helsingen Sanomat*, qui citait des sources tibétaines revenant de Lhassa, étaient le fruit d'une « *invention totale* » et a certifié qu'il n'y avait « *aucun conflit* » en cours. Le journal avait assuré que des affrontements graves s'étaient produits dans le secteur frontalier du Tibet et de l'Etat indien d'Arunochal-Pradesh. Le 6 mai, Pékin avait menacé l'Inde de représailles à la suite de manœuvres militaires importantes dans la région. New-Delhi dément que ses troupes aient franchi la frontière.

Le ministre indien des affaires extérieures, M. Narain Dutt Tiwari, a annoncé, vendredi également, qu'il se rendrait en Chine à la mi-juin afin de discuter du contentieux frontalier entre les deux pays, en suspens depuis le conflit sino-indien de 1962.

FIDJI : alors que les putschistes montrent des signes de nervosité

L'impasse reste complète entre la junte et le gouverneur général

La situation restait, pour le moins, confuse dans l'archipel des Fidji, le samedi 16 mai, au surlendemain du coup d'Etat rocambolesque du lieutenant-colonel Sitiveni Rabuka qui, faute d'avoir pu s'imposer totalement, commençait à montrer des signes de nervosité dans sa gestion de la crise. La junte, à laquelle s'est rallié l'ancien premier ministre, M. Ratu Sir Kamisese Mara, qui n'en paraît pas pour autant tout à son aise, s'est livrée vendredi à une démonstration de force en imposant à la presse une censure stricte qui revient à lui interdire de rapporter la situation : *le Fiji Times* et le *Fiji Sun*, les deux principaux journaux du pays, sont interdits, et leurs journalistes ont été évacués *manu militari* des locaux dans la soirée, en même temps que plusieurs correspondants étrangers dont on pensait, samedi, qu'ils risquaient d'être mis à bord du premier avion pour le monde extérieur. La radio d'Etat ne diffusait plus, samedi, que des faits divers locaux et de la musique.

Aucun incident armé signalé

C'est que la partie de poker du lieutenant-colonel Rabuka – un homme que l'on sait à présent être un chef militaire âgé de trente-huit ans, respecté de ses hommes, chrétien, décoré de l'ordre de l'Empire britannique pour ses états de service au sein de la Force intérimaire des Nations unies au Liban – n'a pas tourné à son avantage depuis qu'il a déposé M. Timoci Bavdra, le chef du gouvernement travailliste vieux de quatre semaines seulement. Le Foreing Office a ainsi vigoureusement réaffirmé, vendredi, qu'il était hors de question que Londres accepte le fait accompli militaire à Suva et a réitéré son soutien exclusif au gouverneur général, représentant de la reine Elizabeth II, M. Ratu Sir Panaia Ganilau.

Le gouverneur-général, pour sa part, demeure enfermé dans sa résidence officielle et refuse toujours de reconnaître le gouvernement mis en place par les putschistes.

Le rôle de l'ancien premier ministre

Aucun incident armé n'ayant été signalé, le chef des putschistes semblait graduellement devenir le maître de la situation intérieure, mais son problème principal demeure l'absence totale de reconnaissance extérieure de la part des « *amis traditionnels* » des Fidji, qu'il a appelés dans l'après-midi de vendredi, au cours d'une conférence de presse, à revenir sur leur condamnation du coup d'Etat. La population indienne, qui soutenait le gouvernement travailliste déposé, a commencé à faire preuve d'inquiétude comme en témoignaient un ralentissement notable de l'activité économique qu'elle contrôle et des retraits bancaires massifs.

Les spéculations vont bon train sur le rôle joué dans l'affaire par l'ancien premier ministre, M. Mara, qui n'a pas formulé une seule déclaration depuis qu'on l'a vu, vendredi matin, se joindre au gouvernement des putschistes, où il détient le portefeuille des affaires étrangères. Aucun gouvernement étranger ne semble avoir été en contact avec ce chef d'une diplomatie peu ordinaire, qui est accompagné dans cette aventure par sept des membres de son ancien cabinet. M. Mara pourrait avoir joué un rôle dans l'organisation du coup d'Etat, selon certains comptes rendus provenant de Suva, mais des parlementaires australiens qui se trouvaient à ses côtés lors du putsch jeudi matin ont rapporté l'avoir vu « *ému* » par l'affaire.

En dépit des circonstances embarrassantes de ce putsch, on commençait à Wellington, ainsi que l'a dit le premier ministre, M. David Lange, à envisager sérieusement l'éventualité de la formation d'une coalition permettant de réconcilier le gouvernement déposé et l'ancien premier ministre Mara comme seule issue à l'impasse. Des négociations en ce sens ne semblaient toutefois pas avoir encore démarré ce samedi.

Les milieux d'affaires étrangers, eux, nourrissent des craintes croissantes pour l'avenir de la situation économique de cet archipel paradisiaque dont une bonne partie des revenus provient du tourisme. En outre, un journal australien influent faisait remarquer vendredi, que cette affaire pourrait bien avoir une conséquence négative pour les pays qui, comme l'Australie, avaient exprimé un certain soutien aux indépendantistes canaques de Nouvelle-Calédonie. Ils « *pourraient déjà regretter* » cette position en raison de l'apparition croissante de facteurs d'instabilité dans le Pacifique sud.

F. D.

Proche-Orient

ISRAËL

M. Pérès défend aux Etats-Unis son projet de conférence internationale

Le ministre israélien des affaires étrangères, M. Shimon Pérès, est arrivé, le vendredi 15 mai, aux Etats-Unis pour une visite de trois jours, au cours de laquelle il s'est efforcé de sauver son plan de conférence internationale de paix sur le Proche-Orient. M. Pérès devait avoir deux entretiens pendant le week-end avec le secrétaire d'Etat, M. George Shultz, alors que Washington refuse de se prononcer dans le conflit qui oppose M. Pérès à son premier ministre, M. Itzhak Shamir, farouchement opposé à toute idée de conférence internationale.

Selon le *New York Times* de vendredi, qui cite des sources gouvernementales israéliennes, M. Shamir a demandé au ministère des affaires étrangères d'envoyer un message aux ambassades israéliennes stipulant que M. Pérès n'avait aucun mandat concernant la conférence. Mais les services de M. Pérès ont, à la place de ce message, expédié un câble indiquant que cette idée était toujours valide, dans la mesure où aucun vote n'avait eu lieu à ce sujet au sein du cabinet.

M. Pérès a pourtant déclaré à New-York qu'il n'était pas venu « *demander une intervention américaine dans la politique israélienne* ». Il s'est livré à un plaidoyer en faveur de la coopération entre Israël et ses voisins arabes, dont la nécessité rend la paix encore plus urgente. Il a, enfin, affirmé que l'Egypte, la Jordanie, le Maroc et la Syrie sont déterminés à « *maintenir l'OLP à l'écart de la conférence* » internationale sur le Proche-Orient.

Durant son séjour aux Etats-Unis, M. Pérès a essuyé un nouveau revers sur la scène intérieure israélienne. Ses chances de provoquer des élections anticipées s'amenuisent avec le ralliement du rabbin intégriste Itzhak Peretz à M. Shamir. M. Peretz dirige le parti orthodoxe sépharade Chas, qui dispose de quatre sièges à la Knesset (Parlement israélien). M. Pérès pourrait actuellement compter sur cinquante-neuf sièges, la majorité absolue de soixante et un étant indispensable pour obtenir la chute du gouvernement. Le rabbin Peretz réintègre, en qualité de ministre de l'intérieur, le gouvernement qu'il avait quitté en janvier dernier, pour avoir refusé de recenser comme juif un immigrant américain converti par un rabbin réformiste. Selon la radio israélienne, M. Shamir s'est engagé à soutenir la législation restrictive demandée par le rabbin Peretz sur la question de savoir qui a le droit de se dire juif.

Enfin, selon un sondage publié vendredi par le quotidien israélien *Yedioth Aharonoth*, 52 % des Israéliens sont favorables à une conférence internationale sur le Proche-Orient qui déboucherait sur des négociations directes avec la Jordanie ; 42 % y sont opposés et 5 % sont indécis. En revanche, une large majorité d'Israéliens estiment que l'impasse politique actuelle sur cette question ne justifie pas des élections anticipées (59 % contre 37 %) et demeurent favorables à la poursuite de la « cohabitation » entre les partis de MM. Pérès et Shamir (64 % contre 34 %). – *(AFP, Reuter.)*

Afrique

MOZAMBIQUE

Sept étrangers enlevés par la guérilla

Sept étrangers, de nationalité zimbabwéenne, américaine et australienne, travaillant pour des organisations caritatives, ont été enlevés, le mercredi 13 mai, à une quinzaine de kilomètres à l'est de Gondola (centre du Mozambique), probablement par des maquisards de la RNM (Résistance nationale du Mozambique, opposition armée au régime de Maputo). Ce groupe, composé de six adultes et d'un enfant, travaillait à un projet de développement agricole et d'aide médicale dans une ferme située sur le « couloir de Beira », à mi-chemin entre le port mozambicain et la frontière zimbabwéenne. La ferme a été investie, mercredi, par un groupe de maquisards qui, après avoir pillé la maison, a emmené ces sept personnes (Mlle Kindra Bryan, Philip et Victoria Cooper, ainsi que leur bébé, Abigail, Mlle Joan Goodman, Patricia et Roy Perkins) qui sont membres des organisations caritatives Youth With a Mission, Shiloh Shalom et Mission to Mozambique. – *(AFP.)*

● **RÉPUBLIQUE SUD-AFRICAINE : expulsion d'un journaliste américain.** – Les autorités sud-africaines ont décidé de ne pas renouveler le permis de travail du correspondant de l'hebdomadaire américain *Business Week*, Steve Mufson, ce qui revient à l'expulser. Cette décision intervient au lendemain d'une mesure similaire prise à l'encontre de deux journalistes britanniques (*le Monde* du 16 mai). – *(AFP, Reuter.)*

Politique

L'extrême droite et l'élection de 1988

M. Jean-Marie Le Pen veut porter plainte contre M. Michel Noir

M. Jean-Marie Le Pen, après la publication dans *le Monde* du 15 mai d'une tribune libre de M. Michel Noir, ministre du commerce extérieur, qui l'attaquait vivement mais sans le nommer, a décidé de porter plainte en diffamation contre le ministre, et a dénoncé sur TF 1 *« la campagne inouïe de dénigrement politique et de diffamation d'Etat »* qui *« vient d'être déclenchée contre le FN et contre moi-même »*. Pour M. Le Pen, *« les citoyens de ce pays jugeront le fait qu'au lieu de gouverner le gouvernement s'attaque à l'opposition parlementaire de droite »*.

De son côté, M. Bruno Mégret, directeur de la campagne présidentielle de M. Le Pen, a observé vendredi : *« M. Noir préfère perdre les élections plutôt que de perdre son âme. En réalité, c'est la raison qu'il a perdue. »* *« Avec M. Malhuret*, continue le député de l'Isère, *il part en guerre contre quelque chose qui n'existe pas, comme ces névrosés qui croient à la réalité de leurs phantasmes. »*

Quant à M. Jean-Pierre Stirbois, secrétaire général du FN, il affirme : *« M. Noir, par des propos dérisoires et calomniateurs, se discrédite au point de ramener dans un délai proche sa formation, le RPR, au niveau qu'elle connaît à Marseille : 5 %. »* Enfin, le quotidien *Présent*, proche des idées de M. Le Pen, titrait dans son édition de vendredi : *« Le délire antiraciste saborde la droite. »*

M. Delebarre : le « double jeu » du RPR

Au RPR, M. Noir a reçu vendredi le renfort de M. Alain Juppé, ministre délégué au budget, qui a estimé vendredi sur A 2 que les idées de M. Le Pen sont *« inacceptables »* et a lancé la formule : *« Gagnons sans Le Pen. »* M. Juppé met notamment en cause la *« conception de l'homme »* qui est celle de M. Le Pen. Il a évoqué le qualificatif de *« hyène puante »* appliqué par M. Le Pen à Michel Polac pour juger : *« Cela rappelle d'effroyables souvenirs et dénote une conception faite en réalité de racisme et d'autoritarisme. »* M. Juppé dénonce également le *« discours de peur »* du FN, alors que la France, dit-il, a besoin de *« confiance »*.

En revanche, M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, dont les récentes déclarations sur l'immigration avaient suscité des réactions jusque dans les rangs de son parti, le RPR, a affirmé vendredi en Mayenne : *« Je suis toujours étonné de voir les réactions que provoque l'application de la loi. J'ai le sentiment de défendre la liberté et les droits de l'homme, et je continuerai à le faire »* (M. Pasqua a également affirmé que *« les grévistes de la SNCF ont démontré que la SNCF n'est pas indispensable à la vie du pays »*).

A gauche, M. Michel Delebarre, membre du secrétariat national du PS, approuve à son tour l'article de M. Noir, mais dénonce le *« double jeu »* du RPR, tandis que M. Oliver Stirn, député socialiste de la Manche, juge que la prise de position de M. Noir marque une *« minute de vérité »* pour la majorité.

M. Stirn, qui est un transfuge de la droite, nous a rappelé que l'entrée du FN à la mairie de Dreux, en 1983, avait marqué pour lui la limite à ne pas franchir et déterminé le début de son rapprochement avec le PS. Il établit donc un certain parallèle avec la démarche de M. Noir.

M. Méhaignerie et M. Balladur : répondre par l'union

JARNAC
de notre envoyé spécial

La sauvegarde de l'union de la majorité en 1988 s'assimilant de plus en plus à un combat, les centristes, ne voulant jamais être en reste sur les terrains de la loyauté et de la solidarité, ont décidé à leur tour de présenter leurs offres de médiation.

Participant avec ses amis ministres et secrétaires d'Etat du CDS à une fête de l'Europe célébrée, le vendredi 15 mai au soir, à Jarnac (Charente) – la patrie de Jean Monnet... et de François Mitterrand,– M. Pierre Méhaignerie a saisi la balle lancée quelques heures plus tôt par M. Edouard Balladur, en déplacement à Reims.

S'activant beaucoup depuis quelque temps avec le président de l'UDF, M. Jean Lecanuet, pour imposer rapidement à MM. Jacques Chirac et Raymond Barre un code de bonne conduite pour l'élection présidentielle de mai 1988, le ministre d'Etat avait lancé, en Champagne, l'idée d'un *« comité »* qui sous l'égide de personnalités *« unanimement respectées »* comme les présidents des deux assemblées, MM. Chaban-Delmas et Poher (*le Monde* du 16 mai), serait chargé de veiller à la cohésion et à l'harmonie de la majorité juqu'au soir du deuxième tour.

Sans trop s'arrêter aux détails de procédure, M. Méhaignerie, ministre barriste, a appuyé sans retenue cette initiative. *« Forts de notre double fidélité au gouvernement et à notre famille*, a-t-il déclaré, *nous sommes aujourd'hui en droit d'espérer et de préparer, en droit de demander aux deux futurs candidats de la majorité, Jacques Chirac et Raymond Barre, des gestes concrets qui manifesteront de façon perceptible pour tous l'union. »*

Fort d'assurances qu'il dit en privé avoir reçues récemment de M. Barre, le président du CDS s'est montré franchement optimiste, indiquant qu'il avait *« bon espoir »* de voir MM. Chirac et Barre inaugurer *« prochainement »* une série de rencontres régulières. En toute hypothèse, M. Méhaignerie a réaffirmé qu'il est dans ses intentions de *« contribuer de toutes ses forces »* à l'élaboration de ce pacte de non-agression *« entre les deux candidats naturels de la majorité »*.

Contre le code de la nationalité

Comme M. Balladur, il estime en effet que l'année qui vient doit être avant tout *« une année de travail »*. Il est persuadé aussi que *« le deuxième tour se prépare maintenant »*. Et il rappelle enfin que la priorité en mai 1988 sera de faire gagner *« l'équipe de la majorité »*.

Solidaire et loyal avec le gouvernement de M. Chirac, mais ne manquant jamais une occasion de souligner *« ses liens d'amitié et de travail en commun avec M. Barre »*, le CDS garde néanmoins toujours le souci de suggérer sa différence. Sur la Sécurité sociale, sur le financement des partis politiques et surtout sur le code de la nationalité, M. Méhaignerie est revenu à la charge. Pour la Sécurité sociale, il a rappelé que ses amis refuseraient toujours *« tout système à deux vitesses qui laisserait les blessés de la vie sur le bord de la route »*.

Concernant le financement des partis politiques, il a indiqué que ses amis parlementaires déposeraient rapidement un amendement revenant sur l'autorisation de la publicité des partis politiques à la télévision. Enfin, M. Méhaignerie ne cache pas que la présentation prévue du texte sur le code de la nationalité, au Parlement, à l'automne prochain, ne le ravit guère.

Il attend les conclusions de la commission des sages, qui va entamer dans quelques jours sa réflexion. Mais il continue de penser, sans encore le dire publiquement, que légiférer sur cette question serait prendre le risque de se mettre à dos les jeunes, les Eglises et s'exposer à une surenchère du Front national.

D'une manière générale, les centristes estiment qu'on accorde actuellement beaucoup trop d'importance à M. Jean-Marie Le Pen, *« qu'on lui fait trop d'honneur »*. *« Transformer la peur du virus en bulletin de vote n'est pas digne d'un homme politique*, a-t-il dit. *L'expérience du passé est suffisamment riche pour rappeler que la démagogie en France tue l'avenir et tue l'espoir. »* Face à la démagogie de M. Le Pen, les centristes ne veulent avoir qu'une réponse : *« fermeté et justice »*.

DANIEL CARTON.

Le PS, vainqueur par défaut ?

L'opposition cherche à profiter de *« la vague de mécontentement »* ! M. Lionel Jospin, premier secrétaire du PS, avait coutume d'employer cette image, à la fin de la législature socialiste, pour accuser la droite d'exploiter le dépit de l'opinion. Aujourd'hui, le même compliment pourrait être largement retourné au PS : le phénomène de vases communicants a tardé à se déclencher, mais il commence à produire ses effets.

La déception vis-à-vis de la politique gouvernementale, les divisions de la majorité, l'affaire Le Pen, concourent à améliorer la situation du PS dans l'opinion. C'est bien, pour le moment, par défaut de ses adversaires, et non par une capacité d'attirance supplémentaire, que le PS connaît une embellie. Bref, il y a encore du chemin à parcourir pour *« gagner par l'adhésion à la gauche et non par le rejet de la droite »*, comme l'a dit jeudi à Limoges M. Michel Rocard (*le Monde* du 16 mai).

Il y a une certaine logique dans cette situation : si les cerveaux du PS et de sa périphérie bouillonnent à qui mieux mieux, cette activité n'est pas encore perceptible par l'opinion. Pour le moment, le PS – faute de pouvoir faire autrement face à la difficulté de la tâche – a plutôt reculé d'échéance en échéance le moment d'élaborer ses premières propositions. Outre l'affaiblissement de la droite, l'atout du PS, ce n'est pas son programme, c'est... son président ! C'est M. François Mitterrand qui « tire » le PS.

Les socialistes sont d'ailleurs bien conscients de leurs limites. Un tract, distribué récemment sur les marchés par la fédération de Paris, illustre à merveille cette configuration : une page entière de critiques sévères de la politique du gouvernement, et... une seule phrase tout en bas de la page, sur les perspectives offertes par le PS : *« avec les socialistes, défendre la démocratie et développer la solidarité ! Nous ne laisserons personne en chemin »*. (C'est le slogan lancé par M. Jospin au congrès de Lille.)

Il n'est d'ailleurs pas si facile de s'opposer, même sans proposer : la valse-hésitation du PS sur sa participation au mouvement pour la défense de la Sécurité sociale, les anciens ministres socialistes hués par les cégétistes, succèdent au fiasco de l'argumentation à propos des privatisations.

Heureusement pour le PS, – qui, en son temps, au pouvoir, a souffert du même phénomène – un gouvernement et une majorité qui cafouillent forment un tableau plus spectaculaire qu'une opposition qui fait quelques erreurs de tir...

JEAN-LOUIS ANDRÉANI.

● **Les francs-maçons à l'Elysée.** – M. François Mitterrand a reçu, le vendredi 15 mai, au palais de l'Elysée, les participants au rassemblement maçonnique international réuni à Paris. *« Vous avez largement contribué à la fondation de la République (...). Vous êtes ici chez vous, c'est la France qui vous reçoit, et je suis fier de la représenter »*, a déclaré le président de la République. Rendant hommage au *« juste combat »* des francs-maçons pour *« la liberté, l'égalité, la fraternité et la promotion de chaque individu, en dépit des barrières sociales et des dominations »*, le chef de l'Etat, indiquant au passage qu'il n'est pas lui-même franc-maçon, a exalté l'action des loges maçonniques *« pour une société plus juste et pour une plus grande fraternité »*.

M. de Villiers et l'imbroglio du Puy-du-Fou

Catastrophe ! Cocktail, allocutions, vol spécial Paris-Nantes, cela fait des semaines que le secrétaire d'Etat à la culture, M. Philippe de Villiers, prépare la célébration en grande pompe du dixième anniversaire de son grand spectacle son et lumière du Puy-du-Fou, en Vendée.

Une vingtaine de ministres étaient déjà annoncés, et, suprême exploit, MM. Chirac, Barre et Léotard venaient tout juste de faire savoir qu'ils ne verraient aucun inconvénient à assister côte à côte au feu d'artifice. Ah, la belle image ! Trop belle ! M. Jean-Marie Le Pen a annoncé vendredi que lui aussi ne voulait pas manquer le spectacle.

Stupeur dans les chaumières vendéennes. M. de Villiers a tenté d'expliquer *« que ce dixième anniversaire sera l'occasion d'accueillir tous les parlementaires sans exception, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition »*. Mais personne n'imagine vraiment que MM. Chirac et Barre, qui risquent déjà d'être ce soir-là un peu crispés, acceptent en plus de plastronner auprès de M. Le Pen.

Aux dernières nouvelles, il serait question de scinder la manifestation : le 12 juin, les membres du gouvernement et les anciens premiers ministres ; les parlementaires le lendemain. Le Puy-du-Fou devenu une histoire de fou ? On cherche encore le coupable...

D. C.

La démocratie « télé-présidentielle »

Gary Hart, l'Amérique et nous

par Olivier Duhamel
professeur à l'université Paris-X Nanterre ;
professeur associé à l'Institute of French Studies, université de New-York.

A un an et demi de l'élection présidentielle américaine, il aura suffi d'une semaine pour que le favori dans la course à la Maison Blanche soit contraint de renoncer, parce qu'un journal l'a surpris en compagnie d'une jeune actrice de Miami et que d'autres s'apprêtaient à publier des enquêtes sur ses aventures extra-conjugales. Cet événement paraît, à première vue, inconcevable en France, mais il est révélateur d'une logique de la démocratie télé-présidentielle qui pourrait, demain, franchir l'Atlantique, et invite donc à tenter de comprendre la fulgurante chute de Hart.

L'explication dominante aux Etats-Unis évoque l'autodestruction de Hart. Il est vrai que le candidat démocrate a accumulé les erreurs tactiques. Mais la théorie de l'autodestruction n'explique pas tout. Et les autres facteurs ne relèvent pas seulement de la spécificité américaine.

● **L'argent ?** – Il joue un rôle décisif dans toute élection présidentielle, avoué aux Etats-Unis, caché en France. La collecte des fonds est encore plus importante outre-Atlantique parce qu'elle participe à la sélection des candidats, tandis qu'en France cette sélection est faite par les partis et l'opinion, avant la recherche des financements. Dans l'affaire Hart, l'argent n'a pourtant pas joué un rôle décisif, car les rentrées auraient pu reprendre si le scandale avait été surmonté.

● **L'opinion publique ?** – On sait son poids dans la fabrication des présidentiables en France. Curieusement, elle a très peu pesé dans la chute de Hart, bien qu'il ait perdu des points dans les intentions de vote. L'opinion américaine a été très hostile au déballage mettant en cause sa vie privée : 70 % ont désapprouvé la surveillance dont il a été l'objet par les journalistes ; 64 % ont estimé que les médias ont traité injustement les allégations d'infidélité ; 60 % que cet incident ne mettait pas en cause les qualifications de M. Hart pour être président.

● **Le puritanisme ?** – Les Français y voient spontanément la clé de cette histoire. Mais, si l'on entend par puritanisme un rigorisme moral à l'égard de la vie sexuelle des hommes politiques, il reste très faible aux Etats-Unis, peut-être plus qu'en France. Imagine-t-on chez nous que les amis d'un député conservateur, père de cinq enfants et mort du SIDA, démentent que ce soit à la suite d'une transfusion sanguine et révèlent qu'il était homosexuel, comme on vient de le faire à Washington ? On ne trouve que 7 % des Américains pour reprocher à Gary Hart une éventuelle relation extra-conjugale, mais 69 % sont préoccupés à l'idée qu'il ne dit pas la vérité.

Vérité et super-pouvoir

En France, ce serait à peu près l'inverse : nos dirigeants politiques se distraient comme ils l'entendent, mais qu'ils le cachent !

● **La vérité.** – Tel est le maître-mot de l'affaire. Les Américains veulent la vérité. C'est peut-être la seule valeur qui les unifie. Et, cette fois, la recherche de la vérité n'a plus connu de borne. Tel n'est pas le moindre paradoxe de ce pays, présenté comme un modèle de libéralisme. La sphère privée n'existe guère ; elle n'existe pas pour un candidat à la fonction suprême. En France, la logique de la personnalisation du combat politique introduit les caméras à domicile, mais les laisse encore à la porte de la chambre à coucher. Parce que cette exigence absolue de vérité n'y a pas cours.

● **Le super-pouvoir des médias.** – Le dévoilement permanent de la vérité appartient aux médias. Et, pour la première fois, ils sont allés jusqu'au bout, jusqu'à s'installer sous les fenêtres d'un candidat, jusqu'à lui demander en public avec qui il passe ses nuits, jusqu'à détruire sa candidature.

Une nouveauté tient à ce que l'affaire est ici menée par les médias les plus importants et les plus respectables. La chute de Hart relève ainsi de la démocratie télé-présidentielle et ne concerne pas la seule Amérique. En France, nous n'en sommes pas là : plusieurs de nos présidentiables ou de nos présidents ont pu avoir des vies privées assez dispersées, sans que la presse s'y intéresse. Cela tient-il à notre tradition catholique, avec la réserve qu'elle implique, aux antipodes de l'authenticité exigée par la tradition protestante ? On peut ajouter que le féminisme a joué un rôle dans la chute de Hart, de nombreuses femmes regrettant que le candidat des nouvelles idées et des nouvelles images renvoie une vision aussi stéréotypée et navrante des femmes : la jeune volage, l'épouse digne et meurtrie. Mais quelles que soient les différences qui demeurent entre l'Amérique et nous, la présidentialisation et la médiatisation de la vie politique progressent des deux côtés de l'Atlantique.

La démocratie américaine possède une presse d'investigation active et indépendante, qui dévoile chaque jour la corruption, démasque les violations de la loi par le gouvernement américain, alimente les enquêtes publiques du Congrès, comme en témoignent les étonnantes retransmissions de l'Iran-contra-Hearing. Le problème pour les Etats-Unis consiste à préserver ce contrôle des pouvoirs dans le débat public qui l'authentifie, sans sombrer pour autant dans la crétinisation d'une campagne présidentielle centrée sur la dépression nerveuse de tel candidat, il y a une dizaine d'années, sur les larmes versées par un autre en telle occasion, sur la croisière effectuée par le dernier en date en séduisante compagnie...

Le problème pour la France est exactement l'inverse – donc le même : comment renforcer l'indépendance et l'activisme de la presse, du Parlement, de la justice, dans le contrôle des affaires publiques, briser l'excès de déférence et d'hypocrisie à l'égard des hommes politiques, des partis, des candidats présidentiels, de l'argent qu'ils récoltent et des services qu'ils rendent, une fois arrivés au pouvoir, sans que *le Monde* devienne *France-Dimanche*, « L'heure de vérité » ne se transforme en « Sexy Folies » ? Choix difficile, mais il faudra trancher. En Amérique comme en France.

Nouvelle-Calédonie

Le nouveau statut repoussé au printemps 1988

NOUMÉA
de notre correspondant

M. Bernard Pons, ministre des DOM-TOM, a achevé le vendredi 15 mai une visite de cinq jours en Nouvelle-Calédonie. Il s'agissait de s'assurer des bonnes dispositions de toutes les ethnies du territoire dans la perspective du prochain référendum. M. Pons se déclara *« serein »* face au recours devant le Conseil constitutionnel déposé par les parlementaires socialistes, qui devrait décaler, selon lui, la tenue du référendum d'autodétermination vers la fin du mois de septembre ou le début du mois d'octobre. Dans ces conditions, l'adoption du futur projet de loi sur le statut d'autonomie, dès la session parlementaire d'automne, paraît aléatoire, renvoyant ainsi l'examen du texte au printemps 1988. En clair, la Nouvelle-Calédonie devrait continuer à vivre sous le régime des institutions actuelles, et M. Pons espère bien mettre à profit ce nouveau répit pour associer le FLNKS à l'élaboration du futur statut.

Le ministre, indique-t-on dans son entourage, ne semble guère convaincu de la volonté affichée par les indépendantistes de *« faire échec à tout statut d'autonomie »* (pourtant réaffirmée par M. Tjibaou). Le futur dispositif, fait-on valoir, offrirait une participation alléchante aux indépendantistes : les présidents de région seraient membres de droit de l'exécutif territorial, et les institutions régionales bénéficieraient de *« compétences plus grandes que celles qu'elles détiennent aujourd'hui »*.

Le simple énoncé de cette intention inquiète pourtant les anti-indépendantistes et leur chef, le député RPR Jacques Lafleur.

FRÉDÉRIC BOBIN.

● **M. Rocard aux Etats-Unis.** – M. Michel Rocard se rendra aux Etats-Unis et au Canada la semaine prochaine. Aux Etats-Unis, il sera reçu, le jeudi 21 mai, par M. Ronald Reagan et aura des entretiens avec plusieurs membres du gouvernement américain, ainsi qu'avec des chefs d'entreprise, des patrons de presse, et plusieurs *« présidentiables »* américains, indique l'entourage de l'ancien ministre.

L'aménagement du temps de travail à l'Assemblée nationale

L'alliance objective de M. Séguin et du PCF

« Litanie, liturgie, léthargie ». La fameuse maxime de M. Edgar Faure, jadis appliquée aux discussions budgétaires, pourrait sans peine être utilisée à nouveau pour dépeindre le débat sur l'aménagement du temps de travail, qui se poursuit depuis le 12 mai à l'Assemblée nationale.

Litanie des amendements, liturgie des rappels au règlement, léthargie d'un hémicycle qui, à ses heures de pointe vendredi 15 mai, ne comptait guère plus d'une quinzaine de députés. Difficile dans ces conditions pour l'opposition de gauche, confrontée à M. Philippe Séguin, ministre chargé des affaires sociales et de l'emploi, de dramatiser la situation pour transformer le Palais-Bourbon en caisse de résonance de leurs protestations.

Le travail de nuit des femmes

Cette difficulté n'a pas échappé à M. Séguin, qui a ironisé sur la tactique de retardement, parfois un peu besogneuse, employée par le chef de file du groupe socialiste, M. Gérard Collomb (Rhône). *« Je veux bien que l'on ait un débat et je sais bien que vous attendez l'article 49-3 avec impatience pour pouvoir dire à l'opinion publique – qui s'en moque ! – que les droits du Parlement ont été bafoués*, a lancé le ministre ; *mais, de grâce, ne dites pas d'absurdités. »*

« C'est vous qui avez parlé de la pluie et du beau temps », a protesté pour sa part M. Gérard Collomb à la suite d'un débat quasi surréaliste sur les contrats de travail intermittent à durée indéterminée destinés aux travailleurs saisonniers. *« Vous préférez*, a poursuivi le député socialiste, *que vos projets passent dans l'indifférence générale. Mais je ne vous permets pas de dire que nous outrepassons notre fonction de parlementaire. »*

L'opposition a donc poursuivi tout l'après-midi et tard dans la nuit, amendement après amendement, son combat contre le projet Séguin. Comme lors de la précédente séance, le ministre a, quant à lui, recouru au vote bloqué (article 44, alinéa 3, de la Constitution) afin d'écarter tous les amendements et de faire voter le projet (article après article) dans le texte du gouvernement.

La surprise est venue du groupe communiste. Par la bouche de M. Georges Hage (PCF, Nord), il s'est en effet inquiété de la tournure du débat : *« Si nous continuons au même rythme, nous risquons de nous enliser. »* Pour les élus communistes, en effet, si la discussion traîne trop en longueur, le gouvernement pourrait recourir, dès mercredi prochain, à l'article 49-3 (engagement de responsabilité) pour couper court au débat. Et, d'ici là, il y aurait bien peu de chances pour que la discussion parvienne jusqu'à l'article 14 du projet de loi consacré au travail de nuit des femmes. Or les députés communistes – qui tout au long du débat ont renvoyé dos à dos les socialistes et le gouvernement, M. Séguin et l'ancien ministre socialiste du travail, M. Delebarre – ont bien l'intention de faire de ce sujet l'un de leurs thèmes majeurs de combat contre le gouvernement.

Paradoxe, le groupe communiste semblait donc conclure une alliance objective avec M. Séguin, qui a regretté à plusieurs reprises que, sous prétexte de faire durer le débat, le groupe socialiste se refuse à aborder les problèmes de fond : la modulation des horaires et le travail de nuit des femmes.

Le groupe socialiste, qui a déposé le plus grand nombre d'amendements, se trouve donc aujourd'hui confronté à un dilemme : ou il poursuit son travail de retardement, au risque de voir tomber le 49-3 avant la discussion de l'article 14, ou il accélère le mouvement, et le débat pourrait alors se conclure par un vote sans engagement de responsabilité de la part du gouvernement.

Vendredi soir, à la levée de séance, seuls quatre des vingt articles du projet de loi avaient été adoptés par les députés.

PIERRE SERVENT.

● **« Conseil de cabinet » le 19 mai à l'Hôtel Matignon.** – M. Jacques Chirac réunira le mardi 19 mai à l'Hôtel Matignon l'ensemble de son gouvernement pour *« faire le point sur la situation politique, économique et sociale »*, ont indiqué les services du premier ministre. Depuis le début de l'année, le chef du gouvernement a présidé six réunions de ce type, la dernière le 14 avril dernier pour préparer les états généraux de la Sécurité sociale.

Le procès de Klaus Barbie

La brutalité ordinaire, un jeudi saint, à Izieu

LYON
de notre envoyé spécial

Dans une France sollicitée à bon droit par d'autres sujets d'actualité, le procès de Klaus Barbie ne saurait avoir pour tout le monde la première place. Et, dans une société où le spectaculaire l'emporte ordinairement sur la réflexion, l'absence de l'accusé ne pouvait que contribuer à une démobilisation.

Il faut bien constater que, vendredi 15 mai, au moment même où l'on entrait enfin dans l'examen des charges portées contre Klaus Barbie, avec la présentation des premiers faits reprochés — la rafle à l'Union générale des israélites de France, le 9 février 1943, et l'opération menée, le 6 avril 1944, à la maison des enfants juifs d'Izieu, — c'est devant une salle bien clairsemée que le président André Cerdini a livré les éléments apportés sur ces deux affaires par l'instruction.

La manière dont il a procédé n'est assurément point critiquable. Faute de pouvoir questionner Barbie, de recevoir ses réponses, de relever les objections qui auraient pu y être faites, le magistrat en était obligatoirement réduit à cette présentation assez froide et qu'il voulait surtout objective. On assistait à un procès, mais sûrement pas encore à ce procès aux ambitions historiques.

Celui-ci ne pourra les accomplir qu'au jour — mais viendra-t-il ? — où l'on pourra ressentir dans le prétoire *les réalités de ce que fut* l'Occupation, les angoisses et les épreuves de ceux qui en furent les victimes et, tout autant, la superbe de ceux qui, alors, tenaient le haut du pavé, Allemands ou non, affichant les conceptions et l'idéologie de cet « ordre nouveau » au nom duquel on justifiait le pire. Pour cela, il reste à compter sur les témoins de ces temps de malheur.

On n'en est pas là. Certes, M. Cerdini, en exposant d'abord l'organisation de la police allemande, en distinguant, comme il devait le faire, la SIPO, police de sûreté et branche de la police de l'Etat allemand, du SD, service de sûreté et organe du Parti national-socialiste, qui, au fil des ans, de 1936 à 1939, seront confondus, a été didactique.

Mais il est sûr que, dans sa bouche, ces noms-là ne pouvaient avoir la résonance qu'ils gardent pour ceux qui eurent affaire à ces mêmes polices. Les noms qu'il a pu faire apparaître — que ce soit celui de Heydrich ou celui de Kaltenbrunner, chefs successifs à Berlin du RSHA, office central de la sécurité du Reich — ne sauraient évoquer aujourd'hui, pour ceux qui les entendent ici pour la première fois, ce qu'ils évoquent pour les plus anciens.

Subalterne et chef

Dans cette hiérarchie, Klaus Barbie à Lyon, où il arrive en novembre 1942, n'est évidemment qu'un subalterne, dont un Heydrich, un Kaltenbrunner ou même un Eichmann — chefs à Berlin de la section IV B du RSHA — ont sans doute ignoré l'existence. A son rang, le troisième, au sein de l'Einsatzkommando de Lyon, il est chargé de la section IV, qui a pour mission la répression des crimes et délits politiques, ainsi que de la section VI, celle du renseignement et, par voie de conséquence, celle qui reçoit les dénonciations. Cependant, la section IV, celle dont il s'occupe principalement, comporte des sous-sections, dont une sous-section B chargée de la lutte antijuive.

Qu'en est-il en réalité ? Déjà à ce stade, Mᵉ Iannucci, partie civile au nom de la FNDIRP, a relevé que, dans un procès-verbal du 2 juin 1986, Barbie a dit : « *J'étais le véritable chef du SD de Lyon.* » Ce rappel n'a pas paru troubler Mᵉ Vergès : « *Je pense*, dit-il, *que lorsque Klaus Barbie dit cela, il signifie simplement qu'il était le chef du renseignement, étant chargé précisément d'une police de renseignement. D'autre part, quand il arrive, en novembre 1942, l'Einsatzkommando de Lyon n'est pas encore installé. Il ne le sera qu'en mars 1943. Enfin, il a bien indiqué, pour certaines opérations, que c'était des groupes spéciaux, des Sonderkommandos, qui étaient envoyés de Paris.* »

« *Pourtant*, rétorquera aussitôt Mᵉ Klarsfeld, *c'est bien un rapport de lui, du 11 février 1943, qui rend compte à Paris de la rafle effectuée l'avant-veille, le 9 février, à l'Union générale des israélites de France.* »

« *Effectivement, il y a là un débat* », admet Mᵉ Vergès, qui entend pour sa part le réserver pour sa plaidoirie finale.

La question sera donc de savoir si la sous-section IV B, chargée de la lutte antijuive, était autonome, comme le prétend Barbie, ou si elle se trouvait sous son autorité. Ses déclarations à l'instruction sur le sujet ont été diverses. « *Les affaires juives*, a-t-il déclaré le 24 février 1983, *dépendaient directement des commandants de région. C'est Eichmann lui-même qui envoyait des gens. Moi, je n'avais rien à voir avec ces opérations et pas davantage avec les déportations.* » Mais, le 24 mars 1983, il répondait au magistrat instructeur : « *J'avais autorité sur la sous-section des affaires juives, que dirigèrent mon subordonné Wenzel et, plus tard, Bartholomeus ; mais ceux-là ne recevaient pas seulement des ordres de moi ; ils en recevaient aussi de Lischka à Paris et des services de Eichmann à Berlin.* »

Le 30 mars 1983, il dit encore : « *Les ordres venaient du BDS de Paris. Ils étaient reçus par Knab, chef de l'Einsatzkommando de Lyon, qui les transmettait par mon intermédiaire à la sous-section des affaires juives.* »

« Gestapo ! »

Moyennant quoi, le 18 mars 1986, il faisait machine en arrière : « *Je dirigeais bien les sous-sections de ma section IV mais pas celle des affaires juives, qui était autonome.* »

A cela, l'accusation oppose différents rapports transmis à Paris pour relever des opérations de cette sous-section anti-juive de Lyon et qui sont tous signés Barbie.

Voilà pour les généralités. Il convenait maintenant d'examiner les circonstances de la rafle opérée à Lyon le 9 février 1943, 12, rue Sainte-Catherine, une petite voie du centre de la ville, où avait son siège l'Union générale des israélites de France. Ce jour-là, on y distribuait des secours aux plus démunis, des femmes, des enfants, des vieillards. Une dizaine d'Allemands, les uns en uniforme, les autres en civil, surviennent : « *Gestapo !* »

De l'extérieur, on ne peut pas soupçonner leur présence. Du coup, ils ordonnent à la téléphoniste de bien dire à ceux qui appellent qu'ils peuvent venir. Et c'est ainsi qu'à la fin de la journée quatre-vingt-six personnes seront arrêtées, conduites à la prison du fort Montluc. Deux réussiront à s'évader. Des quatre-vingt-quatre qui restent, soixante-dix huit déportés aboutiront à Auschwitz, six autres ont survécu.

Le 11 février, un rapport est établi et adressé à Paris. Il relate que la section locale de Lyon du SIPO-SD a appris que ces juifs de l'Union générale des israélites de France se préparaient à fuir vers la Suisse, qu'une action de démantèlement a donc été engagée. Il donne le nom, exact des personnes arrêtées. Il est signé : « *Le chef du commando par ordre, Klaus Barbie* ».

Ce document a été présenté à Barbie le 30 mars 1983. Il y a alors reconnu sa signature donnée « *pour ordre* », le chef étant absent. On lui a fait observer qu'il n'y avait dans cette relation aucune référence à un ordre venu de Paris. Il a tergiversé plus ou moins. Que le document porte sa signature, c'est possible, mais il n'en est pas certain. Cette pièce, produite par le Centre de documentation juive contemporaine, une institution privée, lui est apparue suspecte. Tout comme un télégramme adressé, lui aussi, à Paris, sur le même sujet, complétant le premier et faisant savoir que « *les juifs arrêtés ont été, bien entendu, gardés par les Allemands* » et seront acheminés « *sur les camps appropriés* ».

Précisons au passage que ces documents sont toujours les documents reçus à Paris, les textes partis de Lyon ayant été tous détruits, soit dans le bombardement allié du 26 mai 1944, qui endommagea le siège du SD de Lyon, soit avant le départ des gens de ce même SD, à la fin d'août 1944. Il y a encore un autre télégramme du 15 février 1943 ; celui-là fait état de deux évasions, en mentionnant au passage que la prison de Montluc étant surpeuplée, les juifs raflés rue Sainte-Catherine avaient été conduits au fort Lamothe, « *gardés par la Wehrmacht* ». Il est, lui aussi, signé Barbie, qui, successivement, a reconnu sa signature, pour dire ensuite qu'il pouvait être le signataire et pour, finalement, le nier.

Pour sa part, Helmut Knochen, qui vit aujourd'hui en Allemagne, après avoir été jugé à Paris, condamné à mort, gracié puis libéré, a estimé que les télex qu'on lui présentait et dont il était à l'époque le destinataire lui paraissaient effectivement être des pièces authentiques.

IL Y A CEUX QUI ONT DES REMORDS...

Tribunal correctionnel. Vendredi, après-midi.

JE NE RECOMMENCERAI PAS MONSIEUR LE PRÉSIDENT

VOL DE PLUSIEURS BANDES DESSINÉES CHEZ UN LIBRAIRE

Mains propres - mains sales

La dramatique opération d'Izieu se présente sous des données comparables. Elle se déroule le 6 avril 1944. C'était le jeudi saint. Cette maison avait été installée depuis la fin mars 1943 par Mᵐᵉ Zlatin pour s'occuper des enfants juifs sans parents.

Ce fut rapide et brutal. A bord de camions réquisitionnés chez un entrepreneur de Belley dans l'Ain, des soldats en armes sont arrivés. Quarante-quatre enfants de cinq à dix-sept ans ont été embarqués avec la brutalité ordinaire. Un des camions allait tomber en panne, un peu plus loin, ce qui devait permettre de sauver un des garçons, reconnu par ses parents et dont ses ravisseurs admirent qu'il ne s'agissait pas d'un juif. Les autres seront, après un passage dans les locaux du SIPO-SD de Lyon, envoyés à Drancy et, de là, à Auschwitz. Il n'y aura qu'une rescapée, Mᵐᵉ Léa Feldblum.

Cette fois encore, un télex partira de Lyon vers Paris le jour même à 20 h 10. Il expose brièvement les faits avec cette notation : « *Il n'a pas été possible de saisir de l'argent liquide ni des objets précieux.* » Et cette conclusion : « *L'acheminement sur Drancy se fera dans les plus brefs délais.* » Le tout est signé : « *Par ordre K. Barbie. Obersturmführer SS* » (nous avons donné le texte complet de ce télex dans *le Monde* du 12 mai).

Ce document est la clé de voûte de l'accusation, la référence aussi des parties civiles pour cette affaire d'Izieu. Comme il était normal, on présenta le scellé à chacun, et bien sûr à Mᵉ Vergès. Ce fut l'occasion d'un incident déplorable, Mᵉ Klarsfeld ayant, maladroitement, cru de son devoir de faire observer que le défenseur de Barbie, contestant l'authenticité de cette pièce, pouvait, l'ayant entre ses mains, la détériorer.

Mᵉ François La Phuong fut le premier à condamner une attitude si malvenue, sentant bien le parti que ne pouvait manquer d'en tirer Mᵉ Vergès. Et le bâtonnier Bernard du Granrut trouva à son tour les mots qui convenaient pour ramener à la sagesse et aux bons usages de sa profession.

Passé cet éclat inutile, où il fut question de mains propres et de mains sales, on reprit le cours des choses. La contestation par Klaus Barbie de l'authenticité du télégramme concernant Izieu est fondée sur cinq points : il ne porte pas sa signature manuscrite, ce qui est un fait. On n'y trouve point la mention « *pour ordre* ». Il est écrit au dos d'une carte représentant une île anglaise. Le 6 avril 1944, il assure qu'il n'était pas à Lyon, mais dans le Jura, pour une opération contre les maquis. Enfin, le tampon dateur portant la mention « *6 avril 1944* » est en français, et non en allemand : « *6 april 1944* ».

A cela, il est répondu que ce même document fut produit et admis pour authentique devant le tribunal militaire international de Nuremberg. Le représentant français, *qui était alors M. Edgar* Faure, en a même donné lecture, comme en fait foi le compte rendu sténographique au tome VII, page 49. Il est vrai que la signature ne fut pas lue. Quant aux cartes anglaises, il a été démontré que les Allemands, qui les avaient établies en 1940, lorsque Hitler envisageait un débarquement en Grande-Bretagne, les ont par la suite utilisées en maintes occasions dans leurs services administratifs, en raison de la pénurie de papier. Le tampon dateur français ? Les Allemands en ont fait usage bien des fois. Barbie dans le Jura le 6 avril 1944 ? Le juge d'instruction a trouvé, signé de lui et établi à Lyon ce jour-là, un laisser-passer délivré à un ressortissant français.

Mᵉ Libmann, qui est, avec Mᵉ Klarsfeld, l'avocat des familles parties civiles dans l'affaire d'Izieu, a relevé, bien sûr, que si le 21 décembre 1983 Barbie a pu *déclarer tout ignorer du village* d'Izieu, n'avoir aucun souvenir de ce qui avait pu s'y passer, onze mois plus tôt, le 24 février 1983, il déclarait dans un autre procès-verbal : « *C'est mon subordonné Wenzel qui avait reçu d'Eichmann l'ordre de dissoudre ce camp. Il est possible que j'aie eu connaissance du résultat et que j'aie rendu compte à mes chefs. Mais je n'ai eu aucune responsabilité dans cette opération.* »

Mᵉ Vergès allait-il engager le combat, entreprendre cette démonstration tant annoncée de l'existence d'une faute ? Nullement. « *Ce n'est pas le moment*, a-t-il dit, *de commenter ni de plaider. Lorsque nous aurons tous les éléments, que les témoins seront venus, nous ferons alors valoir chacun nos moyens.* » Autrement dit : rendez-vous au jour de ma plaidoirie.

Les parties civiles divisées

Ainsi s'est achevée cette première semaine. Elle laisse une impression mitigée. Sans doute, l'enjeu était-il trop lourd. On sent, du côté des parties civiles, des divisions. Elles se sont d'ailleurs fortement affichées vendredi 15 mai en début de journée. Parmi les victimes parties civiles, beaucoup n'ont pas compris que le président Cerdini n'ait pas usé du pouvoir que lui donne l'article 320 du code de procédure pénale d'obliger Klaus Barbie à comparaître par la force. Du coup, Mᵉ Paul



Lombard, qui représente le mouvement de résistance ceux de la Libération, devait demander qu'il en soit ainsi ordonné « *pour faire cesser une fuite judiciaire scandaleuse, car, si l'accusé a tous les droits, il n'a pas celui de paralyser la justice* ».

Cette position n'a pas fait l'unanimité. Si Mᵉ Kornann, au nom de la LICRA, parut s'y rallier en disant que sans Barbie « *ne pouvait être établie cette vérité émotionnelle humaine qui peut naître d'un échange entre le bourreau et ses victimes* », Mᵉ Welzer s'en remettait, lui, « *à la sagesse de la cour* », et le bâtonnier Bernard du Granrut, « *porte-parole de ceux qui n'entendent pas intervenir sur ce point* », ajoutait : « *Le nazisme a été le triomphe de la force. Nous ne pensons pas que chez nous, à ce procès, il soit nécessaire d'utiliser la force.* »

Encore une fois, le procureur général, M. Pierre Truche, est apparu le plus lucide. « *Ce procès*, dit-il, *est encore dans sa partie abstraite. En quoi, peuvent se demander certains, convenait-il de le faire, alors que nous sommes aujourd'hui les alliés de l'Allemagne ? A l'opposé, les parties civiles qui ont souffert peuvent, à bon droit, s'irriter d'un débat que l'on est obligé de faire sans Klaus Barbie. Mais en vérité, à quoi bon Barbie dans le box ? Quel avantage d'avoir un muet que nous ne pourrons pas obliger à parler de toute façon. Peut-être un jour, pour une confrontation particulière, conviendra-t-il de l'amener. Mais que verra-t-on alors ? Un vieillard porté sur une chaise par des policiers. Je ne veux pas, moi, qu'il puisse user d'un tel spectacle pour apparaître en martyr. Nous allons bientôt entrer dans la phase poignante de cette affaire avec le témoignage des humbles et des isolés. Alors, tout le monde verra et comprendra qu'à un moment de l'histoire il a été décidé qu'un homme n'était pas l'égal d'un autre homme.* »

Mᵉ Jacques Vergès ne manqua pas de sauter sur l'occasion. Jamais on ne l'avait entendu autant proclamer, célébrer les mérites et « *les traditions séculaires de la France* », de ses principes et de son droit. Et cela pour conclure malgré tout : « *Si la force était employée pour amener ici mon client, la défense devrait aviser des mesures qu'elle aurait à prendre pour faire face à une telle indignité.* » C'était une façon comme une autre de laisser comprendre que, si l'on devait amener Barbie par la force, on risquait que ce soit un Barbie sans avocat.

Finalement, le président Cerdini a décidé que la demande qui lui était faite de faire venir l'accusé par la force ne paraissait pas justifiée, « *dans les circonstances présentes* », son absence ne portant pas atteinte à l'ordre public judiciaire, ni à la manifestation de la vérité, ni aux intérêts des parties civiles demanderesses.

On peut toujours en inférer que « les circonstances présentes », autrement dit celles du 15 mai 1987, pourront apparaître différentes un jour ou l'autre...

JEAN-MARC THEOLLEYRE.

« Fais ta valise, coco ! »

LYON
de notre envoyé spécial

Mais où sont-ils passés ? Depuis jeudi 14 mai, des bataillons entiers de journalistes se volatilisent. Ils étaient quatre cents, lundi, à se piétiner pour accéder au Palais de justice devant un magistrat clairvoyant : « *Pourvu que le procès Barbie ne se transforme pas en prix Goncourt !* » Mercredi, le coup de théâtre de l'accusé refusant de comparaître plus avant, a donné le signal du départ.

« *Moi, c'était l'ami Klaus qui m'intéressait. Je rembelle.* » Et le correspondant de *la Presse* (Canada) de débrancher *illico* son micro-ordinateur et tout son matériel. *So long...* Chacun ses raisons. Les techniciens des trois *networks* américains ont filé dans le désordre, prenant d'assaut les TGV pour Paris, affolés à l'idée que le méchant Krasucki replonge, jeudi, la douce France dans une horrible grève SNCF comme en décembre et en janvier. *See you later...*

Klaus Barbie, « *Senor Altmann* », a attiré huit cents journalistes et techniciens à Lyon. Vendredi, à 18 heures, entre deux *répliques vinaigrées échangées* par Mᵉˢ Serge Klarsfeld et Jacques Vergès, on ne comptabilisait plus que soixante-huit confrères dans le prétoire soudain trop grand. Le procès, le vrai procès de Barbie ne fait pas recette. Pis, « *l'histoire fait un bide* », constate un grand chroniqueur judiciaire. « *Je file en Roumanie pour un reportage*, lance John Beattie, du *Star* (Grande-Bretagne). *L'intérêt retombe. Margaret Thatcher a provoqué des élections générales pour juin. Je ne suis plus qu'en page 4 !* » *Farewell...*

Les Français stoïques

D'ailleurs, tous les Britanniques s'agitent — mais oui ! — sauf la BBC. La Riviera, en recevant, vendredi, lady Diana et le prince Charles, a déstabilisé le procès Barbie. Le centre de presse, remarquablement organisé par la Ville de Lyon, assisté, navré, à des *bye-bye* pressés. « *Allez, on file* », crie Dirk Houben à l'équipe de télévision de l'ITV.

Beaucoup de Français restent, stoïques. Mais une pelletée d'entre eux ont sauté dans un charter pour suivre Jacques Chirac à Moscou. « *Tu vois*, fais remarquer Artun Unsal, du quotidien *Hürryet* (Turquie), *il y a dix journalistes turcs à Cannes. Je suis le seul à Lyon.* » Vibeke Knoop, du *Dagbladett* (Norvège), a obtenu comme un privilège de rester jusqu'à vendredi.

Philip Freriks, de la télévision néerlandaise, plie bagages lui aussi, mais promet de revenir. Il a été touché par l'accueil des Lyonnais : un teinturier lui a nettoyé une cravate gratuitement. Et que dire de ces cameramen suisses invités en fin de soirée par une prostituée insistant absolument pour leur offrir le champagne ? Ils en ont encore le souvenir ému dans les yeux. « *C'est bien la première fois qu'une prostituée offre quelque chose. Elle en a bien eu pour 700 balles.* »

Cannes, Chirac à Moscou, Barbie reclus entre les quatre murs de la prison Saint-Joseph : c'est la déroute journalistique. Des « *fais ta valise, coco !* » ont été jappés comme jamais par les rédactions en chef. Mais que dire des avocats représentant les parties civiles, c'est-à-dire les victimes. Ils étaient quarante et un lundi, jouant des coudes devant les caméras. Jeudi, une quinzaine avaient déjà craqué, regagnant leur cabinet. Vendredi, à l'occasion de la dernière audience de la semaine, c'était au tour de la secrétaire de Mᵉ Vergès de jeter l'éponge.

LAURENT GREILSAMER.

● **Croix gammées sur un monument proche d'Izieu.** — Des inconnus ont peint des croix gammées dans la nuit du jeudi 14 au vendredi 15 mai, sur le monument aux morts des guerres de 14-18 et 39-45 à Bregnier-Cordon, un village de l'Ain distant de trois kilomètres de celui d'Izieu où, le 6 avril 1944, quarante-trois enfants juifs ainsi que les personnes qui les encadraient furent enlevés et déportés, dont il n'y aura qu'une survivante.

Les signes profanateurs ont été immédiatement effacés par les services municipaux. Une enquête est ouverte.

Société

La lutte contre le SIDA

Les Douze se prononcent contre tout contrôle aux frontières et tout dépistage systématique

Le conseil des ministres de la santé de la CEE, qui s'est réuni le 15 mai à Bruxelles, a approuvé à l'unanimité un texte important concernant les moyens qu'il convient de mettre en œuvre pour lutter contre le SIDA. Dans ce document, les ministres soulignent *« l'inefficacité, en terme de prévention, du recours à toute politique de dépistage systématique et obligatoire, notamment lors de contrôles sanitaires aux frontières »*. Ils considèrent en outre *« qu'il convient d'éviter des politiques nationales contradictoires susceptibles d'engendrer des discriminations »*.

BRUXELLES
de notre envoyé spécial

Les déclarations fracassantes et outrancières de M. Jean-Marie Le Pen sur le SIDA auront eu au moins un effet positif. De l'avis de nombreux observateurs présents à Bruxelles, elles ont en effet convaincu les ministres les plus réticents de la nécessité de condamner avec force tout dépistage systématique et tout contrôle aux frontières. Les élucubrations du leader du Front national auxquelles il faut ajouter la circulaire du ministre allemand de l'intérieur, M. Friedrich Zimmerman, autorisant le refoulement à la frontière de la RFA des *« suspects de SIDA »* ont servi de signal d'alarme, confiait un participant au conseil des ministres de la CEE. Les ministres ont eu conscience que s'ils n'adoptaient pas une position extrêmement ferme, ce type de dérapage risquait de se reproduire.

Pourtant, avant la tenue de ce conseil rien ne semblait joué. On craignait, du côté français, que certains pays n'adoptent une position peu éloignée de celle de la Bavière. Il n'en fut rien. Au contraire, chaque ministre s'est déclaré hostile à toute entrave à la circulation des personnes et à toute mesure qui puisse en quoi que ce soit remettre en question les termes du traité de Rome.

On attendait évidemment avec une certaine impatience la position qu'allait prendre Mme Süssmuth, ministre allemand de la santé, après la semaine agitée qu'elle venait de vivre. Elle a réitéré sa condamnation de la circulaire Zimmerman, indiquant qu'il n'était pas question que la police des frontières puisse exercer un quelconque contrôle sanitaire en ce qui concerne le SIDA. Elle a également indiqué que cette circulaire n'était plus en vigueur en RFA. Pourtant, notre corespondant à Bonn, Henri de Bresson, nous signale que, vendredi 15 mai, le ministère de l'intérieur ouest-allemand affirmait qu'il n'en était rien...

Autre ministre dont la déclaration était attendue, la baronne Trumpington, ministre anglais de la santé. Elle a aussi affirmé avec force qu'un dépistage de masse ne servirait à rien et qu'en outre son coût serait prohibitif. Il ne faut pas croire, a-t-elle déclaré, qu'un tel dépistage puisse servir pour obtenir des données épidémiologiques fiables. Enfin, elle s'est prononcée contre toute forme de mise en quarantaine des patients atteints de SIDA.

Dans ces conditions, les douze ministres de la santé n'eurent aucune difficulté à se mettre d'accord sur un texte commun.

Une cause internationale

Celui-ci précise, en préambule, que, *« le SIDA étant un problème de santé publique, la lutte contre cette maladie doit être fondée sur des considérations de cette nature »*, et représente *« une cause internationale prioritaire de santé publique »*. En clair, nous a expliqué Mme Barzach, cela signifie que, si des mesures doivent être prises, elles doivent l'être par les ministres de la santé de la CEE et non pas par d'autres... *« Il importe, à propos du SIDA*, estime Mme Barzach, *d'éviter tout risque de politisation. »*

Dans leur texte, les ministres confirment ensuite *« leur attachement particulier au plein respect des principes de libre circulation des personnes et d'égalité de traitement établis par les traités »* ; ils *« considèrent qu'il convient, grâce à une information réciproque et une coordination appropriée, d'éviter que ne se développent des politiques nationales contradictoires à l'égard des ressortissants de pays tiers »*, et *« soulignent l'inefficacité en terme de prévention, du recours à toute politique de dépistage systématique et obligatoire, notamment lors des contrôles aux frontières »* ; ils considèrent enfin qu'*« il convient d'éviter des politiques nationales contradictoires susceptibles d'engendrer des discriminations »*.

D'autre part, afin de mettre au point *« dans les plus brefs délais une stratégie commune pour aboutir à un plan d'action et de coordination »* à retenir par l'ensemble des Etats membres de la Communauté, un groupe *ad hoc* composé de responsables de la santé publique va être convoqué.

Le tout est donc maintenant de savoir si, de manière unilatérale, des Etats membres de la CEE vont tout de même enfreindre ces principes et adopter des dispositions particulières. La circulaire Zimmerman est, à cet égard, symbolique : est-elle définitivement enterrée ou va-t-elle, comme on l'a dit, concerner toutes les personnes autres que les ressortissants de la CEE et les travailleurs frontaliers ? Que penser également des dispositions particulières que la Bavière s'apprête à adopter et qui sont en totale contradiction avec le texte émanant des douze ministres de la santé ? La Belgique va-t-elle continuer à exiger de la part des étudiants africains boursiers qui viennent faire leurs études un test affirmant leur séronégativité ?

Le 18 mars dernier, une commission interministérielle s'était réunie à Paris, à l'Hôtel Matignon, pour décider s'il fallait ou non instituer un quelconque dépistage aux frontières. A l'époque, la position ferme de Mme Barzach avait prévalu. La position adoptée par le conseil des ministres de la santé de la Communauté vient à point nommé pour renforcer cette attitude de bon sens.

FRANCK NOUCHI.

Au Danemark

L'effet positif des campagnes

COPENHAGUE
de notre correspondante

Au Danemark, la mobilisation contre le SIDA amorcée progressivement depuis 1983, a eu pour conséquence, de faire reculer, dans des proportions assez spectaculaires, les maladies sexuellement transmissibles (MST). En quatre ans, le nombre des cas de salpingite a, pour l'ensemble du pays, été réduit de près de moitié et celui de syphilis des trois quarts.

Au secrétariat de la Direction de la santé chargé des problèmes du SIDA, on est persuadé que les efforts déployés pour informer la population et plus spécialement les jeunes (une brochure explicative avait été distribuée dans chaque foyer dès janvier 1986 et les émissions télévisées ne se comptent plus) ont été payants et que bon nombre de Danois ont déjà changé leurs habitudes sexuelles. Trois autres indices semblent appuyer cette constatation : tout d'abord les ventes de préservatifs tombées en discrédit depuis la pilule, sont de nouveau en pleine expansion. En 1986 il s'en est vendu treize millions ; ensuite, le chiffre des avortements volontaires qui au début de la décennie 70 était resté constamment « trop élevé » — aux alentours de 28 000 à 30 000 par an pour un chiffre de naissances en chute libre (moins de 50 000 aujourd'hui) — a commencé à nettement baisser pour se rapprocher de 20 000 ; enfin les prostitués des deux sexes dans les rues chaudes et les bars de Copenhague sont beaucoup moins nombreux.

CAMILLE OLSEN.

Querelle judiciaire entre le père et l'épouse d'un malade

Le différend qui oppose le père et l'épouse d'un malade atteint d'une tumeur cancéreuse au cerveau à propos de la nature des soins à lui apporter (*le Monde* du 7 mai) connaîtra un nouvel épisode judiciaire, lundi 18 mai, devant le juge des référés du tribunal de grande instance de Paris.

Alors que le père ne veut négliger aucune chance de sauver son fils, l'épouse, elle-même médecin, estime qu'un traitement chimiothérapique inflige à son mari des souffrances inutiles. Le professeur Victor Izraël, qui soigne le malade dans son service de l'hôpital Tenon, est favorable à la chimiothérapie ; cependant, l'épouse lui ayant demandé de l'interrompre, il s'est excécuté le 30 avril dernier. Informé, le père saisissait la justice et, le 6 mai, le juge des référés, Mme Huguette Le Foyer de Costil, vice-présidente du tribunal de Paris, désignait un expert, le professeur Claude Jacquillat, cancérologue à l'hôpital Pitié-Salpêtrière, avec le secret espoir qu'il jouerait le rôle de conciliateur.

Son rapport n'était pas encore déposé sur le bureau du juge que le professeur Izraël en suivait les conclusions, reprenant aussitôt le traitement interrompu.

A son tour, l'épouse s'est tournée vers la justice pour demander en référé qu'un autre expert soit nommé. Selon elle, le professeur Jacquillat et le professeur Izraël, tous deux chimiothérapeutes, ayant travaillé ensemble, ne peuvent avoir que des conceptions et des convictions identiques. L'épouse demande la désignation d'un neurologue, qui devrait notamment dire si un traitement autre que la chimiothérapie peut-être appliqué en évitant les souffrances.

M. P.

L'OMS revendique sa prééminence

La quarantième assemblée mondiale de la santé a approuvé vendredi 15 mai le budget 1988-1989, ainsi qu'une résolution confirmant l'OMS dans son rôle de coordonnateur de la lutte contre le SIDA. Le programme spécial de lutte contre cette maladie, lancé en février dernier, concerne cinquante Etats membres de l'OMS qui recevront cette année environ 34 millions de dollars. Dans sa résolution l'OMS tient à réaffirmer son rôle *« de directeur et de coordonnateur de la lutte engagée d'urgence contre le SIDA à l'échelle mondiale »*. Selon le président de l'assemblée mondiale, le docteur Van Londen, cette reconnaissance était nécessaire car d'autres instances comme les ministres de la santé de la CEE ou le Conseil de l'Europe auraient pu prétendre tenir le leadership dans cette lutte.

Dans la résolution qu'ils ont adoptée le 15 mai, *(voir ci-dessus)*, les douzes ministres européens de la santé indiquaient que *« la Communauté a un rôle propre à jouer, en collaboration permanente avec les états membres et en concertation avec l'OMS, en évitant les doubles emplois »*.

● **Aux Etats-Unis : le service de santé favorable aux contrôles.** — Le service de santé pubique américain a demandé, le vendredi 15 mai, qu'un test de dépistage du SIDA soit désormais obligatoire pour tout immigrant désirant s'installer aux Etats-Unis. Cette mesure, qui ne concernerait donc ni les touristes, ni les personnes simplement de passage, doit, pour entrer en application, être approuvée par le ministère de la santé. *(AP.)*

ENVIRONNEMENT

● **Marée noire dans le port de Rotterdam.** — Un superpétrolier de 276 000 tonnes, l'*Athos*, appartenant à la compagnie Mobil France, est entré en collision vendredi 15 mai, avec le caboteur hondurien *Britta*, qui entrait dans le port de Rotterdam sans pilote. Déchiré au-dessus de la ligne de flottaison un des réservoirs de l'*Athos* a laissé échapper 500 tonnes de brut. — *(Reuter.)*

● **RECTIFICATIF.** — Une erreur a été commise dans la liste des plages « points noirs » publiée dans nos éditions du 15 mai. A Saint-Malo, ce n'est pas la plage de Rochebonne, classée B (qualité moyenne), mais celle du Rosais qui a été classée D en 1986 (mauvaise qualité).

La souricière de Nanterre

Ils se sont présentés par centaines, à la fin de la semaine dernière, et encore les lundi 11 et mardi 12 mai, des centaines d'immigrés mauriciens, attirés à la préfecture des Hauts-de-Seine et à la direction du travail et de l'emploi à Nanterre, par une folle rumeur qui s'est répandue à la vitesse de l'éclair dans la communauté mauricienne : *« Il paraît qu'on y régularise la situation des sans-papiers. »*

Ils ont envahi escaliers et couloirs, errant d'un bâtiment à l'autre de la cité administrative, à la recherche de l'hypothétique « régularisation ». A ceux qui ont demandé des contrats de travail vierges, la direction du travail, finaude, a réclamé en échange leur adresse. *« Et nous espérons que cela permettra de découvrir des ateliers clandestins »*, explique-t-on à la préfecture.

Certains ont expliqué aux employés de la préfecture qu'ils venaient *« pour un cousin, un ami, un parent »*. Ceux-là ont pu ressortir libres de la gueule du loup.

D'autres, naïvement, ont avoué qu'ils venaient pour eux-mêmes. Mal leur en prit en ces temps où les charters volent bas. Car la préfecture, alertée par cette affluence, n'a pas été longue à comprendre tout le profit que l'on pouvait tirer de cette souricière. Vingt Mauriciens, en situation irrégulière, ont fait l'objet d'un arrêté de reconduite à la frontière. Onze avaient déjà pris l'avion jeudi 14 mai en fin d'après-midi, et les neuf autres attendaient le prochain vol pour l'île Maurice. D'où venait la rumeur ?

DANIEL SCHNEIDERMANN.

A Bayonne

Protestations contre l'expulsion d'un enseignant basque espagnol

BAYONNE
de notre correspondant

La multiplication des expulsions de Basques espagnols réfugiés en France (cinquante-neuf depuis juillet 1986) vient d'entraîner deux séries de réactions. En début de semaine, diverses associations humanitaires sont intervenues en faveur de Mme Miren Arana, une mère de famille enceinte d'un deuxième enfant, menacée d'expulsion si elle ne quitte pas d'elle-même le territoire national avant le 20 mai. Jeudi 14 mai, l'expulsion de M. José-Antonio Ibarra Unzueta, trente-deux ans, chargé de cours à l'IUT d'informatique de Bayonne, professeur de mathématiques au collège de Seaska (Fédération des écoles en langue basque) et collaborateur au CNRS, a soulevé une vague de protestations dans les milieux de l'enseignement du Pays basque.

Sorti major de sa promotion de l'Ecole supérieure d'informatique de Madrid (ICAI), M. Ibarra s'était réfugié à Bayonne en 1982. Il n'avait jamais eu maille à partir avec la police et avait obtenu le renouvellement, pour six mois, de son autorisation de séjour par la sous-préfecture de Bayonne à la veille de son expulsion, selon la procédure d'urgence absolue conformément à un arrêté en date du 20 février 1987.

Enseignants et élèves ont remis aux autorités une motion exigeant le retour de M. Ibarra dès sa remise en liberté par la justice espagnole, ce qui, selon eux, ne saurait tarder.

Sur les cinquante-neuf Basques espagnols reconduits à la frontière, vingt-sept sont aujourd'hui libres en Espagne. Ils ont présenté un recours visant à l'annulation de leur expulsion devant le tribunal administratif de Paris, dont la décision n'est pas encore prise.

Ph. E.

Le père d'Amandine en prison

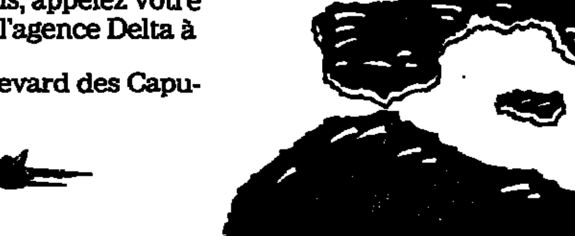
M. Hervé Lair, le père d'Amandine, a été placé sous mandat de dépôt, le vendredi 15 mai, par M. Jean-Pierre Getti, juge d'instruction au tribunal de Paris, à la suite du mandat d'arrêt que ce dernier avait délivré le 24 février 1986 pour *« enlèvement de mineur, violences et voie de fait avec préméditation et guet-apens sur mineur de moins de quinze ans »*, ainsi que pour *« extorsion de signature »*. L'enfant, âgée actuellement de huit ans, a été confiée à la mère, Mme Claudine Carel.

Pour Me Charles Pick, l'avocat de M. Pair, *« il s'agit certainement d'une erreur... »* Après la rencontre entre Mme Carel et M. Lair à Ankara (Turquie), au début de la semaine, *« il y avait des perspectives pour un accord entre les deux parents »*.

Pour Me Topaloff, avocate de Mme Carel, *« il faut que, dans l'intérêt de l'enfant, la détention de M. Lair soit la plus courte possible. Mais le juge avait à trancher sur l'affaire d'enlèvement et non sur la garde »*. En ce qui concerne ce dernier point, l'avocat déclare que *« Mme Carel désire se montrer conciliante devant le juge des enfants afin de parvenir à un arrangement amiable »*.

Ce serait, en effet, le seul espoir pour cette petite fille qui a déjà passé un tiers de sa vie dans la clandestinité. Enfant de concubins, Amandine avait cinq ans quand son père l'a enlevée une première fois, en décembre 1984. De façon à revoir Amandine, Mme Carel avait accepté le 25 mai 1985 ce que lui demandait son ex-compagnon : un mariage. Sa plainte pour enlèvement d'enfant n'ayant toutefois pas été retirée, M. Lair avait été arrêté et Mme Carel avait déposé une demande en nullité pour ce mariage. Libéré, Hervé Lair avait quelques mois plus tard, en février 1986, enlevé une deuxième fois sa fille. Cette « cavale » de quinze mois les avaient amenés à Gibraltar, aux Caraïbes et en Turquie. Plusieurs militants du Mouvement pour la condition paternelle, qui soutiennent M. Lair, sont actuellement inculpés de *« complicité d'enlèvement de mineurs »*.

Ch. Ch.

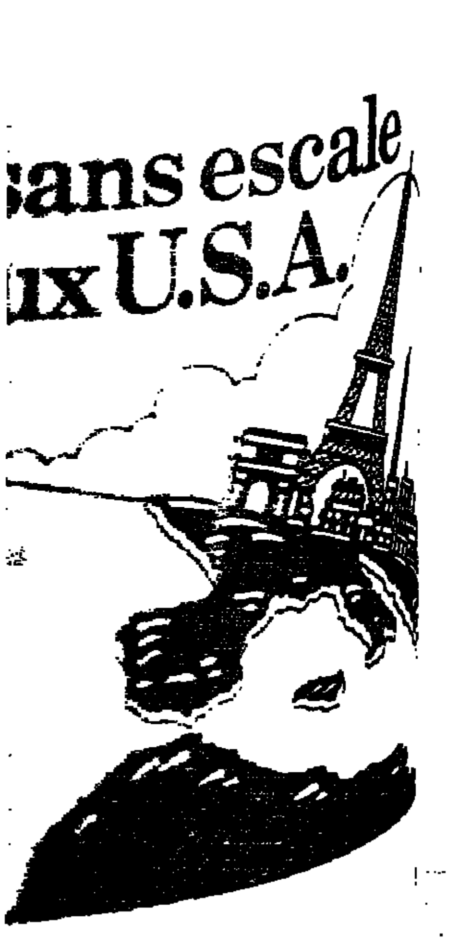


souricière de Nanter...

A Bayonne

...estations contre l'expuls... enseignant basque espag...

...ère d'Amandine en pri...





1940-1944 : LA RÉPRESSION ANTIJUIVE EN FRANCE

La France, depuis 1933, avait accueilli des dizaines de milliers de juifs fuyant la persécution nazie. Ils s'ajoutent, sans y être vraiment accueillis, à la communauté juive française. En 1940, après la défaite, le pays, envahi, est coupé par plusieurs lignes de démarcation. La principale définit les contours de la zone dite libre, placée sous la souveraineté de principe du gouvernement de Vichy.

Le régime de Vichy, héritier d'un antisémitisme français ancien – l'affaire Dreyfus, au tournant du siècle, a montré sa virulence – pratique, selon une tradition de l'extrême droite toujours vivace, *l'exclusion*. Sans même que les nazis le lui imposent, Philippe Pétain, par une série de lois et de règlements pointilleux, exclut presque tous les juifs de la vie politique, professionnelle et économique, et interne dans ses propres camps de concentration les juifs « étrangers ». L'exclusion a touché les communistes, déjà hors la loi depuis 1939. Les francs-maçons ont été chassés de la fonction publique.

Le nazisme, pour sa part, a pratiqué la déportation et l'extermination systématiques. Il ne s'est d'ailleurs pas limité aux juifs. Par souci de « pureté raciale », il avait commencé par gazer 100 000 Allemands atteints de « tares congénitales » et aliénés. 200 000 Tsiganes, raflés dans toute l'Europe ont péri anonymement dans les camps d'extermination.

Vichy, à partir de l'été 1942, a été pris dans l'engrenage de la politique de collaboration, malgré ses réticences. Pour marquer sa souveraineté – partielle – dans la zone occupée, le gouvernement de Pierre Laval a pris en charge la grande rafle du Vel'd'Hiv puis multiplié en zone libre les rafles de familles qu'il livrait aux Allemands. De hauts fonctionnaires de l'époque sont aujourd'hui poursuivis à ce titre.

La police française et ses chefs ont continué après l'occupation de la zone libre à collaborer, sur l'ordre de Vichy, dont les responsabilités sont écrasantes, à l'exécution de « l'Holocauste ». J.P.

Les étapes d'un calvaire

L'Etat français s'est très vite associé idéologiquement au Reich dans le champ d'action le plus spécifique de l'hitlérisme en exprimant une authentique vocation antijuive.

Les premières pierres de l'édifice ont été posées dès le 22 juillet 1940 par la création d'une commission pour la révision des naturalisations puis, le 27 août 1940, par l'abrogation du décret-loi du 21 avril 1939, qui empêchait la propagande antisémite dans la presse. La loi portant statut des juifs a suivi le 3 octobre 1940 : elle exclut les juifs de la fonction publique ainsi que des professions libérales et proclame ouvertement la notion de « race juive » alors que, jusque-là, les ordonnances allemandes, de crainte de heurter l'opinion française, ne font référence qu'à la « religion juive ». Ce statut sera renforcé le 2 juin 1941. Quant à la loi, à la fois antisémite et xénophobe, du 4 octobre 1940, elle livre les *« étrangers de race juive » à l'arbitraire policier en* conférant aux préfets le pouvoir de les interner dans des camps spéciaux.

Le Commissariat général aux questions juives (CGQJ), véritable ministère aux affaires juives, est créé par Vichy le 29 mars 1941 dans le but d'éliminer les juifs de la vie civile, politique, économique, culturelle, ainsi que de les dépouiller de leurs biens et de provoquer à leur égard des mesures de police *« commandées par l'intérêt national »*. Organisé par Xavier Vallat, le CGQJ passera entre les mains de Darquier de Pellepoix quand il s'agira, selon la volonté allemande, d'attenter à la vie des juifs.

Le CGQJ dispose d'une police aux questions juives, la PQJ, plus tard Section d'enquête et de contrôle (SEC), qui se signale par de nombreux abus. Ce sont essentiellement les forces de police régulières qui mèneront rafles et arrestations contre une population juive évaluée de 300 000 à 330 000 personnes réparties en 1941 par moitié dans chacune des deux zones avec environ 50 % de juifs étrangers.

Suscitées par la section antijuive de la Gestapo, dirigée par Dannecker, les arrestations massives de juifs par la police française débutent le 14 mai 1941 dans l'agglomération parisienne. Elles ne visent que des hommes, Polonais, Tchèques, et même Autrichiens, (au total 3747), qui sont dirigés vers deux camps du Loiret sous administration préfectorale, Pithiviers et Beaune-la-Rolande.

La deuxième opération a lieu à partir du 20 août 1941 et touche 4 232 juifs, dont un millier de Français. Le camp de Drancy, sous administration française et sous contrôle étroit de la Gestapo, est créé pour eux. Le 12 décembre 1941, 700 juifs français, surtout des notables, sont arrêtés par la Feldgendarmerie et internés à Compiègne tandis que les nazis sortent de Drancy 53 juifs pour une exécution massive. Plus de 10 % des résistants fusillés au Mont-Valérien sont juifs, alors que le pourcentage des juifs dans la population française est à peine de 0,7 %.

Internements

La première déportation des juifs de France a lieu le 27 mars 1942. Elle concerne 1 112 juifs, des hommes, pour moitié juifs français de Compiègne, pour moitié juifs apatrides de Drancy.

En juin 1942 s'est installée à Paris une nouvelle direction de la police allemande et des SS avec, à sa tête, le général SS Oberg assisté par le colonel SS Knochen, commandant de la police de sûreté et des services de sécurité, la Sipo-SD, au sein de laquelle opère la Gestapo.

Du côté français, Laval et son chef de la police, René Bousquet, obtiennent un renforcement de l'autorité de Vichy en zone occupée en contrepartie d'une collaboration policière accrue contre les ennemis communs au Reich et à Vichy : les juifs, les communistes, les gaullistes, les terroristes.

Les mesures antijuives en zone occupée s'intensifient : les ordonnances allemandes relèguent les juifs au rang de parias, en particulier la huitième, du 29 mai 1942, qui prescrit aux juifs de plus de six ans révolus le port de l'étoile jaune en public avec la mention « juif ».

En juin 1942, s'engagent des négociations policières franco-allemandes au sujet, cette fois, de l'arrestation massive de familles juives, la décision ayant été prise à Berlin le 11 juin de commencer la déportation de tous les juifs de l'Europe de l'Ouest. Le 25 juin, la Gestapo se fixe comme objectif à moyen terme la déportation de 40 000 juifs : 10 000 juifs apatrides doivent être arrêtés en zone libre et livrés par Vichy, comme s'y est engagé Bousquet le 16 juin ; 30 000 juifs doivent être trouvés en zone occupée, la Gestapo insistant pour que 40 % de ces juifs soient de nationalité française. La Gestapo souligne aussi la nécessité de l'exécution par les seules forces de police françaises de cette opération massive.

En conseil des ministres, le 26 juin, Laval paraît disposé à refuser l'engagement de la police française en zone occupée et ne semble pas au courant de l'accord donné par Bousquet au sujet des 10000 juifs de la zone libre. Bousquet décide d'accepter l'engage*ment exclusif de la police française* avec pour seule concession allemande le fait que les juifs français seront épargnés pour le moment.

Ce qui a été conclu le 2 juillet entre Bousquet et les chefs de la police nazie en France a été entériné en partie par Pétain et par Laval, le 3 juillet, et confirmé en totalité par Laval aux chefs SS le lendemain. Comme l'écrit Dannecker à Eichmann : *« Le président Laval a proposé que, lors de l'évacuation de familles juives de la zone non occupée, les enfants de moins de seize ans soient emmenés eux aussi. Quant aux enfants juifs qui resteraient en zone occupée, la question ne l'intéresse pas. »* Ainsi le feu vert pour la déportation des enfants juifs, presque tous nés en France, est-il donné par Vichy aux SS qui vont bientôt s'en servir.

A partir de la rafle du Vél' d'Hiv', et pendant onze semaines, c'est au rythme de trois convois de mille juifs chacun par semaine que va se dérouler la déportation des juifs de France. Une première réaction de protestation s'ébauche avec la lettre envoyée le 22 juillet à Pétain par les cardinaux et archevêques de France assemblés à Paris : *« Nous ne pouvons étouffer le cri de notre conscience. »*

Dans la première quinzaine d'août 1942, Vichy expédie à Drancy trois mille cinq cents juifs qui étaient internés dans les camps de la zone libre. La grande rafle de la zone libre menée à partir du 26 août permet à Vichy de livrer encore six mille cinq cents juifs aux SS; beaucoup moins que les chiffres prévus. Elle suscite cependant de vives protestations de larges secteurs dans l'opinion publique, appuyées et parfois précédées par les interventions vigoureuses et efficaces des prélats catholiques et du pasteur Boegner. La déclaration la plus retentissante est celle de Mgr Saliège, archevêque de Toulouse; la plus déterminante, celle du cardinal Gerlier, archevêque de Lyon et primat des Gaules. Poussé par l'admirable abbé Chaillet, Mgr Gerlier couvre l' « enlèvement » d'une centaine d'enfants juifs que la préfecture de Lyon allait transférer à Drancy.

Cette réaction humanitaire de l'opinion publique française, surtout en zone libre, où elle a évidemment plus de facilités pour s'exprimer, entraîne immédiatement pour le sort des juifs des répercussions bénéfiques.

Mais la Gestapo achève en 1942 de fournir à Auschwitz le contingent prévu en juin de quarante mille déportés, en faisant arrêter par la police française en zone occupée les juifs baltes, yougoslaves, bulgares, hollandais, roumains, grecs et en déportant également de Pithiviers un millier de juifs français qui ont tenté de passer la ligne de démarcation.

La protection italienne

Après l'invasion de la zone libre par les Allemands, en novembre 1942, les autorités militaires italiennes protègent, dans leur nouvelle zone d'occupation, les juifs français et étrangers contre les mesures de Vichy (apposition obligatoire de la mention « juif » sur les titres d'identité et sur la carte d'alimentation) ainsi qu'en empêchant, au besoin par la force, les arrestations de juifs.

Des pressions allemandes s'exercent sur Mussolini qui se décide, le 18 mars 1943, à *transférer* aux autorités françaises les pouvoirs de police sur les juifs dans sa zone d'occupation. Le lendemain même, il se ravise sous l'effet d'un document relatant les atrocités nazies à l'Est contre les juifs. Le Duce confie le traitement de la question juive dans la zone d'occupation italienne à sa police civile. L'inspecteur général Lo Spinoso, chargé de cette mission, se fait conseiller par Angelo Donati, juif italien dont l'efficacité fut remarquable, et il continue à protéger systématiquement les juifs.

Pendant le premier semestre de 1943, la section antijuive de la Gestapo alimente les trains de déportation avec les juifs français détenus pour avoir commis des infractions, avec des rafles menées conjointement par des policiers français et allemands à Marseille, par la préfecture de police à Paris, par la gendarmerie de la zone Sud ; mais les SS ont conscience que la défaite de Stalingrad accentue les réticences de Vichy. Ils tentent d'obtenir de Laval la révocation des naturalisations de juifs obtenues depuis 1927. Mais la chute de Mussolini, le 25 juillet, rend Laval circonspect, et la loi prévue ne sera pas publiée.

En représailles, les SS décident d'inclure, systématiquement cette fois, les juifs français dans les déportations ; mais ils ne reçoivent de Berlin d'autre renfort policier qu'un commando d'une dizaine d'hommes dirigé par Aloïs Brünner, l'un des plus redoutables délégués d'Eichmann. Ce commando déclenche une terrible chasse aux juifs sur la Côte d'Azur. Le 8 septembre, en effet, les Alliés ont prématurément rendu public l'armistice signé par les Italiens, empêchant ceux-ci de transférer en Italie, afin de les transporter en Afrique du Nord, une vingtaine de milliers de juifs réfugiés dans la région niçoise.

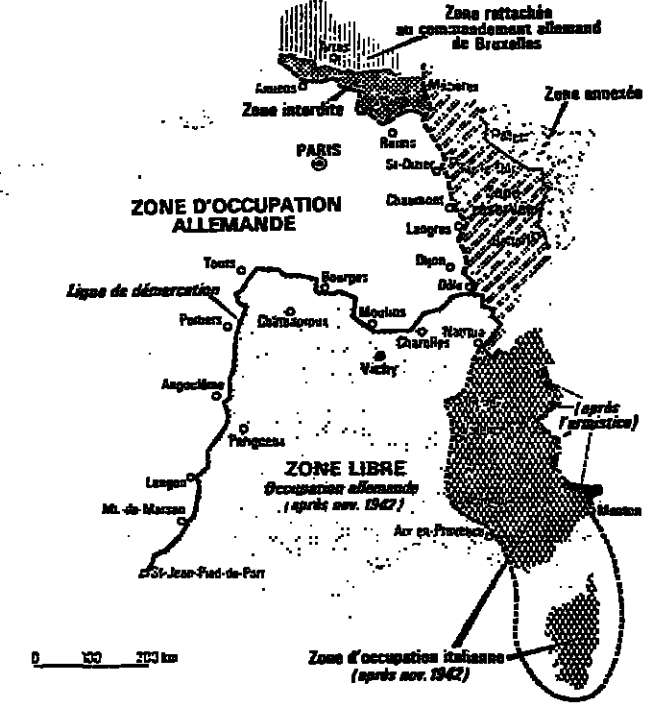
Le remplissage des trains (quatorze convois en 1944 dont deux de 1 500 personnes) s'effectue par la poursuite à Paris de rafles par la préfecture de police visant les juifs étrangers (plus de 4 000), ainsi que par des rafles en province menées parfois par la police allemande et visant indistinctement *juifs français et juifs étrangers* ; Marseille (1 450), Nice (1 100), Lorraine (950), Lyon (900), Toulouse (680), Isère (650), Charente (650), Bordeaux (570), Massif Central (450), etc.

La nomination de Darnand au poste de secrétaire général au maintien de l'ordre et le rôle accru de sa milice facilitent les arrestations de juifs français ainsi que les fusillades ou exécutions sommaires (environ un millier). Heureusement, les organisations juives ont dissous à temps leurs foyers plus ou moins clandestins d'enfants *juifs, sauf en deux cas : celui* d'Izieu (Ain) où Klaus Barbie fait rafler quarante-quatre enfants le 6 avril 1944, et celui des foyers de l'UGIF, dans la région parisienne, liquidés le 20 juillet par Brünner qui déporte plus de trois cents enfants par le dernier grand convoi de Drancy, le 31 juillet.

SERGE KLARSFELD.

(Le Monde *du 11 mai 1985.)*

LA FRANCE ÉCLATÉE APRÈS LA DÉFAITE DE 1940
Zones d'occupation à partir de novembre 1942



La zone annexée : *Gouvernée par un Gauleiter, elle est considérée comme un territoire allemand.*

La zone rattachée au commandement allemand à Bruxelles. *Les Allemands songèrent à l'annexer. Sous réserve des autorisations, Bruxelles est sous administration française.*

La zone interdite : *dans des conditions proches, est strictement contrôlée. Y entrer exige des laissez-passer spéciaux parcimonieusement attribués.*

La zone réservée : *les terres inexploitées du fait de l'exode ou confisquées sont colonisées par la société allemande Ostland.*

La zone occupée : *dont l'entrée exige des laissez-passer, est sous administration française contrôlée par les Allemands.*

La zone libre : *est sous la souveraineté du gouvernement de Vichy.*

La zone d'occupation italienne : *pas de persécutions raciales. Elle est prise en main par les Allemands à partir du 8 septembre 1943, date de la cessation des hostilités entre l'Italie et les Alliés. Au moins cinq mille juifs y furent alors arrêtés.*

Convois pour la mort

- **1942**

41 951 juifs déportés, plus un minimum de 815 arrêtés dans le Nord et le Pas-de-Calais et déportés via la Belgique.

43 convois, tous à destination d'Auschwitz : 32 de Drancy, 6 de Pithiviers, 2 de Beaune-la-Rolande, 2 de Compiègne et 1 d'Angers.

30 946 déportés proviennent de la zone occupée et 11 005 de la zone libre. Environ 20 500 juifs ont été immédiatement gazés à leur arrivée à Auschwitz. 811 survivants dont 21 femmes en 1945.

- **1943**

17 069 déportés, dont 12 539 gazés dès leur arrivée au camp d'extermination.

17 convois dont 13 à destination d'Auschwitz et 4 de Sobibor. En 1945, 340 hommes survivaient ainsi que 126 femmes.

- **1944**

14 833 déportés de Drancy (à l'exception de 430 partis de Lyon le 11 août) en 14 convois, tous à destination d'Auschwitz, sauf 1 parti pour Kaunas et Reval. 9 902 gazés immédiatement.

En 1945, 521 hommes survivaient ainsi que 766 femmes. Il faut ajouter à ce nombre de déportés environ 400 épouses de prisonniers de guerre juifs déportées le 2 mai 1944 et le 21 juillet à *Bergen-Belsen*, les 360 juifs déportés de Toulouse et Saint-Sulpice, le 30 juillet, et les 63 juifs déportés de Clermont-Ferrand, le 22 août, plus les juifs déportés individuellement,

- **AU TOTAL**

75 721 déportés dont 2,7 % d'enfants de moins de six ans (2 044) et 11,6 % d'enfants de six à dix-sept ans (8 780), au total près de 11 000 enfants.

Plus de 9 700 déportés avaient plus de soixante ans. Près de 43 000 déportés sur 73 853 ont été immédiatement gazés. 2 566 survivants en 1945, soit environ 3 % des déportés ; moins d'un millier d'entre eux survivraient actuellement. Avec les 3 000 morts dans les camps avant la déportation et le millier d'exécutions de juifs, le bilan de la « solution finale » en France atteint 80 000 victimes.

Les nationalités les plus touchées par la déportation ont été les Polonais (environ 26 000), Français (24 000, dont plus de 7 000 sont des enfants nés en France de parents étrangers), Allemands (7 000), Russes (4 500), Roumains (3 300), Autrichiens (2 500), Grecs (1 500), Turcs (1 300), Hongrois (1 200). Au moins 85 % des juifs déportés de France ont été arrêtés par les forces de police françaises.

SERGE KLARSFELD.

(11 mai 1985.)

Dossier établi par Jean Planchais et le service de documentation du *Monde*.

Les *Dossiers et documents* sont une publication à vocation pédagogique. Ils sont constitués pour l'essentiel d'articles déjà parus dans *le Monde* et ses diverses publications.

LA LÉGISLATION DE VICHY

Une exclusion minutieuse

Ces textes sont les plus importants de ceux qu'a promulgués le gouvernement de Vichy. Mais ils ne représentent qu'une petite partie des lois qui, directement ou indirectement, ont fixé le statut des juifs : on en compte cinquante-cinq. Les lois de Vichy n'étaient discutées par aucun Parlement. Il suffisait qu'elles soient signées par le chef de l'Etat français, Philippe Pétain. Ainsi les juifs sont-ils écartés des chantiers de jeunesse, la gestion de leurs biens est-elle réglementée. L'admission – et la non-admission – des juifs dans les établissements publics d'enseignement d'Algérie fait l'objet d'une loi, de même que l'interdiction qui leur est faite d'exploiter des débits de boissons.

Des décrets minutieux déterminent leur droit à être médecin, avocat, dentiste, artiste de théâtre ou de cinéma... ou sage-femme en Algérie.

Après l'occupation de la « zone libre » en novembre 1942, les textes se font moins nombreux : les Allemands appliquent directement leurs propres règles. La dernière loi de Vichy, en date du 23 mai 1944, fixe le montant du prélèvement à effectuer – sur les biens juifs – pour « venir en aide aux juifs indigents ». Et le dernier décret, du 5 juin 1944, à la veille du débarquement allié... fixe les traitements du commissaire général et du secrétaire général aux questions juives.

∴

Loi du 3 octobre 1940 portant statut des juifs (modifié par les lois du 3 et 11 avril 1941).

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Le conseil des ministres entendu,

Décrétons :

Article premier. – Est regardé comme juif, pour l'application de la présente loi, toute personne issue de trois grands-parents de race juive ou de deux grands-parents de la même race, si son conjoint lui-même est juif.

Art. 2. – L'accès et l'exercice des fonctions publiques et mandats énumérés ci-après sont interdits aux juifs :

1. Chef de l'Etat, membre du gouvernement, conseil d'Etat, conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur, Cour de cassation, Cour des comptes, corps des mines, corps des ponts et chaussées, inspection générale des finances, cours d'appel, tribunaux de première instance, justices de paix, toutes juridictions d'ordre professionnel et toutes assemblées issues de l'élection.

2. Agents relevant du département des affaires étrangères, secrétaires généraux des départements ministériels, directeurs généraux, directeurs des administrations centrales des ministères, préfets, sous-préfets, secrétaires généraux des préfectures, inspecteurs généraux des services administratifs au ministère de l'intérieur, fonctionnaires de tous grades attachés à tous services de police.

3. Résidents généraux, gouverneurs généraux, gouverneurs et secrétaires généraux des colonies, inspecteurs des colonies.

4. Membres des corps enseignants.

5. Officiers et sous-officiers des armées de terre, de mer et de l'air ;

Membres des corps de contrôle de la guerre, de la marine et de l'air ;

Membres des corps et cadres civils des départements de la guerre, de la marine et de l'air créés par les lois du 25 août 1940, du 15 septembre 1940, du 28 août 1940, du 18 septembre 1940 et du 29 août 1940 (loi du 3 avril 1941).

6. Administrateurs, directeurs, secrétaires généraux dans les entreprises bénéficiaires de concessions ou de subventions accordées par une collectivité publique, postes à la nomination du gouvernement dans les entreprises d'intérêt général.

Art. 3. – L'accès et l'exercice de toutes les fonctions publiques autres que celles énumérées à l'article 2 ne sont ouverts aux juifs que s'ils peuvent exciper de l'une des conditions suivantes :

a) Etre titulaire de la carte de combattant 1914-1918 ou avoir été cité au cours de la campagne 1914-1918 ;

b) Avoir été cité à l'ordre du jour au cours de la campagne 1939-1940 ;

c) Etre décoré de la Légion d'honneur à titre militaire ou de la médaille militaire.

Art. 4. – L'accès et l'exercice des professions libérales, des professions libres, des fonctions dévolues aux officiers ministériels et à tous auxiliaires de la justice sont permis aux juifs, à moins que des règlements d'administration publique n'aient fixé pour eux une proportion déterminée. Dans ce cas, les mêmes règlements détermineront les conditions dans lesquelles aura lieu l'élimination des juifs en surnombre.

Art. 5. – Les juifs ne pourront, sans condition ni réserve, exercer l'une quelconque des professions suivantes :

Directeurs, gérants, rédacteurs de journaux, revues, agences ou périodiques, à l'exception de publications de caractère strictement scientifique.

Directeurs, administrateurs, gérants d'entreprises ayant pour objet la fabrication, l'impression, la distribution, la présentation de films cinématographiques ; metteurs en scène et directeurs de prises de vues, compositeurs de scénarios, directeurs, administrateurs, gérants de salles de théâtres ou de cinématographie, entrepreneurs de spectacles, directeurs administrateurs, gérants de toutes entreprises se rapportant à la radiodiffusion.

Des règlements d'administration publique fixeront, pour chaque catégorie, les conditions dans lesquelles les autorités publiques pourront s'assurer du respect, par les intéressés, des interdictions prononcées au présent article, ainsi que les sanctions attachées à ces interdictions.

Art. 6. – En aucun cas, les juifs ne peuvent faire partie des organismes chargés de représenter les professions visées aux articles 4 et 5 de la présente loi ou d'en assurer la discipline.

L'article 7 fixe les conditions dans lesquelles « les fonctionnaires juifs (...) cesseront d'exercer leurs fonctions dans les deux mois » et « seront admis à faire valoir leurs droits ».

Art. 8. – Par décret individuel pris en Conseil d'Etat et dûment motivé, les juifs qui, dans les domaines littéraire, scientifique, artistique, ont rendu des services exceptionnels à l'Etat français, pourront être relevés des interdictions prévues par la présente loi.

Ces décrets et les motifs qui les justifient seront publiés au *Journal officiel*.

Art. 9. – La présente loi est applicable à l'Algérie, aux colonies, pays de protectorat et territoires sous mandat.

Art. 10. – Le présent acte sera publié au *Journal officiel* et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy, le 3 octobre 1940.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français :

Le vice-président du conseil,
PIERRE LAVAL.

Le garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice,
RAPHAËL ALIBERT.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,
MARCEL PEYROUTON.

Le ministre secrétaire d'Etat aux affaires étrangères,
PAUL BAUDOIN.

Le ministre secrétaire d'Etat à la guerre,
Général HUNTZIGER.

Le ministre secrétaire d'Etat aux finances,
YVES BOUTHILLIER.

Le ministre secrétaire d'Etat à la marine,
Amiral DARLAN.

Le ministre secrétaire d'Etat à la production industrielle et au travail,
RENÉ BELIN.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture,
PIERRE CAZIOT.

∴

Le statut du 3 octobre 1940 sera supprimé et remplacé par une loi du 2 juin 1941 dont l'article 1er est ainsi rédigé :

Art. 1er. – Est regardé comme juif :

1° Celui ou celle, appartenant ou non à une confession quelconque, qui est issu d'au moins trois grands-parents de race juive, ou de deux seulement si son conjoint est lui-même issu de deux grands-parents de race juive.

Est regardé comme étant de race juive le grand-parent ayant appartenu à la religion juive ;

2° Celui ou celle qui appartient à la religion juive, ou y appartenait le 25 juin 1940, et qui est issu de deux grands-parents de race juive.

La non-appartenance à la religion juive est établie par la preuve de l'adhésion à l'une des autres confessions reconnues par l'Etat avant la loi du 9 décembre 1905.

Le désaveu ou l'annulation de la reconnaissance d'un enfant considéré comme juif sont sans effet au regard des dispositions qui précèdent.

Le nouveau statut ajoute aux exemptions : « être pupille de la nation ou ascendant, veuve ou orphelin de militaire mort pour la France » (art. 3 d).

Aux interdictions déjà mentionnées, il ajoute une série de professions qui vont de la banque au « commerce de grains, de céréales, de chevaux, de bestiaux ».

Art. 9. – Sans préjudice du droit pour le préfet de prononcer l'internement dans un camp spécial, même si l'intéressé est français, est puni :

1° D'un emprisonnement de six mois à deux ans et d'une amende de 500 francs à 10 000 francs, ou de l'une de ces deux peines seulement, tout juif qui s'est livré ou a tenté de se livrer à une activité qui lui est interdite par application des articles 4, 5 et 6 de la présente loi ;

2° D'un emprisonnement de un an à cinq ans et d'une amende de 1 000 francs à 20 000 francs, ou de l'une de ces deux peines seulement, tout juif qui se sera soustrait ou aura tenté de se soustraire aux interdictions édictées par la présente loi, au moyen de déclarations mensongères ou de manœuvres frauduleuses.

Le tribunal peut, en outre, ordonner la fermeture de l'établissement.

ROGER VIOLLET

Premiers départs de juifs vers les camps de concentration sous la conduite de gendarmes français.

Le recensement

Loi du 2 juin 1941 prescrivant le recensement des juifs.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Le conseil des ministres entendu,

Décrétons :

Article premier. – Toutes personnes qui sont juives au regard de la loi du 2 juin 1941 portant statut des juifs doivent, dans le délai d'un mois à compter de la publication de la présente loi, remettre au préfet du département ou au sous-préfet de l'arrondissement dans lequel elles ont leur domicile ou leur résidence, une déclaration écrite indiquant qu'elles sont juives au regard de la loi et mentionnant leur état civil, leur situation de famille, leur profession et l'état de leurs biens.

La déclaration est faite par le mari pour la femme, et par le représentant légal pour le mineur ou l'interdit.

Art. 2. – Toute infraction aux dispositions de l'article premier est punie d'un emprisonnement de un mois à un an et d'une amende de 100 à 10 000 F, ou de l'une de ces deux peines seulement, sans préjudice du droit pour le préfet de prononcer l'internement dans un camp spécial, même si l'intéressé est Français.

Fait à Vichy, le 2 juin 1941.

Ph. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français :

L'amiral de la flotte, vice-président du conseil, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur.
Amiral DARLAN.

Les juifs d'Algérie ne sont plus citoyens français

En 1870, un décret dit « décret Crémieux » avait donné aux juifs d'Algérie la citoyenneté française.

Loi portant abrogation du décret du Gouvernement de la défense nationale du 24 octobre 1870 et fixant le statut des juifs indigènes des départements de l'Algérie.

ARTICLE PREMIER – Le décret du Gouvernement de la défense nationale du 24 octobre 1870 est abrogé en ce qu'il règle les droits politiques des juifs indigènes des départements de l'Algérie et les déclare citoyens français.

Art. 2. – Les droits politiques des juifs indigènes des départements de l'Algérie sont réglés par les textes qui fixent les droits politiques des indigènes musulmans algériens.

Art. 3. – En ce qui concerne leurs droits civils, le statut réel et le statut personnel des juifs indigènes des départements de l'Algérie restent réglés par la loi française.

Art. 4. – Les juifs indigènes des départements de l'Algérie qui, ayant appartenu à une unité combattante pendant la guerre de 1914-1918 ou de 1939-1940, auront obtenu la Légion d'honneur à titre militaire, la médaille militaire ou la Croix de guerre, conserveront le statut politique de citoyens français.

Art. 5. – Ce statut pourra être conservé, par décret contresigné par le garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice et par le ministre secrétaire d'État à l'intérieur, aux juifs indigènes des départements de l'Algérie qui se seront distingués par des services rendus au pays.

Art. 6. – La présente loi est applicable à tous les bénéficiaires du décret du 24 octobre 1870 et à leurs descendants.

Art. 7. – Le présent décret sera publié au *Journal officiel* et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy, le 7 octobre 1940.

Ph. PÉTAIN.

L'internement des étrangers

Loi sur les ressortissants étrangers de race juive

Art. 1er. – Les ressortissants étrangers de race juive pourront, à dater de la promulgation de la présente loi, être internés dans des camps spéciaux par décision du préfet du département de leur résidence.

Art. 2. – Il est constitué auprès du ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur une commission chargée de l'organisation et de l'administration de ces camps. (...)

Art. 3. – Les ressortissants étrangers de race juive pourront en tout temps se voir assigner une résidence forcée par le préfet du département de leur résidence. (...)

Fait à Vichy, le 4 octobre 1940.

Ph. PÉTAIN.

Deux commissaires aux questions juives

• XAVIER VALLAT

Xavier Vallat, ancien député de l'Ardèche, décédé le 6 janvier 1972 âgé de quatre-vingt-un ans, avait joué un rôle de premier plan entre les deux guerres dans les mouvements d'extrême droite et s'était fait le champion au Parlement d'un antisémitisme nationaliste et « chrétien », dans la tradition de l'affaire Dreyfus. Il entendait *« défendre l'organisme français du microbe (juif) qui le conduisait à une anémie mortelle »*. Ces convictions lui valurent d'être placé par le maréchal Pétain, en mars 1941, à la tête du commissariat général aux questions juives.

Sous son impulsion, cet organisme applique une législation limitant l'accès des israélites aux professions libérales, industrielles ou commerciales et leur interdisant toute activité au sein des sociétés anonymes. Le juif se voyait défini comme celui qui appartenait à la religion juive au 25 juin 1940 et avait deux grands-parents de race juive.

Xavier Vallat créa par ailleurs l'Union générale des israélites de France (UGIF), destinée à représenter leurs intérêts, étant admis que les juifs n'étaient tolérables dans la société, selon une interview à *Paris-Soir*, *« qu'à dose homéopathique »*. Cet organisme devait en fait faciliter les déportations. Xavier Vallat soutint par la suite que la législation adoptée sous son impulsion avait constitué un maquis grâce auquel un grand nombre de juifs avaient pu être sauvés. Inutile de dire que la plupart des organisations juives contestent cette interprétation. Toujours est-il que, après le retour de Laval au pouvoir, au printemps de 1942, Xavier Vallat était révoqué et remplacé par Darquier de Pellepoix.

Dans une lettre adressée le 7 février 1942 au ministre Henri Moysset, il écrivait : *« Je n'ai pas l'intention d'aller plus loin dans les concessions au point de vue allemand en cette matière, car, si l'harmonisation finalement réalisée devait se traduire par un simple alignement sur la position allemande, je ne pourrais pas personnellement en assumer la responsabilité politique et morale. »* Il s'était opposé notamment à l'institution en zone libre de l'étoile jaune et du couvre-feu spécial qui étaient imposés aux juifs de la zone nord.

Comparaissant au mois de décembre 1947 devant la Haute Cour de justice, celle-ci le condamnait à dix ans de prison pour *« acte de nature à nuire à la défense nationale »*. Le 30 décembre 1949, Xavier Vallat était libéré. Il devait collaborer ensuite à l'hebdomadaire royaliste *Aspects de la France* et en assumer de 1962 à 1966 la direction. Le passé militaire de Xavier Vallat, grand mutilé de la guerre 1914-1918, expliquait la clémence du haut tribunal. Ce jugement ne fut pas moins ressenti comme un affront par les rescapés de Drancy ou d'Auschwitz.

(*Le Monde*, 8 janvier 1972.)

• DARQUIER DE PELLEPOIX

Louis Darquier de Pellepoix naît à Cahors le 19 décembre 1897. Engagé volontaire à dix-sept ans, en 1914, c'est un brillant combattant. Il vit ensuite de petits emplois dans les affaires et milite à l'extrême droite. Le 6 février 1934, au cours des manifestations organisées par les Ligues, il est gravement blessé. Il préside l'Association des blessés du 6 février 1934 et devient, la même année, secrétaire général adjoint du quotidien *le Jour*.

L'année suivante, il se fait élire conseiller municipal de Paris sur un programme « national antijuif ».

En mai 1937, il prend la présidence du Comité antijuif de France, qui fédère les principaux organes de combat contre les juifs et les francs-maçons. *« Il faut*, s'écrie-t-il au cours d'une réunion publique à la salle Wagram, *de toute urgence résoudre la question juive. Que les juifs soient expulsés ou qu'ils soient massacrés. »* En 1939, mobilisé, il se bat à nouveau brillamment et est fait prisonnier. Libéré de l'Oflag II D, il fonde, en novembre 1940, l'Union française pour la défense de la race.

Une première fois, en 1941, il est proposé par les Allemands comme responsable de la question juive en France, sur une liste où figure notamment Céline. Ses protecteurs réussissent à l'imposer – après le retour au pouvoir de Laval, le 6 mai 1942 – au poste de commissaire général aux questions juives, où il succède à Xavier Vallat. Il exerce ses fonctions jusqu'en février 1944, date à laquelle il sera chassé officiellement pour malversations dans la gestion des biens juifs.

M. DARQUIER DE PELLEPOIX
commissaire général aux questions juives
EXPOSE SES PROJETS
au Petit Parisien

1° Renforcement de la loi de 1941 sur l'aryanisation économique ;
2° Statut des demi-juifs qui se verraient écartés des fonctions publiques et de certaines autres professions ;
3° Port obligatoire de l'étoile jaune en zone non occupée ;
4° Interdiction aux juifs, sans aucune dérogation, d'exercer des fonctions publiques ;
5° Retrait de la nationalité française à tous les juifs qui l'ont acquise depuis 1927.

ROGER-VIOLLET

« Le Petit Parisien » du 1er février 1943.

A la Libération, Darquier de Pellepoix passe en Espagne, où il jouit de vives sympathies dans les milieux du gouvernement franquiste.

Il a été condamné à mort par contumace, par la Haute Cour de justice, le 19 juin 1947, pour « intelligence avec une puissance étrangère ».

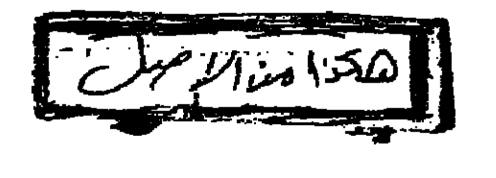
En 1978, le journaliste Philippe Ganier-Raymond le retrouve, paralysé, en Andalousie et s'entretient avec lui. Darquier de Pellepoix lui déclare notamment : *« Je vais vous dire, moi, ce qui s'est exactement passé à Auschwitz. On a gazé. Oui, c'est vrai. Mais on a gazé les poux... Pendant ce temps-là, on désinfectait leurs vêtements... Mais que voulez-vous, ils sont comme ça, les juifs, il faut qu'ils mentent. »*

Cet entretien, publié dans *l'Express* du 28 octobre 1978, provoque une vague de protestations. L'extradition de Darquier est réclamée mais ne peut être obtenue, car l'ancien commissaire aux questions juives n'a pas été condamné comme criminel de guerre.

Darquier de Pellepoix est mort le 29 août 1980 près de Malaga. Sa mort ne fut connue en France que deux ans plus tard.

(*le Monde*, 22 février 1983.)

★ Informations tirées notamment de *la France antisémite de Darquier de Pellepoix*, Jean Laloum. Éditions Syros, 1979.



LES ORDONNANCES ALLEMANDES

Du ghetto de fait à l'extermination

« *Au nom des pleins pouvoirs qui m'ont été conférés par le Fuhrer und Oberster Befelshaber der Wehrmacht* (le Fuhrer et commandant suprême de l'armée) *j'ordonne ce qui suit...* » Ainsi débutent les ordonnances du commandant en chef allemand en France, qui concernent la zone occupée.

27 septembre 1940. — « *Sont reconnus comme juifs ceux qui appartiennent ou qui appartenaient à la religion juive, ou qui ont plus de deux grands-parents (grands-pères et grands-mères) juifs. Sont considérés comme juifs les grands-parents qui appartiennent ou appartenaient à la religion juive. Il est interdit aux juifs qui ont fui la zone occupée d'y retourner.* »

Tout juif « *devra se présenter jusqu'au 20 octobre 1940 auprès du sous-préfet de l'arrondissement dans lequel il a son domicile (...) pour se faire inscrire sur un registre spécial.* »

« *Tout commerce dont le propriétaire ou le détenteur est juif devra être désigné comme « Enteprise juive » par une affiche spéciale en langue allemande et française.* »

18 octobre 1940. — Définit « *l'entreprise économique* » et quelle entreprise est considérée comme entreprise juive.

26 avril 1941. — Nouvelle définition du juif : « *Trois grands-parents de pure race juive* » ou deux grands-parents seulement si l'on appartient à la communauté religieuse juive ou si l'on est marié à un juif ou si on l'épouse ultérieurement.

« *En cas de doute* » : « *toute personne qui appartient ou a appartenu à la communauté religieuse juive.* »

28 mai 1941. — Les capitaux juifs ne peuvent circuler sans autorisation spéciale.

13 août 1941. — « *Il est interdit aux juifs d'avoir des postes récepteurs de TSF en leur possession.* » Ils devront les remettre aux maires ou aux commissariats de police.

28 septembre 1941. — Le produit des entreprises, des parts sociales ou d'actions juives doit être déposé au nom des ayants droit à la Caisse des dépôts et consignations qui peut en virer 10 % au commissaire général aux questions juives. « *Les sommes absolument indispensables pourront ensuite être versées aux ayants-droit.* »

7 février 1942. — « *Il est interdit aux juifs d'être hors de leurs logements entre 20 heures et 6 heures* », « *de changer le lieu de leur résidence actuelle* ». Sanctions : emprisonnement, amende et internement possible « *dans un camp de juifs* ».

24 mars 1942. — Renforce l'ordonnance du 26 avril 1941 ; ce n'est plus à dater du 26 avril 1941 que l'appartenance à la religion juive ou le mariage avec un conjoint juif fait considérer comme juif, mais du 25 juin 1940.

8 juillet 1942. — « *Interdiction de fréquenter des établissements de spectacle et autres établissements ouverts au public.* »

« *Les juifs ne pourront entrer dans les grands magasins, les magasins de détail et artisanals* (sic) *ou y faire leurs achats ou les faire faire par d'autres personnes que de 15 heures à 16 heures.* » Les entreprises juives spécialement désignées comme telles sont exceptées.


ARCHIVES DU CENTRE DE DOCUMENTATION JUIVE CONTEMPORAINE

29 mai 1942 :
le port de l'étoile jaune devient obligatoire pour les juifs âgés de plus de six ans.

INTERDIT
AUX
ISRAÉLITES
Zutritt für Juden
VERBOTEN

BN, PARIS.

8 juillet 1942 :
interdiction de fréquenter les établissements de spectacle.

L'étoile jaune

29 mai 1942

Paragraphe 1er

Signe distinctif pour les juifs

I. — Il est interdit aux juifs, dès l'âge de six ans révolus, de paraître en public sans porter l'étoile juive.

II. — L'étoile juive est une étoile à six pointes ayant les dimensions de la paume d'une main et les contours noirs. Elle est en tissu jaune et porte, en caractères noirs, l'inscription « Juif ». Elle devra être portée bien visiblement sur le côté gauche de la poitrine, solidement cousue sur le vêtement.

Paragraphe 2

Dispositions pénales

Les infractions à la présente ordonnance seront punies d'emprisonnement et d'amende ou d'une de ces peines. Des mesures de police, telles que l'internement dans un camp de juifs, pourront s'ajouter ou être substituées à ces peines.

Paragraphe 3

Entrée en vigueur

La présente ordonnance entrera en vigueur le 7 juin 1942.

Der Militärbefehlshaber in Frankreich.

AVIS

Les juifs (...) devront se présenter au commissariat de police ou à la sous-préfecture de leur domicile pour y recevoir les insignes en forme d'étoile prévus au paragraphe premier de ladite ordonnance. Chaque juif recevra trois insignes et devra donner en échange un point de sa carte de textile.

Le chef supérieur de la police et des SS.

13 octobre 1942. — Le commandement militaire pour la Belgique et le nord de la France exige que pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais tous les objets appartenant à des juifs ayant quitté leur domicile soient déclarés ou remis à la Kommandantur compétente.

2 décembre 1942. — Les biens des juifs allemands ou ex-allemands sont « *dévolus au Reich allemand* ».

(D'après *les Juifs sous l'Occupation*, recueil des textes officiels français et allemands, 1940-1944. Centre de documentation juive contemporaine. Réédité par l'Association Les fils et les filles des déportés juifs de France (FFDJF), BP 104, 75722 Paris Cedex 15.)

« Juifs, communistes et anarchistes »

AVIS

Ces dernières semaines, des attentats à la dynamite et au revolver ont de nouveau été commis contre des membres de l'armée allemande. Ces attentats ont pour auteurs des éléments, parfois même jeunes, à la solde des Anglo-Saxons, des juifs et des bolcheviks, et agissant selon les mots d'ordre infâmes de ceux-ci.

Des soldats allemands ont été assassinés dans le dos et blessés. En aucun cas, les assassins n'ont pu être arrêtés. Pour frapper les véritables auteurs de ces lâches attentats, j'ai ordonné l'exécution immédiate des mesures suivantes :

1° Une amende de 1 milliard de francs est imposée aux juifs des territoires français occupés ;

2° Un grand nombre d'éléments criminels judéo-bolcheviks seront déportés aux travaux forcés à l'Est. Outre les mesures qui me paraîtraient nécessaires selon les cas, d'autres déportations seront envisagées sur une grande échelle si de nouveaux attentats venaient à être commis ;

3° Cent juifs, communistes et anarchistes, qui ont des rapports certains avec les auteurs des attentats, seront fusillés.

Ces mesures ne frappent point le peuple de France, mais uniquement des individus qui, à la solde des ennemis de l'Allemagne, veulent précipiter la France dans le malheur, et qui ont pour but de saboter la réconciliation entre l'Allemagne et la France.

Paris, le 14 décembre 1941.

Der Militärbefehlshaber
in Frankreich,
VON STULPNAGEL,
Général de l'Infanterie.

Une ordonnance fixe les modalités de répartition et de perception de l'amende.

La rafle du Vel' d'Hiv'

Lorsque, au petit matin du 16 juillet 1942, la police française et la gendarmerie commencèrent la grande rafle des juifs étrangers de Paris et de la région parisienne, des familles entières furent emmenées au Vélodrome d'Hiver. Quand il leur fallut vivre là des jours atroces et qu'enfin le piège se referma, tous comprirent que la loi ne les protégeait plus, que la machine administrative finirait par les broyer et qu'ici, dans le quinzième arrondissement de Paris, entre la rue Nélaton et le boulevard de Grenelle, c'était une agonie qui commençait. Il ne s'agissait plus d'obéir aux règlements racistes, de coudre bien serrée son étoile de David, le seul fait de s'appeler Fellmann ou Pytkowicz était devenu illégal.

Ce matin-là, on ne se gêna plus. De ce qui, depuis, avait été commis contre les juifs et accepté par la majorité des Français, on allait montrer les redoutables conséquences. On vit alors dans les rues des familles encadrées par des policiers, des petits enfants portant des baluchons sur le dos monter dans des autobus à plate-forme, ces bons vieux autobus parisiens, et partir pour le Vel'd'Hiv', ce haut lieu des manifestations sportives et populaires. On vit des mères en larmes, des enfants apeurés dans leurs jupes, des pères désemparés, passant, sous le soleil d'été qui montait dans le ciel, dans ce décor familier, rassurant : la nostalgie d'une époque. Les Parisiens, de leurs balcons, pouvaient les regarder marcher vers leur destination inconnue.

Ils raflèrent aussi les vieillards, ils emportèrent les malades sur des brancards, et même un mort dans un linceul. Auparavant, ils avaient provoqué des déchirements, des scènes bouleversantes. M. Pytkowicz s'était livré aux policiers dès qu'il avait appris qu'on arrêtait sa femme et ses enfants. Il fallait faire vite, n'emporter que deux jours de vivres, quelques effets. Ici ou là, un agent ferme les yeux pour faciliter une évasion, mais où pourraient bien aller se réfugier ces étrangers ? Ils n'ont pas d'amis, pas de parents. D'autres policiers feront du zèle et arrêteront même les enfants nés en France, qui, d'après les consignes, devaient être laissés en liberté.

La besogne a été scrupuleusement préparée. Le 10 juillet, une conférence a réuni le chef de la section antijuive de la Gestapo, Danneker, et son adjoint, Heinrischsohn, du côté allemand, et, du côté français, Darquier de Pellepoix et Jean Leguay principalement, pour organiser l'opération appelée, à l'échelon du Reich, « Vent printanier ». Paris doit « fournir » vingt mille juifs. Cela demande un tel déploiement de forces que les Allemands devraient y renoncer sans l'aide de la police et de la gendarmerie françaises. Le 15 juillet, sur ordre de René Bousquet, secrétaire général de la police de Vichy, et à l'aide du fichier des juifs, le préfet de police de Paris mobilise les effectifs de commissariat auxquels viendront se joindre de jeunes doriotistes bénévoles. Le secret est assez bien gardé. A peine si quelques rumeurs circulent.

Blottis les uns contre les autres

A la veille de la rafle, un tract de l'Union des juifs pour la résistance et l'entraide (UJRE) prévient que « *quelque chose doit se passer* ». Mais quoi ? Et qui penserait alors à un danger mortel ? L'Union des israélites fabrique même des étiquettes qu'on retrouvera par la suite au cou des enfants juifs séparés de leur mère. Des gens avertis ne bougeront pas de chez eux. D'autres mettront du temps, trop de temps, à réagir. Pourquoi, se dit-on, arrêteraient-ils des femmes et des enfants sans défense ? A quoi cela servirait-il ? Ils ignoraient que ce « jeudi noir » quelque chose venait de basculer dans les consciences. Ils s'en rendirent compte quand ils passèrent la porte du Vel'd'Hiv', une fois entrés dans cette nasse d'où la plupart ne s'échappèrent plus.

« *C'était abominable*, raconte le docteur Benjamin Ginsbourg, délégué au Vélodrome d'Hiver par le comité des médecins de l'hôpital Rothschild. *Il n'y avait pas de médicaments et beaucoup de malades. des gens qui avaient 40 de fièvre et qu'on n'autorisait pas à sortir.* » Vers 18 heures, le Vel'd'Hiv' est plein. Environ treize mille personnes entassées sans hygiène, sans nourriture ou presque, sous la verrière qui chauffe, dans la rumeur qui monte des voix angoissées. Les uns sont abattus, les autres hagards, cinq personnes se donnent la mort et une femme accouche dans la cohue.

Quelques-uns parviennent à s'échapper. Parmi eux, M. Felemann. « *Dès que nous sommes entrés, nous avons compris que nous étions dans un guêpier. Alors ma mère m'a encouragé à m'enfuir. Nous étions vraiment parqués. Il y avait une odeur abominable et aucun respect des personnes. Les femmes enceintes subissaient un examen gynécologique sur la piste devant tout le monde. A un moment, j'ai forcé le barrage des gendarmes et j'ai couru vers la liberté.* »

Louis a quatorze ans, il veut s'évader. Sa mère le retient : « *Où iras-tu seul dans Paris ?* » Mais son père, l'émigré de l'Est, pressent le danger. « *Va-t-en, si tu peux.* » Alors Louis dit adieu à ses parents, à sa sœur Fanny, qu'il ne reverra plus et, au moment où des femmes en colère forcent le barrage des gendarmes pour aller demander de l'eau dans un magasin de la rue Nélaton, le jeune Pytkowicz réussira à s'enfuir. Plus tard, des Français, en l'hébergeant, lui sauveront la vie. Mais la plupart sont restés là, blottis les uns contre les autres.

Le 22 juillet, le Vel'd'Hiv' est vide. Tous les raflés sont partis pour des camps de travail, d'où ils ont été déportés vers la Pologne. Mais c'est en plein Paris que, pour eux, l'horreur s'est installée. On avait commencé à y traiter des innocents comme du bétail. Là, il n'y eut plus de pudeur, de pitié. C'était l'entrée du monde concentrationnaire sous bonne garde française.

Quelques années plus tard, tandis qu'on vissait des plaques à la mémoire des policiers tombés pour la libération de Paris, les rescapés attendaient à l'hôtel Lutetia le retour de leurs déportés. « *Ils ne revinrent pas, bien sûr*, explique M. Pytkowicz, *c'est surtout maintenant que je ressens le deuil de mes parents. J'ai eu des enfants, des petits-enfants. A la Libération, j'ai retrouvé mon frère et ma sœur. Il y avait l'euphorie du moment. Oui, c'est maintenant que mon père et ma mère me manquent.* »

Et un autre survivant témoigne : « *J'ai espéré leur retour. A présent encore, je me dis qu'ils ne sont peut-être pas morts, et souvent, dans mes rêves, j'imagine que mon père et ma mère frappent à la porte de ma chambre. Alors j'ouvre et c'est un gendarme français.* »

CHRISTIAN COLOMBANI.

(Le Monde
14 juillet 1982.)

Les enfants aussi

Les limites d'âge fixées sont de quinze à cinquante-cinq ans pour les femmes, à soixante ans pour les hommes. Les juifs visés sont apatrides ; c'est-à-dire ex-polonais, allemands, autrichiens, tchèques, russes.

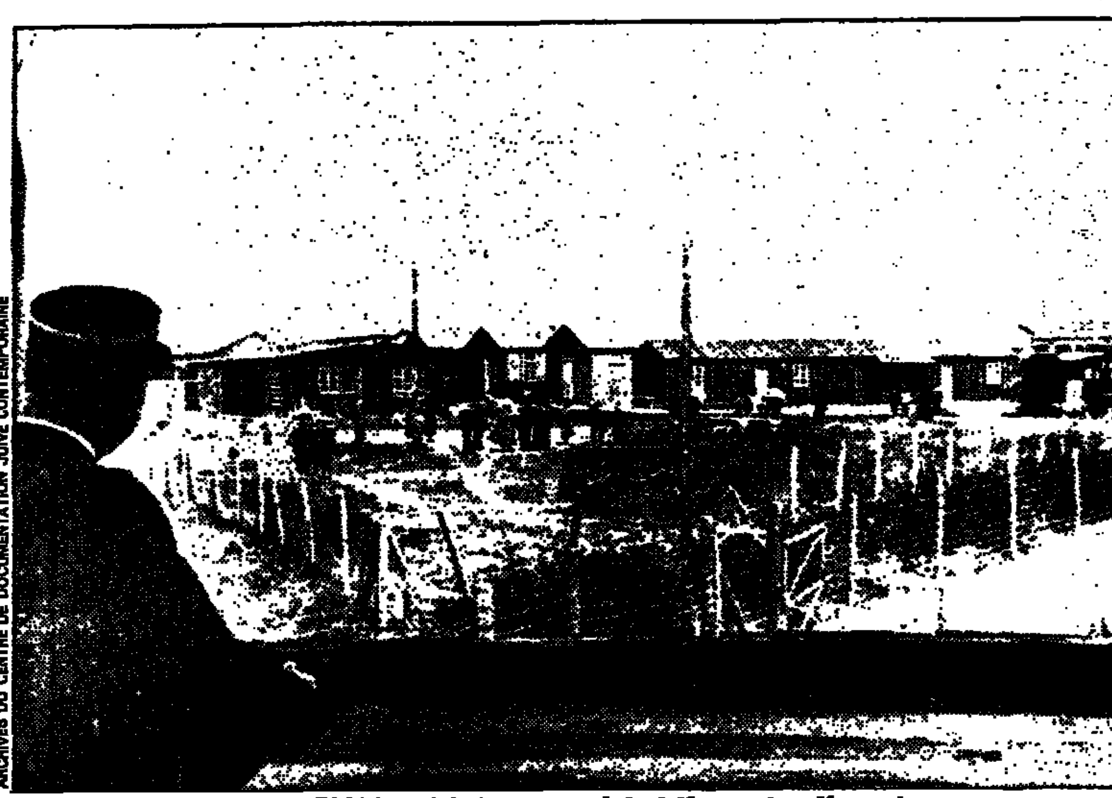
Après deux jours, le bilan s'élève à 12 884 arrestations. Le troisième jour, il atteint 13 152. Pour beaucoup d'entre elles, il s'agit d'épouses de juifs déjà arrêtés en mai et en août 1941. Parents et enfants sont internés pendant six jours au Vélodrome d'Hiver, avant d'être évacués sur les camps de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande, presque vidés en juin par quatre convois de déportation.

Le 17 juillet, les responsables de la police française ont insisté, au cours d'une réunion avec la Gestapo, pour que les enfants de deux à quinze ans soient également déportés.

LES RÉACTIONS DES FRANÇAIS

De l'indifférence à la solidarité

Il faut bien constater que, dans un premier temps, l'opinion française est restée, dans son ensemble, peu touchée par le sort réservé aux juifs, en zone occupée comme en zone libre. Une morne indifférence à l'égard de gens qu'on ne cesse de lui présenter comme la cause de ses malheurs. S'y ajoutent, surtout en zone occupée, les soucis écrasants de la vie quotidienne, du chauffage et du ravitaillement et un désintérêt pour la politique. Enfin, il ne faut pas oublier que les moyens d'information sont tous soit sous la coupe des Allemands, soit sous celle du gouvernement de Vichy. Seule la radio de Londres, encore que partiellement, fait état des mesures antisémites. On ignore généralement l'existence de camps de concentration français comme celui de Gurs et les sévices qui y sont pratiqués. Cependant, l'épiscopat catholique, bien que lié dans sa majorité au régime, fait quelques démarches pour atténuer les malheurs les plus criants, poussé par quelques fidèles. Ainsi, à Lyon, le cardinal Gerlier.


ARCHIVES DU CENTRE DE DOCUMENTATION JUIVE CONTEMPORAINE

Le camp de Pithiviers où étaient regroupés les juifs avant leur déportation.

Prise de conscience

A partir de l'été 1942, une prise de conscience se manifeste. En juin, les juifs, depuis l'âge de six ans, sont, en zone occupée, tenus de porter l'étoile jaune. Cette marque, qui a été voulue infamante, provoque de nombreuses manifestations de sympathie. Tel qui n'est pas juif arbore l'étoile. Des gestes spontanés d'indignation sont fréquents.

Quelques semaines plus tard, c'est la rafle du Vel'd'Hiv'. Si la grande masse paraît encore inerte, les protestations se multiplient, sans être, et pour cause, rendues publiques. Le cardinal Suhard, dès le premier jour, écrit à Pierre Laval. L'assemblée des cardinaux et archevêques de zone occupée fait tenir une déclaration au maréchal Pétain.

La rafle a été l'occasion de gestes individuels de solidarité. Sur les 28 000 juifs inscrits sur les listes de la police, 12 884 seront arrêtés les deux premiers jours. Comme le dit l'historien Georges Wellers (*Le Monde* du 23 octobre 1979) : « *Les amis, les voisins, des inconnus, sont nombreux à cacher ou à prévenir les victimes désignées, et, parmi les policiers, il y a un certain manque de zèle et même des cas de défaillance.* »

Les rafles qui suivent, dans la zone de Vichy, sont mal accueillies par l'opinion, comme le montrent les rapports des préfets. Derrière le cardinal Saliège, archevêque de Toulouse, qui est à la pointe de la protestation, des évêques font lire en chaire, malgré les interdictions, des lettres pastorale dénonçant les arrestations. Le pasteur Boegner, au nom de la Fédération protestante de France, adresse à Pétain une lettre indignée. Paul Claudel, pourtant admirateur du maréchal à l'époque, envoie un message de sympathie au grand rabbin de France.

Des familles françaises cachent, de leur propre mouvement, des juifs. Des réseaux d'aide, comme l'Amitié chrétienne de M. Jean-Marie Soutou et de l'abbé Glasberg, organisent sur une vaste échelle le camouflage des enfants juifs. Collèges catholiques et protestants, couvents ouverts pour la circonstance, abritent garçons et filles. Plusieurs milliers d'enfants sont ainsi sauvés. Certains ne sont qu'en sursis. Lorsque, en novembre 1942, les Allemands occupent la zone libre, ils pourchassent les clandestins, arrêtent les enfants dans les écoles et les centres créés pour eux. Ainsi, à Izieu, opère Klaus Barbie.

(mai 1987)



L'affiche de René Péron invitant en 1941, les Parisiens à visiter l'exposition antisémite organisée au Palais Berlitz

EDIMEDIA

Deux rapports de préfets

Les rapports des préfets donnent une idée des réactions de l'opinion face aux arrestations de juifs.

Préfecture de l'Aveyron, le 1er septembre 1942 :

« *Le regroupement de certaines catégories d'israélites a eu des répercussions curieuses mais auxquelles on pouvait s'attendre dans les circonstances actuelles. Il y a quinze jours à peine, la population de mon département, écœurée par la façon de vivre des juifs, nombreux en Aveyron, département d'accueil, les vouait aux gémonies. Depuis que ce regroupement a été effectué, seuls les soutiens du gouvernement approuvent les mesures, tandis que la majorité de la population, par un soudain revirement, plaint les juifs et désapprouve le procédé. La propagande gaulliste et la mauvaise foi sont pour beaucoup dans ce revirement.* »

Préfecture des Bouches-du-Rhône, le 1er octobre 1942 :

« *Les mesures administratives prises contre les juifs apatrides ont soulevé une indiscutable émotion parmi la population qui les a jugées avec sévérité et en a tiré des conclusions différentes dans leur sens mais semblables dans le fond. Bien que les opérations policières aient été effectuées avec le maximum de discrétion, la nouvelle diffusée par la radio de Londres a été rapidement connue par l'ensemble de la population. La* Lettre pastorale *lue dans les églises du département, le dimanche 6 septembre, a certainement produit des conséquences profondes et durables.* » (...)

(Le Monde, *11 mai 1985.*)

« LA SOLUTION FINALE »

Plus de cinq millions et demi de morts

Hitler a annoncé publiquement que l'anéantissement de la race juive dans toute l'Europe *(Vernichtung)* était une éventualité très probable dans un discours prononcé au Reichstag pour l'anniversaire de son arrivée au pouvoir, le 30 janvier 1939. Il est revenu sur ce thème dans deux autres discours du Reichstag, le 30 janvier 1942 et le 30 janvier 1943. En 1942, le massacre était déjà largement amorcé. Nous n'avons pas d'ordre écrit, daté et signé, du Führer. Il n'y en a probablement jamais eu, pour ne pas laisser de trace. Pour la même raison, les instructions données aux exécutants ont souvent été verbales ou utilisaient les euphémismes bien connus : « solution finale » (*Endlösung*) ou « traitement spécial » *(Sonderbehandlung)*. Malgré ces précautions, nous avons assez de témoignages et de documents pour reconstituer ce qui s'est passé (1).

De 1933 à 1940, priorité a été donnée à la création des camps de concentration, pour briser l'opposition communiste et non communiste. Les juifs ont été privés de la nationalité allemande, brimés, spoliés, rançonnés. Beaucoup ont été déportés ou expulsés. Mais il n'était pas encore question d'extermination physique. Après l'occupation de la Pologne, la Gestapo et les SS s'attaquent immédiatement aux dirigeants polonais, à l'Eglise et aux juifs. Ces derniers sont battus, volés, parqués dans les ghettos, astreints au travail forcé.

Un pas de plus a été fait au début de la guerre, en septembre 1939, quand Hitler a ordonné la liquidation des aliénés et des incurables. La réalisation du plan Euthanasie, qui devait rester secret, a été confiée à des médecins SS sous le contrôle de fonctionnaires de la chancellerie du Reich. Six centres ont été aménagés à cet effet. Les malades qui y étaient envoyés étaient tués dès leur arrivée. Le plus souvent par piqûres. Mais quelques-uns ont été gazés, car c'est là qu'ont été expérimentées les premières chambres à gaz.

Les réactions de l'opinion allemande et les protestations des Eglises ont obligé les nazis à reculer (du moins en paroles, car l'euthanasie a continué plus discrètement pendant toute la guerre et a fait des dizaines de milliers de victimes).

Compte tenu de cet incident, l'Holocauste a été organisé hors d'Allemagne, sur le front russe, puis en Pologne. La décision initiale a été prise au printemps 1941, pendant la préparation de l'offensive contre l'URSS (juin 1941).

Quatre *Einsatzgruppen* (groupes d'intervention SS) ont été chargés de suivre les armées allemandes et de liquider les juifs, les commissaires politiques et les partisans. Ces unités très spéciales ont assassiné des centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants avec l'aide de soldats de la Wehrmacht et de milices auxiliaires recrutées parmi les antisémites locaux en Ukraine et dans les pays baltes. (...) Le 30 juillet 1941, Goering a confié à Heydrich le soin de préparer « *une solution finale de la question juive dans les territoires européens sous l'influence allemande* » (2). Il semble que Heydrich ait d'abord envisagé de déporter les juifs au-delà de Lublin, dans la zone d'action des *Einsatzgruppen*. Mais Himmler en a décidé autrement vers la fin de l'été 1941.

Les chiffres

Nous savons, par les témoignages d'Eichmann et du commandant d'Auschwitz, Hoess, qu'il a ordonné d'organiser le massacre en Pologne, dans les camps spéciaux (Belzec, Chelno, Sobibor, Treblinka), et dans les camps de concentration déjà ouverts pour les Polonais, qui ont été transformés en camps « *mixtes* », et le sont restés jusqu'à la fin de la guerre (Struthof, Auschwitz, Madjanek). La mise en œuvre a été rapide. Le 20 janvier 1942, Heydrich a réuni une quinzaine de hauts dignitaires du régime à Wannsee, près de Berlin, pour organiser l'acheminement de tous les juifs des pays occupés vers les camps d'extermination polonais. Les premiers convois formés en Allemagne étaient déjà en route. Ils se sont multipliés un peu partout à partir du printemps 1942. La machine était désormais lancée. Elle a fonctionné à plein rendement jusqu'en novembre 1944.


EDIMEDIA

Vers les camps de concentration.

Le chiffre de six millions de morts a été avancé au procès de Nuremberg et repris au procès Eichmann à Jérusalem, sans que les deux cours se soient préoccupées de l'établir avec précision, car leur rôle n'était pas de faire des statistiques, mais de juger un crime dont l'étendue n'était pas douteuse. Il ne s'agit donc que d'un ordre de grandeur, mais cet ordre de grandeur est tout à fait plausible et sérieux, ne serait-ce que parce qu'il a été proposé à Nuremberg par deux SS haut placés, Hoeltl et Wisliceny, qui le tenaient eux-mêmes d'Eichmann. Ce dernier l'a d'ailleurs confirmé, seize ans plus tard, au cours de son procès. Il a, en effet, parlé une fois de six millions et une fois de cinq, mais sans tenir compte la seconde fois des victimes des *Einsatzgruppen* sur le front russe, qu'il estimait lui-même à un ou deux millions.

Il est difficile d'arriver à des chiffres plus précis, car les archives des camps ont été en grande partie détruites. Elles avaient d'ailleurs été falsifiées au départ, car les SS n'enregistraient qu'une partie des décès et les camouflaient systématiquement en morts naturelles.

En prenant, pour ces derniers, les chiffres les plus raisonnables, on aboutit à un total minimum de cinq millions cinq cent mille, qui est sans doute encore inférieur à la réalité.

Au printemps 1942, les *Einsatzgruppen* ont été dotés de camions spécialement aménagés pour gazer les occupants avec les gaz d'échappement des moteurs Diesel. Vers la même époque, les premières chambres à gaz ont commencé à fonctionner régulièrement à Chelno, à Belzec, à Treblinka et dans tous les camps situés en Pologne, notamment à Auschwitz, où le procédé a été amélioré par l'emploi du Zyklon B.

Les chambres à gaz

En 1943, le développement d'Auschwitz est devenu tel qu'il a fallu ajouter aux deux chambres primitives d'Auschwitz II – Birkenau les quatre immenses blocs chambres à gaz-crématoires qui ont permis de gazer et d'incinérer plusieurs milliers de personnes par jour. L'ensemble a fonctionné à plein rendement jusqu'à la révolte de Sonderkommando d'octobre 1944. Et pendant tout ce temps et jusqu'à la fin de la guerre, les SS ont continué à fusiller et à assassiner de toutes les manières, à Auschwitz et ailleurs.

Par contre, il est certain qu'il n'y a pas eu de chambre à gaz permanente dans les camps de concentration « ordinaires » situés sur le territoire du Reich. Bien que ces derniers aient fait de nombreuses victimes, le but premier du système concentrationnaire n'était pas l'extermination générale et immédiate mais l'élimination des opposants et leur liquidation progressive par les mauvais traitements et le travail forcé.

Toutefois, cette distinction n'est pas absolue. Les SS n'ont pas cessé de fusiller et de torturer dans les camps de concentration comme dans les camps d'extermination. Il y a même eu ici ou là des gazages ponctuels.

FRANÇOIS DELPECH
(*Le Monde* 8 mars 1979)
(Extraits)

---

(1) Voir sur ce point le grand livre de L. Poliakov, *Bréviaire de la haine*, 1951 (réédité en livre de poche en 1974), et l'excellente mise au point récente de J. Billig, *la Solution finale de la question juive*, 1977.

(2) Procès de Nuremberg, PS 710.

(3) L. Poliakov, « Note sur le chiffre total des victimes juives », *Revue d'histoire de la seconde guerre mondiale, 1956*. Cet article a été reproduit dans la réédition du *Bréviaire de la haine* en livre de poche.

A LIRE

— Philippe Bourdrel : *Histoire des juifs de France*, Albin Michel, 1974, 58 F.

— Serge Klarsfeld : *Vichy-Auschwitz*, tome. I : *1942* ; tome II : *1943-1944*, Fayard, 150 F le volume.

— *Mémorial de la déportation des juifs de France*, édité par Serge et Beate Klarsfeld, 1978, BP 137, 75763 Paris Cedex 16.

— Georges Wellers : *la Déportation des juifs de France*.

Le Monde juif, septembre 1980, revue du Centre de documentation juive contemporaine de Paris, 17, rue Geoffroy-l'Asnier, 75004 Paris.

— Eugen Kogon, Hermann Langbein et Adalbert Ruckerl : *les Chambres à gaz, secret d'Etat*, éditions de Minuit, 1984, 79 F.

∴

— Henri Amouroux : *la Grande Histoire des Français sous l'Occupation*, notamment tome IV : *les Passions et les Haines*, Robert Laffont, 110 F.

— Jean-Pierre Azéma : *De Munich à la Libération 1938-1944*, « Le Point », Seuil, 1987, 40 F.

A VOIR

Le Dictateur, de Charlie Chaplin.

Les Guichets du Louvre, de Michel Mitrani.

Monsieur Klein, de Joseph Losey.

Le Vieil Homme et l'Enfant, de Claude Berry.

Nuit et brouillard, d'Alain Resnais.

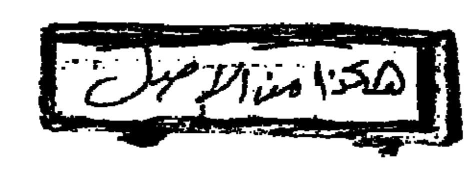
L'Œuf du serpent, d'Ingmar Bergman.

Le Jardin des Finzi Contini, de Vittorio de Sica.

Welcome in Vienna, d'Axel Corti.

Le Chagrin et la Pitié, d'André Harris et Alain de Sedouy.

Shoah, de Claude Lanzmann.



Le 40e Festival de Cannes

D'âge en âge

Trois vieilles dames vraiment très vieilles plus un vestige de la Sainte Russie, dans une île. Pour son film, *les Baleines d'août*, Lindsay Anderson a réuni Vincent Price, Ann Sothern, Bette Davis et la doyenne (quatre-vingt-onze ans) Lilian Gish. Pareille longévité nous touche, surtout en ce jour où Rita Hayworth a enfin rejoint l'image de Gilda. Elle n'est plus, elle nous avait quittés depuis longtemps. Nous n'oublierons pas la *rousse Salomé*, la blonde dame de Shanghai... Nous pouvons oublier les films qui font du remplissage dans la sélection officielle pour aller rire, pleurer, vibrer avec un petit rouquin au long nez, cinglé de radio, qui deviendra Woody Allen. *Radio Days* : le show must go on.

SELECTION OFFICIELLE

« Les Baleines d'août », de Lindsay Anderson

Sublimes vieilles dames

Trois vieilles dames. Et un homme. Quatre monstres sacrés, un régal.

On ne reverra pas de sitôt une distribution si belle et si risquée : Bette Davis (soixante-dix-neuf ans), Lillian Gish (quatre-vingt-onze ans), Ann Sothern (soixante-dix-huit ans), Vincent Price (soixante-seize ans), quatre monstres sacrés, nullement empaillés, réunis pour la première et sans doute la dernière fois sur le même plateau. Certes, *les Baleines d'août* n'est pas un film d'action, mais ces vieilles dames sublimes ont une vitalité réjouissante, et le gentleman, ancien roi du film d'horreur, fait preuve d'un maintien remarquable.

Lindsay Anderson, le réalisateur d'*If* (Palme d'or 1969), a tourné son premier film américain dans une petite île du Maine. Sarah (Lillian Gish) et sa sœur aveugle, Libby (Bette Davis), y passent leurs étés depuis soixante ans. Leurs maris sont morts, elles n'ont qu'une amie, Tisha (Ann Sothern), et un voisin suspect, émigré russe dont bizarrement on ne sait trop les intentions parasites, aussi chenues soient-elles. Il se passe peu de chose à cet âge où les forces s'en vont sans que rien de la mémoire ni du désir ait pourtant disparu, mais tout prend une énorme importance, un vieux disque que l'on écoute, une photo d'autrefois, des fleurs coupées, une dispute pour rien, et ces broutilles essentielles, Lindsay Anderson les cueille avec un tact, une finesse, une lucidité dignes de Bergman.

C'est très réconfortant de voir tant d'intelligence et d'acuité dans l'analyse de la vieillesse, sans singerie ni mièvrerie. Les deux sœurs s'aiment-elles plus qu'elles ne se détestent ? Elles ne le savent pas sans doute. Trop tard de toute façon. Lillian Gish est une fausse gentille qui sait se défendre, et Bette Davis un vrai chameau sec, arrogant, la langue bien pendue et la dent dure. Bien sûr, elles savent qu'elles vont mourir. Elles en ont peur la nuit, en rêve. Et alors ? Il n'y a pas de quoi en faire un plat. Elles restent parfaitement dignes et bien bichonnées. Dommage que les baleines ne passent plus au mois d'août devant l'île comme avant. Mais que tout fiche le camp tôt ou tard, elles le savent aussi.

MICHEL BRAUDEAU.

Un entretien avec Woody Allen à propos de « Radio Days »

Les voix de l'enfance

Quand il était enfant Woody Allen était un passionné de radio. Son film Radio Days *– présenté hors compétition – raconte la manière dont il a vécu sa passion. Il n'est pas venu à Cannes. Mais, à New-York, il a raconté pourquoi et comment il a tourné.*

« Une œuvre très simple, avec peu de personnages et un seul décor, *dit-il en s'installant sur le plateau tandis qu'on éclaire le plan suivant.* C'est ma deuxième fournée de « scènes supplémentaires ». Je tourne une première fois à un rythme assez rapide, puis je regarde. Puis je tourne d'autres scènes. Je regarde encore, puis je tourne encore. Je prévois dans le budget ce tournage en plusieurs étapes.

– Les choses changent en cours de route ?

– Au niveau de la structure ? Radicalement. Je partirais d'un roman ou d'une pièce, le matériau aurait déjà fait ses preuves. En revanche, tourner à partir d'un scénario original ressemble à un show que l'on rode en tournée avant d'arriver à Broadway. Le troisième acte ne fonctionne pas; ici, il y a un creux ; là, un passage un peu flou. Et je passe mon temps à réécrire, à réparer, à arranger. Les modifications peuvent être substantielles. Dans une première version de *Hannah*, il n'y avait qu'un seul repas de Thanksgiving. C'est en voyant le film se former que j'ai tout agencé autour de trois repas. Le processus a été similaire sur *Radio Days*.

– Scènes de foules, scènes de boîte de nuits, scènes musicales, deux cents rôles parlants... *Radio Days* semble être une production plus lourde que d'habitude chez vous.

– C'est vrai. Ça a été une assez grosse entreprise.

– Est-ce amusant d'avoir à rassembler des éléments aussi disparates ?

– *Amusant est un bien grand* mot. Personnellement, j'aime autant pas, je suis quelqu'un de relativement paresseux... Je préfère travailler en petit groupe. Une douzaine de personnes, un décor unique... Physiquement, c'est moins éprouvant. *Hannah* s'est tourné avec un nombre réduit d'acteurs, et en partie dans l'appartement de Mia. Mon prochain film est à un seul décor, avec Mia Farrow et Dianne Wiest...

« Un véhicule de culture populaire »

– La radio semble avoir joué un rôle de ciment national quand vous étiez enfant.

– Oui. Avec le cinéma, c'était le grand véhicule de culture populaire. Elle mobilisait la nation comme la télévision ne l'a pratiquement jamais fait. On se réunissait autour du poste pour les grands événements sportifs ou tragiques, ou les dramatiques. Les personnages étaient mythiques, on les retrouvait tous les jours. Quand un personnage de feuilleton avait un enfant, les cadeaux arrivaient par milliers. Quand quelqu'un mourait, les lettres de condoléances arrivaient par tombereaux. Et les gens se sont jetés par la fenêtre lorsque Orson Welles a lancé sa *Guerre des mondes*, comme si c'était un reportage d'actualité. C'était une grande affaire, la radio, dans mon enfance. Aux États-Unis en tout cas. Quand on rentrait de l'école, le premier geste consistait à allumer la radio. Et le soir, toute la famille se réunissait autour du poste.

– Si on se réfère aux photos de l'époque, les gens regardaient leur poste de radio.

– C'est vrai. C'était mon cas. Mon père pouvait lire le journal en même temps, ma mère faisait de la couture, ou du tricot, ou épluchait les légumes. Moi pas. J'étais complètement fasciné par la radio. Le bonheur suprême, c'était d'être malade, d'être obligé de rester au lit parce qu'on avait de la température...

– Vous ne trichiez pas ?

– Le coup du thermomètre sur le radiateur ? Je l'ai découvert beaucoup plus tard, au lycée. Non, j'étais vraiment malade. Et là, bonheur, j'écoutais tout. Avec avidité. Les feuilletons, les séries romanesques, les jeux. « Superman », « Capitaine Minuit ». Et la musique. Quand j'étais enfant, la musique, ce n'était pas des rythmes martelés comme aujourd'hui, *c'était plutôt* Glenn Miller, Benny Goodman, les premiers Frank Sinatra, Ella Fitzgerald, Duke Ellington, Cole Porter, George Gershwin.

– Toutes chansons que vous connaissiez par cœur, bien entendu ?

– Absolument. Des chansons qui avaient pour moi une signification ou évoquaient un souvenir particulier. Mon idée de départ était de prendre trente ou quarante chansons et de raconter, par courts épisodes, ce que chacune d'entre elles signifiait pour moi. J'ai commencé à écrire et me suis très vite rendu compte que ça devenait trop répétitif.



Les confidences de Woody Allen au travers des souvenirs de tout le monde

– Vous vous permettez une liberté totale dans la manière dont vous entrez dans un épisode, dont vous en sortez, dont vous le reprenez...

Parce que c'est moi qui l'ai écrit. Toute la différence est là. Combien de fois avez-vous assisté à des discussions sans fin entre le metteur en scène, le producteur et le scénariste d'un film sur le « concept » ? On me dit souvent : « Vous écrivez, vous mettez en scène, vous jouez, comment pouvez-vous tout faire à la fois ? » Que voulez-vous que je réponde ? C'est tellement plus facile ! C'est parfois dur, physiquement, mais ça simplifie tellement le problème.

– La famille de *Radio Days*, c'est la vôtre ?

– Tout dans ma vie s'est exactement passé comme dans le film. Nous étions une famille très unie et très nombreuse, nous vivions tous ensemble parce que nous n'étions pas riches et qu'on sortait à peine de la Dépression ; il y avait toujours des tas de cousines, et des tantes et des grands-parents – on n'était jamais moins de trois mille à table. J'ai effectivement teint le manteau de ma mère, j'ai caché le dentier de ma grand-mère... J'ai eu une enfance normale.

– Puisque vous reconnaissez ouvertement que le film est autobiographique, allons-y. L'école hébraïque a-t-elle été pour vous un cauchemar ?

– Pour moi, oui. De la maternelle à l'université, j'ai détesté toutes les écoles. Et l'école hébraïque encore plus que les autres. Nous faisions nos cinq heures de lycée, les autres sortaient de classe, ils avaient champ libre, ils allaient jouer au ballon. Alors que nous, nous étions obligés d'aller apprendre une langue qui ne nous intéressait pas, très complexe, avec un alphabet différent. On nous inculquait de force des tas de préceptes religieux, alors que nous étions tous des rationalistes, des humanistes séculiers. Nous trouvions abracadantes les histoires qu'on nous racontait, et, de ce fait, nous avons tous grandi avec un arrière-goût amer quant aux choses de la religion.

– Vous avez vraiment volé l'argent de la collecte du Fonds social juif ?

– Bien sûr ! Et celui des boy-scouts. Et celui des loteries ! Nous *vendions des timbres dans la rue, on* nous mettait des pièces dans une boîte de conserve tirelire. Quand on rentrait à la maison, on faisait nos comptes – il y en avait bien parfois pour près de 2 dollars – et on ne voyait pas pourquoi on devait donner ça pour contribuer à l'établissement d'une mère patrie en Palestine. On allait plutôt s'acheter la batte de baseball dont on avait envie. Pardon : dont l'équipe avait besoin.

– Etiez-vous un enfant terrible ?

– Oh non ! J'étais relativement doux, gentil, calme et docile. Très porté sur le sport. Dès que j'avais un moment de libre – et s'il n'y avait rien d'essentiel à la radio – j'allais faire du baseball, du basket ou de la course. J'ai même remporté des médailles.

– Vous n'écriviez pas encore ?

– Si, mais sans frénésie particulière. Je n'avais pas d'ambition ni d'aspiration intellectuelle. Je ne lisais que des bandes dessinées, j'allais au cinéma, j'écoutais la radio. Un livre ? Jamais ! Beaucoup plus tard, lorsque je suis sorti avec une très jolie fille qui était, elle, très cultivée, pour ne pas avoir honte et ne pas trop déparer, je me suis « enculturé » de manière intensive. Mais je n'avais aucun penchant naturel pour ça.

– Lorsque vous étiez petit, il y avait aussi vraiment un feuilleton intitulé *le Vengeur masqué* ?

– Non, je ne voulais pas reprendre des shows existants, je voulais simplement recréer un type de show. Mais c'est très amusant d'écrire un pastiche. Ah, la jouissance des phrases clichés ! On les attendait, ces répliques ! Pour nous, c'était des signaux, des repères. On savait que le méchant allait payer, que le bon allait gagner puis repartir vers le couchant, et à demain si vous le voulez bien. C'était une époque formidable. Complètement disparue.

– L'âge d'or des stars de radio !

– C'étaient d'énormes stars, et uniquement de radio ! Nous étions persuadés que c'étaient les êtres les plus grands, les plus forts, les plus beaux de la terre. On les adorait, on les vénérait, on ne connaissait que leurs voix. Quand on les voyait – ce qui n'arrivait jamais – c'était... bizarre !

La voix de « Superman »

– A quand remonte votre première douche froide ?

– Au jour où j'ai vu pour la première fois l'homme qui était « Superman » à la radio. L'un des plus grands speakers de l'histoire de la radio américaine. Il avait une voix sublime, grave, riche, profonde, puissante *(Woody Allen imite)* « Superman » ! Puis on voyait débarquer cet homme, petit, 1,50 mètre et 150 kilos. J'ai du reste fait souvent appel à lui. Il était le narrateur dans *Prends l'oseille et tire-toi*. Il fait aussi plusieurs voix dans *Radio Days*. Jackson Beck... Si jamais vous rencontrez Jackson Beck, vous comprendrez ce que je veux dire.

– On se bagarrait vraiment en famille à cause d'une émission de radio ?

– Pas au point d'appeler une ambulance, mais oui, ça arrivait. Moins souvent quand on pouvait avoir plusieurs radios dans une maison, ce qui était possible, ce n'était pas aussi cher qu'un poste de télé. Il y en avait au moins une dans la cuisine et une dans la salle de séjour. Jusqu'au jour où j'ai eu MON poste de radio à moi !

– Signe évident que vous étiez devenu un grand garçon !

– Oui, comme d'autres touchent leur première bicyclette.

– La musique du film a-t-elle été enregistrée en direct ?

– Tout ce qui est Frank Sinatra, Carmen Miranda, Duke Ellington, a évidemment été repris dans les enregistrements originaux. Mais tout ce qui est jeux radiophoniques, ou générique du *Vengeur masqué*. Oui, cela a été composé pour le film et exécuté le plus souvent en direct. Il y a quelque chose de moins parfait mais de beaucoup plus... vivant dans les prises en direct.

– La chanson de Cole Porter par Diane Keaton ?

– Chantée en direct. Presque en direct : *elle était accompagnée uniquement d'un piano*; l'orchestre a été rajouté par la suite. Mais elle chantait aussi en direct dans *Annie Hall*.

Propos recueillis par
HENRI BÉHAR.

Bonheur

La rue a des couleurs d'automne sous le *ciel pluvieux*. C'est ainsi qu'elle est au summum de sa beauté dans la mémoire de Woody Allen. La rue de son enfance, bordée de petites maisons, dont en même temps parvient la même mélodie : *le Vol du bourdon*, par Harry James, ou *Dancing in the Dark*... Woody Allen portait des culottes courtes au temps des TSF à lampes. Sa mère était une cinglée de la radio. Lui aussi. Son film, *Radio Days*, est l'histoire de sa passion. Il raconte, on ne le voit pas. On voit un gamin, un rouquin maigrichon, avec des grands yeux pensifs, mais qui ne porte pas encore de lunettes, avec un long nez de tapir... A croire qu'il *s'agit* du clone de Woody Allen enfant.

Le film, c'est Woody Allen, c'est sa voix, sa façon de parler, sa candeur réfléchie, son génie pour extirper le petit truc qui fait tout exploser, la manière dont il manipule les sensibilités, l'ironique douceur du regard qu'il porte sur les faiblesses et les ridicules. Y alternent la tendresse des scènes familiales et le clinquant de la frime. On a l'impression que Woody Allen jette ses souvenirs comme ils viennent, comme ils s'enchaînent, par association affective en quelque sorte.

L'affectivité, *Radio Days*, en déborde. La grande force de Woody Allen est d'avoir fait passer ses confidences par les souvenirs de tout le monde. Déjà, au temps des TSF à lampes, les chansons survolaient les frontières. Dans le monde entier, on écoutait les mêmes – américaines de préférence. Alors Woody Allen nous donne des souvenirs à partager, et ils nous rappellent quelque chose, remuent en nous des histoires personnelles. On rit et on pleure en même temps. On ne pleure pas parce que c'est triste, mais parce que ça a été et ça n'est plus. Parce que c'est une histoire de famille, une famille qu'on apprend à connaître. Parce qu'on s'y reconnaît.

COLETTE GODARD.

LES INTRUS DE LA COMPETITION

Carlos Diegues et Jonathan Demme

Enfer et initiation

L'occasion de lancer un nouveau cinéaste ? Ce n'est pas le cas de Carlos Diegues, survivant du *cinema novo*, ce qui fait plus de vingt ans de carrière, et une douzaine de films : *Bye Bye Brésil, Xica da Silva, Quilombo*...

Celui présenté à Cannes, *Un train pour les étoiles*, raconte comment un jeune saxophoniste pauvre, beau comme le David de Michel-Ange, fils de strip-teaseuse, après une nuit d'amour dans un cimetière de voitures, part à la recherche de sa fiancée disparue tandis qu'il saluait le soleil en musique. Il va, en compagnie d'un policier noir, bourru mais bon cœur, puis de deux journalistes. *« Rio tel qu'on ne le connaît pas, descente aux enfers, passage de l'adolescence à l'âge adulte. »* Les ambitions sont vastes, mais la conduite du film est si linéaire, les épisodes tellement attendus que le charme se dilue dans l'ennui.

Le cas de *Something Wild – Dangereuse sous tous rapports* – de Jonathan Demme, d'ailleurs présenté hors compétition, n'est pas le même. Pourtant, là non plus, il n'y a pas de scénario ni de personnages, seulement une situation de départ des plus conventionnelle : un cadre nunuche rencontre une ravageuse. *Melanie Griffith* joue *un double* rôle. D'abord sorte de Vénus à la fourrure, elle s'assagit, prend peur, essaie même d'adopter le genre dadame. Le jeune cadre, c'est Jeff Daniels l'image du jeune premier qui descend de l'écran dans *la Rose pourpre du Caire*. Melanie Griffith fait son éducation sexuelle. Il peut jouer de son air niais et de sa maladresse, on ne peut pas dire qu'il s'en prive.

On est en droit d'attendre plus consistant, mais le miracle c'est qu'en deux heures de rien du tout, on ne s'ennuie pas. Tellement les détails sont intéressants, mis à leur place, tellement les personnages secondaires sont typés, bien représentés, tellement le suspense et le rire s'enchaînent sur un *rythme* qui empêche de s'attarder sur sa déception. Le miracle américain.

C. G.

Karoly Makk

Soporifique

En lisant au générique que ce film de Karoly Makk est tiré d'une nouvelle de Tibor Déry intitulée *Un enterrement rigolo*, on se dit qu'il pourrait s'agir d'une comédie satirique à la hongroise. De fait, le début est prometteur. Les obsèques solennelles de Gyorgy Nyary, écrivain de renommée internationale, sont interrompues par l'effondrement de son vieil ami, l'académicien Aurel Mark, atteint d'un infarctus, et par les hurlements de la veuve exigeant, soudain, que le cercueil soit ouvert. Or il s'ouvre et le mort se relève, arrachant sa cravate, qui ne lui a jamais plu, dit-il.

Mais le film part ensuite dans un interminable retour en arrière expliquant comment, et pourquoi, Aurel Mark recherchait le dernier manuscrit de Nyary, dans lequel celui-ci révélait, croit-on, de sordides magouilles politiques et la vérité sur ses relations avec l'académicien. La mise en scène, tirée au cordeau d'une technique pesante, distille un ennui sous l'effet duquel l'attention s'égare et les paupières s'alourdissent.

Karoly Makk, cinéaste hongrois, tourne depuis 1949 et fut souvent présent au Festival de Cannes. S'il se trouve encore cette année en compétition, c'est *peut-être une prime de fidélité*.

J. S.

Culture

La mort de Rita Hayworth

L'ascension et la chute d'une « reine de beauté »

Le destin de Rita Hayworth a été celui de ces vedettes féminines d'Hollywood qui, lancées, utilisées pour leur beauté et leur attrait sexuel, ne purent, la maturité venue, échapper à leur mythe et, comédiennes vieillissantes, sombrèrent peu à peu dans l'oubli ou la déchéance. Moins tragique que celui de Marilyn Monroe, son destin relève pourtant des règles implacables du « star-system » qui broyèrent – hommes ou femmes d'ailleurs – tant d'êtres vulnérables.

Margarita Carmen Cansino, fille d'un danseur d'origine espagnole, naquit à New-York le 17 octobre 1918. Elle apprit la danse dès son enfance, se produisit dans les boîtes de nuit et commença, en 1935, une petite carrière au cinéma sous le nom – simplifié mais teinté d'« exotisme » – de Rita Cansino. En 1937, elle épousa un milliardaire, Edward J. Judson, et fut engagée à la Columbia par le grand patron-dictateur de la firme, Harry Cohn. Elle devint, alors, Rita Hayworth, mais, jusqu'en 1941, encore qu'elle ait tenu un rôle dans *Seul les anges ont des ailes* (1939), d'Howard Hawks, rien ne laissait prévoir la gloire qu'allait connaître cette séduisante fille rousse, semblable à beaucoup de starlettes de l'époque.

En 1941, Rita Hayworth commença son ascension de vedette avec *The Strawberry Blonde*, de Raoul Walsh, et, surtout, *Arènes sanglantes*, de Rouben Mamoulian, d'après Blasco Ibanez, « remake » d'un ancien succès de Rudolph Valentino, remplacé, ici, par Tyrone Power en torero et où elle interprétait une grande dame espagnole dissolue, une femme fatale aux danses lascives ; elle fut ausssi la partenaire de Fred Astaire, séparé de Ginger Rogers, dans *L'amour vint en dansant*, de Sidney Lanfield.

En 1942, deux comédies musicales, *Mon amie Sally* et *O toi ma charmante*, consacrèrent Rita Hayworth dans un genre qui, les Etats-Unis étant entrés dans la guerre mondiale, était alors destiné à soutenir le moral des G.I.'s par des divertissements truffés de beautés affriolantes. Comme Betty Grable et quelques autres, Rita Hayworth allait être une transposition cinématographique des « pin-up girls » (filles à épingler) inventées par le dessinateur Varga pour le magazine *Esquire* et dont les images en maillots de bain ou déshabillés tapissaient les murs des chambrées. Cette année-là, Rita Hayworth, étoile scintillante, divorça d'avec Ed Judson. En 1943, elle visita les bases militaires et les hôpitaux, ce qui accrut sa popularité auprès des soldats. Elle rencontra et épousa Orson Welles, le « wonder-boy », génie et enfant terrible du cinéma américain. En 1944, elle dansait avec Gene Kelly dans *la Reine de Broadway*, de Charles Vidor. Cette histoire, luxueusement présentée, d'une cover-girl devenant vedette de revue à Broadway élevait l'idéal aseptisé de la « pin-up girl » au rang de mythe. Rita Hayworth, star triomphante, allait être, désormais, un symbole sexuel dominant. Elle semblait imposer, définitivement, un nouveau type de séductrice remplaçant les Marlène et les Garbo d'antan. Elle était un produit parfait de l'industrie hollywoodienne du temps de guerre. Elle connut un succès foudroyant.

La paix revenue, le mythe de Rita Hayworth, forgé par les circonstances historiques, trouvait son apogée dans *Gilda*, de Charles Vidor (1946). La mode de la psychanalyse intervenait alors dans les représentations de l'amour et de la sexualité. Jonglant avec le code de la pudeur, le film baignait dans un climat érotique assez trouble. Rita Hayworth fit sensation dans une scène de danse où, vêtue d'un fourreau de soie noire sans épaules, elle retirait, en chantant une romance terriblement sensuelle, les gants longs comme des bas noirs dont s'ornaient ses bras. *Gilda* fut, en 1946, présenté au premier Festival de Cannes. Les critiques français éreintèrent à qui mieux mieux l'œuvre de Vidor, dont l'importance sociologique leur échappa complètement. La découverte d'Orson Welles eut beaucoup plus d'importance. Mais lorsque les Américains lancèrent sur l'atoll de Bikini une nouvelle bombe atomique expérimentale, cette bombe fut ornée de l'image de Rita Hayworth en Gilda ! Stupéfiant phénomène qui fit de la reine de beauté la star de l'ère atomique. Il appartint à Orson Welles de détruire le mythe. Le couple était sur le point de se séparer. Welles, metteur en scène maudit, bête noire des producteurs, fut, sur les instances de Rita Hayworth, chargé par la Columbia de réaliser un film policier, dont le projet paraissait inoffensif, avec sa femme en vedette. Ce fut *la Dame de Shangai*. Orson Welles fit couper et teindre en blond platine les cheveux de Rita Hayworth et – ô scandale ! – il la métamorphosa en esprit du mal, en tueuse de film noir, mourant au milieu des miroirs fracassés d'un cauchemardesque parc d'attractions, au final d'une œuvre à la mise en scène délirante. Ce coup d'éclat déclencha la fureur d'Harry Cohn. Rita Hayworth, telle qu'elle s'était imposée au public, n'existait plus. Ici finit sa royauté. Divorcée alors d'Orson Welles, elle aurait déclaré : *« On ne peut pas vivre avec un génie, c'est trop fatigant. »*



COLLECTION KOBAL

Rita Hayworth en 1946 dans « Gilda »

En vain Charles Vidor, le metteur en scène attitré de la star, essaya de reconstruire le mythe en faisant jouer à Rita Hayworth – ses longs cheveux roux retrouvés – la gitane de Prosper Mérimée dans *les Amours de Carmen* (1948), avec Glenn Ford, son partenaire de *Gilda*. Quittant Hollywood, elle allait épouser, en 1949, le prince Ali Khan, l'un des hommmes les plus riches du monde, et régner, désormais, à la chronique de la haute société internationale, sur les champs de courses et les plages de haut vol, dans les palaces huppés. Trois ans plus tard, Rita Hayworth revenait au cinéma et divorçait d'avec Ali Khan. Vincent Sherman tenta de la relancer dans *l'Affaire de Trinidad*, film policier bien traditionnel celui-là et plus ou moins inspiré de *Gilda*. Danseuse, chanteuse, comédienne, toujours belle à trente-cinq ans, Rita Hayworth recommençait une carrière de séductrice dans un cinéma américain profondément transformé par les malaises de l'après-guerre et où la misogynie avait remplacé la célébration de la femme-objet érotique. *Salomé*, de William Dieterle, et *la Belle du Pacifique*, de Curtis Bernhardt, furent, pour elle, en 1953, de vains retours aux sources. Elle resta, après cela, quatre ans sans tourner. A la fin des années 50, *l'Enfer des tropiques*, de Robert Parrish, *la Blonde et la Rousse*, de George Sidney, *Tables séparées*, de Delbert Mann, *Ceux de Cordura* de Robert Rossen, firent apparaître ses dons d'actrice de composition, confirmés en 1960 par *Du sang en première page*, de Clifford Odets.

Rita Hayworth, quadragénaire, était en train d'accomplir une mutation intéressante. Ses nouveaux déboires matrimoniaux (deux unions malheureuses avec le chanteur Dick Haymes et le producteur James Kill) furent-ils responsables de son déclin ? Toujours est-il que, après le film de Clifford Odets, sa carrière ne cessa de se détériorer. Elle sombra dans la dépression nerveuse et l'alcoolisme, ses traits s'altérèrent. Elle eut encore quelques rôles dans une dizaine de films, mais elle ne put remonter la pente, même si, en 1971, George Lautner la dirigea remarquablement en Phèdre quinquagénaire de station-service dans *la Route de Salina*. Ensuite, *The Naked Zoo* fut un « bide » retentissant et les critiques américains s'acharnèrent à la dénigrer. Elle dut à l'amitié de Robert Mitchum de paraître encore dans *la Colère de Dieu*, de Ralph Nelson (1972). Solitaire, désemparée, causant, semble-t-il, des scandales publics par ses crises éthyliques, atteinte d'un certain désordre mental, elle n'était plus, à la fin de sa vie, qu'une statue en ruine, la légende aux trois quarts effacée d'un Hollywood anachronique.

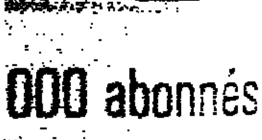
JACQUES SICLIER.

Les derniers miroirs de la dame de Shanghai

Rita Hayworth était atteinte depuis 1981 d'une maladie d'Alzheimer, la plus fréquente des démences séniles. Sa fille, Yasmine Aga Khan Embiricos, qui préside aujourd'hui la Fédération mondiale des associations d'aide aux familles de patients victimes de cette maladie, décrit ainsi dans une brochure de cette fédération la maladie de sa mère :

« Beaucoup d'entre vous ont dans leur famille des patients atteints de maladie d'Alzheimer. Je n'ai donc pas à vous raconter ce que cela représente de vivre aux côtés d'un tel malade. Avant que l'on ait diagnostiqué chez ma mère – Rita Hayworth – une maladie d'Alzheimer, nous avions déjà remarqué chez elle des troubles de la mémoire et une certaine désorientation. Je me souviens du jour où je la vis se regardant dans un miroir. Je me tenais derrière elle. Tout à coup, elle me regarda, se regarda à nouveau, et me dit : « Qui êtes-vous ? »

« beauté »



000 abonnés

...ités du festival de Cannes

Patrice Chéreau

FRANCE"



LES AUTRES

Spectacles

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

CAPITAINE BADA. Chaillot, Théâtre Gémier (47-27-81-15), 20 h 30.

TITUS ANDRONICUS. Chaillot, Grand Théâtre (47-27-81-15), 20 h 30.

PLAUTO IN FARSA. Créteil, Maison des arts (48-99-18-88), 20 h 30.

L'ATTAQUE DU TRAIN POSTAL. Saint-Denis, TGP (42-43-00-59), 18 h 30.

UN PIANO POUR DEUX PIANISTES. Aulnay-sous-Bois, Espace Jacques-Prévert (48-68-00-22).

Les salles subventionnées

COMÉDIE-FRANÇAISE. Théâtre de la Porte-Saint-Martin (40-15-00-15), dim. 14 h 30 : les Femmes savantes; salle Richelieu : dim. 14 h 30 : Polyeucte.

CHAILLOT (47-27-81-15), Grand Théâtre sam. 20 h 30, dim. 15 h : Titus Andronicus, de W. Shakespeare ; Théâtre Gémier sam. 20 h 30, dim. 15 h : Capitaine Bada, de J. Vauthier.

ODÉON-COMÉDIE-FRANÇAISE, (43-25-70-32), sam. 20 h 30, dim. 15 h : la Ronde, de A. Schnitzler.

PETIT ODÉON (43-25-70-32), sam., dim. 18 h 30 : Crucifixion dans un boudoir turc, de Jean Gruault.

TEP (43-64-80-80), sam. 20 h 30 : Partage de midi ; Cinéma : sam. 14 h 30 et dim. 20 h : Infidèlement vôtre, de P. Sturges (v.o.) ; Hannah et ses sœurs, de W. Allen (v.o.) (sous réserve).

BEAUBOURG (42-77-12-33). Cinéma-Vidéo : Cycle brésilien : voir la programmation à la rubrique Cinémathèque ; Vidéo-Information : sam., dim. 16 h : Haroun Tazieff : les colères de la Terre, de J.-L. Prévost ; 19 h : L'après 36, de W. Thijssen ; Vidéo-Musiques : sam., dim. 13 h : Turandot, de Puccini ; 16 h : Léonard Bernstein ; 19 h : les Lombards, de Verdi ; Concerts-Spectacles : sam. 18 h 30 : Nashville Contemporary Brass Quintet ; 15 h : Ateliers de musique et micro-informatique ; 17 h à 19 h, IRCAM : Invention, technique et langage en musique.

THÉÂTRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83), Concert : sam. 20 h 30 : Alceste.

THÉÂTRE DE LA VILLE (42-74-22-77), Danse : sam. 20 h 45 : Rosas, Anne Teresa de Keersmaeker ; Musique : sam., dim. 18 h 30 : I. Muvrini/Corse.

Les autres salles

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17), 20 h 30 : Opéra solo, dern. le 16.

ANTOINE (42-08-77-71), sam. 15 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30 : Harold et Maude.

ARCANE (43-38-19-70), sam. 21 h : En ce palais obscur.

ARLEQUIN (45-89-43-22), 20 h 45 : La Castafiore, dern. le 16.

ARTS-HÉBERTOT (43-87-23-23), sam. 21 h, dim. 15 h : Adorable Julia.

ATALANTE (46-06-11-90), sam. 21 h, dim. 17 h : la Septième Salle.

ATELIER (46-06-49-24), sam. 21 h, dim. 15 h : le Malade imaginaire.

BASTILLE (43-57-42-14), sam. 19 h 30 : Figure humaine.

BOUFFES-PARISIENS (42-96-60-24), sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : le Tourniquet.

BOURVIL (43-73-47-84), sam. 20 h 30 : Lady Penelope ; 22 h : Pas deux comme elle.

CARREFOUR DE LA DIFFÉRENCE (43-72-00-15), le 16 à 18 h 30 : Chaos in Wonderland, 20 h 30 : The Lover Lunch, 22 h 30 : Just a Load of Old Songs ; le 17 à 17 h : Sir Gawain and the Greene Night, à 20 h 30 : Otto-A Private Country.

CARTOUCHERIE, Théâtre de la Tempête (43-28-36-36), sam. 20 h 30, dim. 16 h : Alexandre le Grand ; Aquarium (43-74-99-61), sam. 20 h 30, dim. 16 h : les Heures blanches.

CINQ DIAMANTS (46-64-89-09), sam. 21 h : George Dandin ou le Mari confondu.

CITÉ INTERNATIONALE (45-89-38-69), Galerie, sam. 20 h 30 : Nuit de guerre au musée du Prado. Resserre, sam. 20 h 30 : Credo ; Grand Théâtre, sam. 20 h 30 : Les Caprices de Marianne.

COMÉDIE-CAUMARTIN (47-42-43-41), sam. 21 h, dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24), sam. 20 h 30, dim. 17 h 30 : Fleur de cactus.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11), 21 h, sam. 17 h, dim. 15 h 30 : Celluloid.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22), sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : Orlando Furioso.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (47-00-19-31), sam. 20 h 30 : le Misanthrope.

DAUNOU (42-61-69-14), sam. 21 h, dim. 15 h 30 : Une grande famille.

DÉCHARGEURS (42-36-00-02), sam. 18 h 30, dim. 15 h : le Premier Quart d'heure ; 22 h 15 : Verdun-Plage.

DIX-HEURES (42-64-35-90), sam. 20 h 30, dim. 16 h : Maman.

ÉDOUARD-VII (47-42-57-49), sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : les Clients.

ESCALIER D'OR (voir Th. subventionnés).

ESPACE MARAIS (42-71-10-19), sam. 22 h 30, dim. 14 h 30 : Wien 38 ; 20 h 30, dim. 16 h 30 : Woyzeck, dern. le 17.

ESSAÏON (42-78-46-42), sam. 19 h : le Chemin d'Anna Bargeton ; 21 h Le sourire est sous la pluie ; II. sam. 20 h 30, dim. 17 h : L'amour sort en blouse blanche.

FONTAINE (48-74-74-40), sam. 21 h : Au secours tout va bien.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18), sam. 21 h, dim. 15 h : le Perfectionniste.

GALERIE DE NESLE (45-25-11-28), sam. 18 h 30 : l'Affirmation.

GRAND EDGAR (43-20-90-09), sam. 20 h 15 : Palier de crabes ; 22 h : C'est ce soir ou jamais.

GRAND HALL MONTORGUEIL (42-96-04-06), sam. 20 h 30, dim. 18 h 30 : On ne badine pas avec l'amour.

GUICHET-MONTPARNASSE (43-27-88-61), sam. 21 h : Fleurs de papier.

GYMNASE (42-46-79-79), sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : la Famille Hernandez.

HUCHETTE (43-26-38-99), sam. 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon.

LA BRUYÈRE, sam. 21 h, dim. 16 h : M. Jolivet.

LIERRE-THÉÂTRE (45-86-55-83), sam. 20 h 30, dim. 17 h : Dommage qu'elle soit une putain.

LUCERNAIRE (45-44-57-34), I : sam., dim. 19 h 30 : II : 20 h : le Petit Prince ; 22 h : Jonathan le mat.

MADELEINE (42-65-07-09), sam. 21 h, dim. 15 h 30 : Antigone.

MARIE-STUART (45-08-17-80), sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : Mess ; (D. L.), 22 h : l'Escargot, à partir du 19 à 18 h 30 ; le 19 à 22 h : Notes d'un souterrain.

MARIGNY (42-56-04-41), sam. 20 h, dim. 15 h : Kean.

MATHURINS (42-65-90-00), sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : l'Idiot.

MÉNAGERIE DE VERRE (43-38-33-44), 21 h, le 16 : Le goût du dentifrice le soir, après s'être endormi.

MICHEL (42-65-35-02), sam. 18 h 45 et 21 h 40, dim. 15 h 30 : Pyjama pour six.

MICHODIÈRE (47-42-95-22), sam. 18 h 30 et 21 h 30 : Double mixte.

MOGADOR (42-85-28-80), sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : Cabaret.

MONTPARNASSE (43-22-77-39), sam. 21 h, dim. 15 h 30 : Conversations après un enterrement.

NICOLAITE DE CHAILLOT (42-81-17-25), sam. 20 h 30, dim. 15 h : Mer Courage.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76), sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : Mais qui est qui ?

NOUVEAU TH. MOUFFETARD (43-31-11-99), sam. 20 h 45, dim. 15 h 30 : Endives et miséricorde, dern. le 17.

ŒUVRE (48-74-42-52), sam. 20 h 45, dim. 15 h : Léopold le Bien-Aimé.

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93), sam. 20 h 30, dim. 15 h : Elle lui dirait dans l'île.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81), sam. 19 h 15 et 21 h 45 : l'Amuse-gueule.

POCHE (45-48-92-97), sam. 21 h, dim. 15 h 30 : la Belle Famille ; sam. 19 h, dim. 18 h 30 : Suite irlandaise.

POTINIÈRE (42-61-44-16), sam. 20 h 30 : Journal d'un curé de campagne.

RANELAGH (42-88-64-44), sam. 20 h 30, dim. 17 h : les Petites Filles modèles.

Samedi 16 - Dimanche 17 mai

ROSEAU-THÉÂTRE (42-71-30-20), sam. 19 h : Hérodule ; 21 h : Ulrich Elger.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47), sam. 20 h 45, dim. 15 h : les Seins de Lola.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10), sam. 19 h 30, dim. 14 h : Voyage au bout de la nuit ; sam. 21 h, dim. 15 h 30 : le Pool en eau, dern. le 16.

TAC STUDIO (43-73-74-47), sam. 20 h : la Double Inconstance.

TAI TH. D'ESSAI (42-78-10-79), sam. 20 h 30 : Antigone ; 22 h : l'Écume des jours ; sam. 20 h 30 : Huis clos.

TH. D'EDGAR (43-22-11-02), sam. 20 h 15 : les Babas cadres ; sam. 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉÂTRE DE FORTUNE (43-56-76-34) le 16 à 21 h : le Grand Efflanqué.

THÉÂTRE 13 (45-88-16-30), sam. 20 h 30, dim. 15 h : A pied.

TH. DU ROND-POINT (42-56-60-70). Grande salle, le 16 à 20 h 30 : Mon Faust. Petite salle, sam. 18 h 30 : l'Ogre de barbarie. Maison internationale de théâtre, sam. 21 h : Oscar Lafleur Régisseur.

TOURTOUR (48-87-82-48), sam. 20 h 30 : Nous Théo et Vincent Van Gogh.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40), sam. 20 h 30 : l'Anniversaire.

VARIÉTÉS (42-33-09-92), sam. 20 h 30, dim. 15 h : C'est encore mieux l'après-midi.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

SAMEDI 16 MAI

16 h, The Road Back, de J. Whale (v.o.) ; 17 h, l'Etrange Monsieur Victor, de J. Grémillon ; 19 h, Rue sans issue, de W. Wyler (v.o.) ; 21 h, J'accuse, de A. Gance.

DIMANCHE 17 MAI

Les Deux Aventuriers, de R. Walsh (v.o.) ; 17 h, la Dernière Nuit, de Y. Raizman (v.o.-s.t.f.) ; 19 h, J'ai le droit de vivre, de F. Lang ; 21 h, Yoshiwara, de M. Ophuls.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

SAMEDI 16 MAI

15 h, Vie d'un matador, de C. Velo (NB) (v.f.) ; 17 h, Sexe Jack, de K. Wakamatsu (NB) (v.o.-s.t.f.) ; 19 h, Varvara, l'institutrice du village, de M. Donskoï (NB) (v.o.-s.t.f.) ; 21 h, l'Avventura, de M. Antonioni (NB).

DIMANCHE 17 MAI

15 h, la Quatrième Alliance de dame Marguerite, de C. Theodor (NB) ; 17 h, Qui chante là-bas ? de S. Sijan (v.o.-s.t.f.) ; 19 h, Stake out on dope street, de I. Kershner (NB) (v.o.) ; 21 h, Viridiana, de L. Bunuel (NB) (v.o.-s.t.f.).

CENTRE GEORGES-POMPIDOU SALLE GARANCE (42-78-37-29)

Le cinéma brésilien

SAMEDI 16 MAI

14 h 30, Cabra marcado para morrer, d'E. Coutinho ; 17 h 30, Coronel Delmiro Gouveia, de G. Sarno ; 20 h 30, Anchieta José do Brasil, de P.C. Saraceni.

DIMANCHE 17 MAI

14 h 30, Bye bye Brasil, de C. Diegues ; 17 h 30, Liçao de amor, d'E. Escorel ; 20 h 30, Barravento, de G. Rocha.

Les exclusivités

AFTER HOURS (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : UGC-Boulevards, 9e (45-74-95-40).

AJANTRIK (Ind., v.o.) : République-Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; h. sp.

ANGEL HEART (*) (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; St-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.o. et v.f. Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; mer. et jeu. v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

L'APICULTEUR (Fr.-Gr.) (v.o.) : Forum-Horizon, 1er (45-08-57-57) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; St-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81).

ASSOCIATION DE MALFAITEURS (Fr.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

AUTOUR DE MINUIT (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

L'AUTRE MOITIÉ DU CIEL (A., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

BASIL DÉTECTIVE PRIVÉ (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

BIRDY (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LES BISOUNOURS No 2 (A., v.f.) : Mistral, 14e (45-39-52-43) ; St-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée-de-bois, 5e (43-37-57-47) ; St-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BRIGHTON BEACH MEMOIRS (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36).

CHAMBRE AVEC VUE (Brit., v.o.) : Forum-Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08).

CHRONIQUE DES ÉVÉNEMENTS AMOUREUX (Pol., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (43-25-19-90) ; Cinoches-St-Germain, 6e (46-33-10-82), h. sp. ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

CHRONIQUE D'UNE MORT ANNONCÉE (It.-Fr., v.it.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; St-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nations, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

LES CLOWNS DE DIEU (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LA COULEUR DE L'ARGENT (A., v.o.) : UGC-Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 7 Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA COULEUR POURPRE (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

COUP DOUBLE (A., v.o.) : Forum-Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : UGC-Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

CRIMES DU CŒUR (A., v.o.) : Cinoches St-Germain, 6e (46-33-10-82).

CROCODILE DUNDEE (A., v.o.) : Forum-Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention-St-Charles, 15e (45-79-33-00).

LA DAME DE MUSASHINO (Jap., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00), h. sp.

LE DESTIN DE MADAME YUKI (Jap., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00), h. sp.

LE DÉCLIN DE L'EMPIRE AMÉRICAIN (Can.) : UGC-Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC-Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC-Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC-Boulevards, 9e (45-74-95-40) ; Bastille, 11e (43-42-16-80).

DERNIER ÉTÉ A TANGER (Fr.) : Forum-Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC-Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86).

DOLLS (A., v.o.) : Forum-Orient, 1er (42-33-42-26) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; UGC-Gobelins, 13e (43-36-23-44).

DOUBLE MESSIEURS (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01), h. sp.

DOWN BY LAW (A., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18).

DUO POUR UNE SOLISTE (Fr.- A.) (v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Racine-Odéon, 6e (43-26-19-68) ; UGC-Biarritz, 8e (45-62-20-40).

LES ENFANTS DU SILENCE (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27).

L'ÉPOUVANTAIL (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Grand-Edgar, 14e (43-20-90-09), h.sp.

L'ÉTÉ EN PENTE DOUCE (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; St-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Pathé-Wepler, 18e (45-22-46-01).

FATHERLAND (Ang., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (46-26-48-18).

FAUX TÉMOIN (A., v.o.) : Forum-Arc-en-ciel, 1er (42-97-53-74) ; UGC-Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex-2 (42-36-83-93) ; UGC-Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC-Boulevards, 9e (45-74-95-40) ; UGC-Gare-de-Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC-Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC-Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-06-79-79).

FIEVEL ET LE NOUVEAU MONDE (A., v.f.) (H. s.-p.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; St-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; St-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

LE FLIC ÉTAIT PRESQUE PARFAIT (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

GARÇON, SAUVE-TOI (Tch., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

GOLDEN CHILD (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; v.f. : Rex, 2e (43-36-83-93) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06).

LE GRAND CHEMIN (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; St-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC-Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé-Clicy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Gaumont-Gambetta, 20e (46-36-10-96).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

L'HISTOIRE DU JAPON RACONTÉE PAR UNE HOTESSE DE BAR (Jap., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (43-25-19-90).

INSPECTEUR GADGET (Fr.) : Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-32) ; St-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; St-Lambert, 15e (45-32-91-68).

JEAN DE FLORETTE (Fr.) : George-V, 8e (45-62-41-46).

JEUX D'ARTIFICES (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LAPUTA (All., v.o.) : 7 Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

MACBETH (Fr., V. it.) : Vendôme, 2e (47-42-97-52) ; Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

MANON DES SOURCES (Fr.) : Élysées-Lincoln, 8e (43-59-36-14).

MAUVAIS SANG (Fr.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).

MÉLO (Fr.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

MES DEUX HOMMES (All., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).

LA MESSE EST FINIE (It., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-87-30).

MIKEY ET NICKY (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC-Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC-Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Convention-Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

LE MIRACULÉ (Fr.) : 7 Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

MISSION (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Elysées-Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; v.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

LES MOIS D'AVRIL SONT MEURTRIERS (Fr.) : Georges V, 8e (45-62-41-46) ; 7 Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

LE MOUSTACHU (Fr.) : Marignan, 8e (43-59-92-82) ; 7 Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (Hong., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76).

NOLA DARLING N'EN FAIT QU'A SA TÊTE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; République-Cinéma, 11e (48-05-51-33).

LE NOM DE LA ROSE (Fr.) ; v. angl. : Forum-Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Mercury, 8e (45-62-96-82) ; v.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08).

OVER THE TOP (A., v.o.) : Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; UGC-Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LA PELICULA DEL RAY (Arg., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Balzac, 8e (45-61-10-60).

PLATOON (A., v.o.) (*) : Forum-Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Cluny-Palace, 5e (43-25-19-90) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; v.o. et v.f. : George-V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Maillot, 17e (47-48-06-06).

POLICE DES MŒURS (**) (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-36) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

POUSSIÈRE D'ANGE (Fr.) : UGC-Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC-Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC-Boulevard, 9e (45-74-95-40).

PROTECTION RAPPROCHÉE (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76).

QUATRE AVENTURES DE RAINETTE ET MIRABELLE (Fr.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

ROSA LUXEMBOURG (All., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

SABINE KLEIST, SEPT ANS (All., RDA, v.o.) : République-Cinéma, 11e (48-05-51-33).

LE SIXIÈME SENS (A., v.o.) : Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : UGC-Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

STAND BY ME (A., v.o.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94).

LA STORIA (It., v.o.) : Forum-Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Balzac, 8e (45-61-10-60).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

THAT'S LIFE (A., v.o.) : Forum-Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; 7 Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

LE THÈME (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

THÉRÈSE (Fr.) : UGC-Biarritz, 8e (45-62-20-40).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Forum-Orient-Express, 1er (46-34-25-52) ; Saint Michel, 5e (43-26-79-17) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

TRUE STORIES (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-32-36) ; Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

UN HOMME AMOUREUX (Fr.) (v. angl.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Publicis St-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Publicis Champs Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06). V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LA VEUVE NOIRE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Champs Elysées, 8e (45-62-20-40). V.f. : UGC Monparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

WELCOME IN VIENNA (Autr., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

YOU ARE NOT I (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77), h. sp.

LES FILMS NOUVEAUX

GOOD MORNING BABILONIA. Film italo-américain de Paolo et Vittorio Taviani. V.O. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14 Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; 14 Juillet-Bastille, 2e (43-57-90-81) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; VF : Nations, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

GAUGUIN, LE LOUP DANS LE SOLEIL. Film franco-danois de Henning Carlsen. V.O. : St-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; Elysée-Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

MANNEQUIN. Film américain de Michael Gottlieb. V.O. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; V.F. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétans, 19e (42-06-79-79) ; Gaumont-Gambetta, 20e (46-36-10-96).

PARIS EN VISITES

DIMANCHE 17 MAI

« Les coulisses de la Comédie-Française », 10 h 15, porte de l'administration, place Colette (Monuments historiques).

« L'hôtel de la Marine et ses salons », 2, rue Royale, 10 h 30 (Monuments historiques).

« La Sainte-Chapelle et ses vitraux », 11 heures, devant la chapelle basse (Monuments historiques).

« L'ancien hôtel d'Angoulême dans le Marais, siège de la Bibliothèque historique de la Ville de Paris », 15 heures, 24, rue Pavée (Monuments historiques).

« Le Musée de la chasse et de la nature », 15 heures, 60, rue des Archives (Tourisme culturel).

« Riches salons du ministère des finances », 17 heures, 93, rue de Rivoli (Approche de l'art).

« La Commune, de Belleville au Père-Lachaise », 14 h 30, sortie métro Belleville (Hauts lieux et découvertes).

« L'Opéra », 11 heures et 14 h 30, dans l'entrée (Christine Merle).

« Synagogue du vieux quartier israélite de la rue des Rosiers, le couvent des Blancs-Manteaux », 16 heures, 9, rue Malher (Le vieux Paris, M. Teurnier).

« Les coulisses de la Comédie-Française, visite de la Maison de Molière », 10 h 30, entrée de l'administration, place Colette, métro Palais-Royal (La France et son passé).

« Une heure au Père-Lachaise », 10 heures et 11 h 30, boulevard de Ménilmontant, face rue de la Roquette (Vincent de Langlade).

« La sculpture et les sculpteurs du dix-neuvième siècle au Père-Lachaise », 14 h 45, métro Gambetta, sortie avenue du Père-Lachaise.

« L'hôtel de Camondo et ses merveilles du dix-huitième siècle », 15 heures, 63, rue de Monceau.

« Deux superbes domaines privés en pays briard », 13 h 30, place de la Concorde, côté Tuileries (Paris et son histoire).

« L'église Saint-Eustache et l'ancien quartier des Halles », 15 heures, métro Louvre, côté kiosque à journaux (Lutèce visites).

« La civilisation égyptienne », 10 h 30, musée du Louvre, porte Saint-Germain-l'Auxerrois.

« L'île Saint-Louis : quartier de la noblesse de robe au dix-septième siècle », 15 heures, métro Pont-Marie.

« La peinture italienne au Louvre », 11 heures, 36, quai du Louvre (Michèle Pohyer).

« Notre-Dame de Paris, le chantier des cathédrales, les templiers, le voyage à Compostelle », 15 heures, sortie métro Cité.

« Les salons du ministère de la marine », 15 heures, 2, rue Royale, carte d'identité (E. Romann).

« Les salons du ministère de l'industrie : l'hôtel Rothelin », 15 heures, 101, rue de Grenelle (Ars conférences).

« La Commune, de Belleville au Père-Lachaise », 14 h 30, sortie métro Belleville (Les hauts lieux).

« Le vieux village Saint-Roch et la butte aux Moulins », 15 heures, sortie métro Tuileries (Résurrection du passé).

Communication

Le groupe Expansion relance « la Tribune de l'économie »

Le quotidien économique et financier *la Tribune de l'économie* va-t-il connaître un second souffle ? Racheté il y a deux mois par le groupe Expansion à M. Bruno Bertez (avec les deux autres titres de ce dernier, *l'Agefi* et *la Vie française*), *la Tribune* représentait alors un maillon fragile. Sa diffusion annoncée en 1985 (34 000 exemplaires) ne bénéficiait pas de la sanction de l'Office de justification de la diffusion (OJD), et ses ventes stagnaient à Paris ; sa rédaction, après la crise qu'elle avait vécue au printemps dernier, était réduite à une trentaine de journalistes ; son déficit mensuel se creusait, pour dépasser 2 millions de francs par mois. Bref, depuis sa création, en 1985, *la Tribune* n'avait pas réussi à décoller.

A tel point qu'une rumeur insistante la condamnant à la vente ou à l'arrêt pur et simple courait, ces derniers jours, dans ses couloirs. M. Jean Boissonnat, directeur des rédactions du groupe Expansion, l'a démentie. Il a indiqué, le 13 mai, que, au contraire, le titre serait relancé. Son déficit prévisionnel, en 1987, est fixé à 25 millions de francs : pour ne pas pénaliser ses autres titres, le groupe Expansion cherchera donc de nouveaux partenaires ou souscrira un emprunt pour faire face à ce handicap. Une enquête sur le lectorat de *la Tribune* sera connue en juin, et une nouvelle maquette du journal, qui pourrait, à cette occasion, changer de nom et devenir *la Tribune de l'Expansion*, est en préparation pour cet automne. Sa rédaction devrait être étoffée et la pagination de son supplément *la Tribune de la Bourse*, augmentée.

Pour la première fois, l'OJD a établi la vente réelle de *la Tribune* : elle se situe à 32 000 exemplaires en 1986. Enfin, Philippe Labarde, directeur de la rédaction du journal de 1985 à 1986, en reprend les rênes lundi 18 mai, après un passage par *le Matin de Paris*. Le même jour, M. Jean Boissonnat devrait signer son premier éditorial dans les colonnes de *la Tribune de l'économie*. Un symbole qui a valeur de pari pour cette relance du quotidien économique.

YVES-MARIE LABÉ.

Lancement, le 12 septembre d'un concurrent de « l'Equipe »

« Sports » a trouvé ses actionnaires

Le projet d'un nouveau quotidien sportif (*le Monde* du 9 avril) se précise. *Sports* (titre encore provisoire) sera lancé le 12 septembre par la société anonyme Sport communication et développement, dont le capital sera réparti entre une quinzaine de groupes financiers (*le Particulier*, Paribas, Cible, Cérail, Maisons Bouygues, Chanel, famille Dassault, La Hutte, etc.) et quelques personnes physiques.

La minorité de contrôle (33,75 %) sera détenue conjointement par les deux fondateurs du nouveau quotidien, MM. René Tézé et Xavier Couture. M. Tézé, ancien directeur général d'un groupe de presse professionnel éditant notamment *Gap* et *Points de vente*, présidera le directoire de la société. La mise de fonds initiale est de 50 millions de francs. *Sports* espère diffuser à 110 000 exemplaires et veut engager cent vingt personnes, dont les deux tiers de journalistes.

● **Publication, au *Journal officiel* du 17 mai, de la liste des candidats à une fréquence sur la bande FM de Paris.** — Une liste de trois cent trois noms sera publiée, dimanche, au *Journal officiel*, indique un communiqué de la Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL) du vendredi 15 mai. L'appel d'offre de la CNCL, qui concernait l'Ile-de-France et le département de l'Oise, avait été lancé le 9 avril, les autorisations d'émettre sur cette région (accordées par la Haute Autorité de la communication il y a trois ans) arrivant à expiration. Dans une deuxième étape, la CNCL rendra public un plan de fréquences, et *« les candidats seront alors invités à indiquer leurs souhaits »*. Leur sélection sera faite en fonction des fréquences disponibles et de l'intérêt que leurs programmes présentent pour les auditeurs.

Education

Le programme Erasmus

Accord conclu sur les échanges d'étudiants dans la CEE

Le conseil des ministres de l'éducation des Douze a adopté, jeudi 14 mai à Bruxelles, la première phase du programme européen Erasmus qui doit favoriser les échanges d'étudiants entre les différents pays de la Communauté et promouvoir l'idée d'une « Europe des universités ».

Grâce à un système de bourses, 10 % au moins des six millions d'étudiants européens (contre 1 % actuellement) devraient effectuer en 1992 une partie de leurs études dans un Etat de la CEE autre que le leur. Ces bourses, d'un montant moyen de 2 000 ECU (13 900 F) par personne et par an, mais pouvant aller jusqu'à 5 000 ECU (34 600 F), seront accordées à des étudiants âgés de dix-huit à vingt-cinq ans pour des périodes d'étude variant d'un trimestre à un an.

Entre 10 000 et 20 000 étudiants pourraient en bénéficier en 1989. Un autre volet d'Erasmus vise à développer la coopération interuniversitaire en favorisant l'équivalence des diplômes et les échanges de professeurs.

Le désaccord qui opposait la Commission des Communautés aux Etats à propos du montant du budget et empêchait depuis un an l'adoption de ce programme (*le Monde* du 13 mai) a donc été surmonté. Les ministres de l'éducation sont convenus d'une dotation financière totale de 85 millions d'ECU (589 millions de francs) : 10 millions la première année, 30 millions la seconde et 45 millions la troisième.

Sports

CYCLISME : Tour d'Espagne

Herrera conquistador

Alfonso Florez avait remporté le Tour de l'Avenir en 1979 et Martin Ramirez s'était imposé dans la même épreuve en 1985, après son succès, l'année précédente, dans le critérium du Dauphiné libéré, aux dépens de Bernard Hinault. Mais aucun coureur colombien n'avait encore inscrit son nom au palmarès d'un grand tour national. Luis Herrera vient de combler cette lacune. Il a gagné, vendredi 15 mai la Vuelta, autrement dit le Tour d'Espagne, qui se terminait à Madrid.

Réputé pour les qualités de grimpeur, le coureur sud-américain, âgé de vingt-six ans, a construit sa victoire dans les cols et supporté le poids de la course durant la dernière semaine. Son comportement semble indiquer qu'il a enrichi son bagage et réalisé des progrès décisifs depuis ses récentes participations au Tour de France, qu'il devrait aborder cette fois dans de meilleures dispositions. En attendant, il sera accueilli à Bogota comme un héros national.

Incontestablement plus difficile que les années précédentes, le Tour d'Espagne a vu la déroute des favoris. Le champion du monde Moreno Argentin a quitté l'épreuve par la petite porte sans fournir d'explications, et Sean Kelly, présenté comme un vainqueur possible à quelques jours de l'arrivée, a abandonné, victime d'une induration (furoncle infecté), comparable à celle dont souffrit autrefois Louison Bobet. Mais Laurent Fignon s'est amélioré après un début laborieux. Il s'est finalement classé troisième et a obtenu la satisfaction supplémentaire d'enlever une étape. Un résultat presque inespéré.

J.A.

● **FOOTBALL : les Girondins reprennent la tête du championnat de France.** — Trois journées avant la fin du championnat de première division, les Girondins de Bordeaux qui ont battu le 15 mai Auxerre (2-0), possèdent un point d'avance au classement sur l'Olympique de Marseille battu à Nice (2-1).

* Nice b. Marseille	2-1
* Bordeaux b. Auxerre	2-0
* Le Havre et Toulouse	1-1
* Nancy et Monaco	1-1
* Lille b. Metz	3-0
* Paris S-G. b. Lens	3-1
Brest b. Rennes	2-0
* Sochaux b. Laval	4-0
* Nantes et St-Etienne	1-1
* Toulon b. R.-C. Paris	1-0

Informations « services »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4485

HORIZONTALEMENT

I. Son travail ne l'aide pas forcément à garder la tête froide. Nombreux sont ceux qui y laissent des plumes. — II. Met du gaz en bouteilles. On n'a guère envie de les louer, même lors des vacances. — III. Est mis dans la confidence. De quoi forcer la note. Ses membres étaient souvent debout, même lorsqu'il y avait un siège. — IV. Ne demande qu'à se faire envoyer sur les roses ! Poussent à rendre ce qui a été pris. — V. Apparut fort désagréable ou bien se montra chouette. A donc renforcé sa présence. C'est grâce à lui que l'on peut avoir beau jeu. — VI. Du côté de Vesoul. Eloigne tout risque de débordement. Poussé à l'action. — VII. Donner à entendre. Celui qui les mène en bateau risque fort de le regretter. On en a tous besoin et, pourtant, il est rejeté par chacun d'entre nous. — VIII. Furie qui ne saurait faire fureur. Avait des écus. — IX. Susceptible d'être qualifiée de « brute ». Variété de cactus. Avec lui, on ne fait que passer. Conjonction. — X. Candidat à la victoire. Qui a donc permis d'éviter les trous. Homme à tout faire. — XI. S'occuper des affaires d'autrui. Elément d'un rideau. — XII. Etait beau comme un dieu. A mis bien du monde sur les genoux. Hantait les forêts. — XIII. Souvent dû à l'action du fer. Empêche toute correspondance. Source d'énergie. — XIV. Fut indirectement responsable d'un drame de la jalousie. Sont bien placés pour savoir que toute médaille a son revers. — XV. Possessif. Ce qui y est prélevé l'est pour relever.

VERTICALEMENT

1. Restreint le nombre des vers. Est causé par certaines blessures. — 2. Son aspiration pourrait être d'avoir de l'inspiration. Inutile pour ouvrir le débat. A maints hommes pour la défendre. — 3. Un homme qui s'intéresse aux faits et gestes d'autrui. S'il s'agit d'une fortune, elle est facile à posséder. — 4. Nécessite une tactique. Achève parfois l'œuvre d'une flèche. Adverbe. — 5. Prenait grand plaisir à remonter aux sources. On a beau être fort comme un bœuf, il est impossible de lui résister. — 6. Pose souvent des ventouses. Dans les Deux-Sèvres. — 7. Extraite du « citron ». Auteur d'un drame dans un drame d'auteur. Trou dans la tête. — 8. Plus ou moins bien placé. Ne sauraient être faites par celui qui ne veut pas remuer le petit doigt. Possessif. — 9. Vit au printemps. On ne peut évidemment pas dire qu'on n'en a rien tiré. Sert à maintes reprises. — 10. Eclat de verre. Appartiennent peut-être à un meunier. Fait tourner les étoiles. — 11. Empêche d'agir celui qui a l'intention de renvoyer la balle. De quoi se rincer l'œil ! — 12. Carafe qui n'est jamais pleine d'eau. Refusai la dérobade. Prouve qu'il va y avoir des explications. — 13. Un qui avait intérêt à garder les pieds sur terre. Un habitué du podium. Ensemble de « chatons ». — 14. Figure mythologique. Est condamné au monologue. A donc laissé le ventre plat. Préposition. — 15. Fut à l'origine de passions qui pouvaient coûter fort cher. Lieu propice à de riches « récoltes ». Sont employés pour nettoyer.

Solution du problème n° 4484

Horizontalement

I. Ménagères (cf : *« chaton »*). — II. Alêne. Epi. — III. Toge. Usée. — IV. Ego. Nèpes. — V. Lecture. — VI. Asile. Clé. — VII. Aa. Otes. — VIII. Atlas. — IX. Aréopages. — X. Souci. Ere. — XI. Nr. Solen.

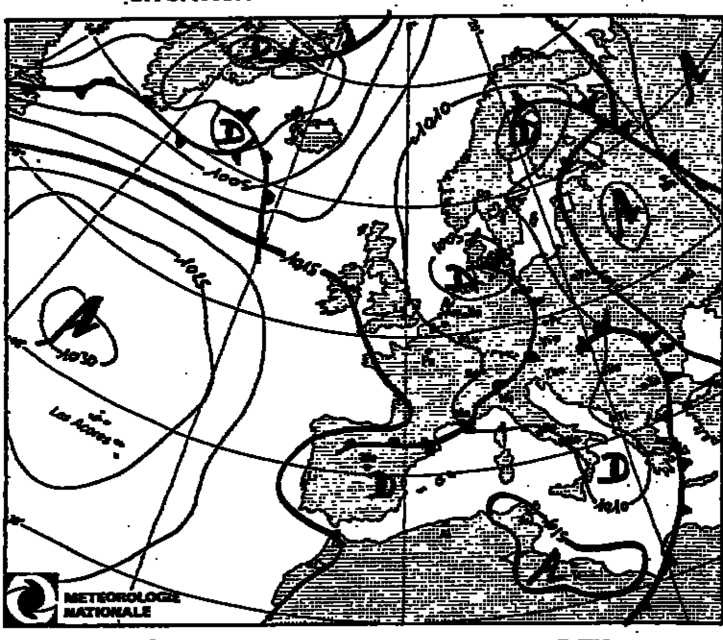
Verticalement

1. Matelas. As. — 2. Eloges. Aron. 3. Négociateur. — 4. Ane. Tlaloc. — 5. Gê. Nue. Apis. — 6. UER. Osa. — 7. Respect. Gel. — 8. Epée. Légère. — 9. Siestes. Sen.

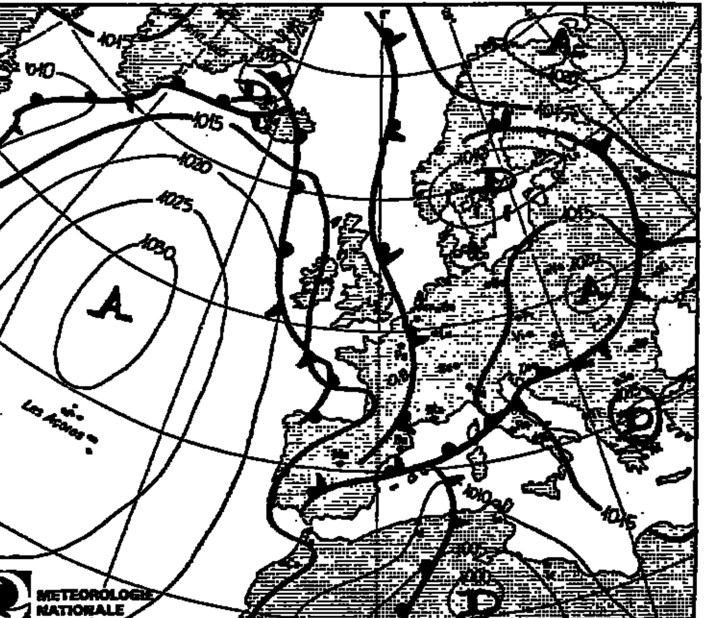
GUY BROUTY.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 16 MAI 1987 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 18 MAI A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le samedi 16 mai à 0 heure et le dimanche 17 mai à 24 heures.

La petite hausse de pression qui intervient en cette fin de semaine, va donner un caractère plus stable au temps dimanche. La perturbation atlantique attendue aura donc peu d'activité.

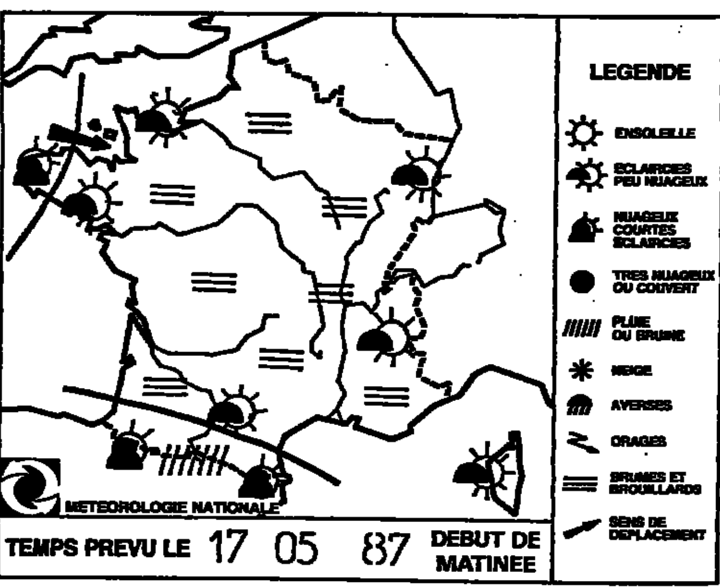
Il fera beau sur la plupart des régions au lever du jour. Des bancs de brouillard formés en fin de nuit se dissiperont en début de matinée. Des nuages arriveront dans la matinée sur la Bretagne, la Normandie et la Vendée. Ils amèneront un faible risque de pluie. Dans l'après-midi, le ciel va se couvrir en Aquitaine, en Charentes ou les pays de Loire, l'Orléanais, le Bassin parisien, la Picardie et les Ardennes, avec toujours un risque de petites pluies.

Les nuages deviendront plus nombreux aussi en fin d'après-midi près des Pyrénées, sur les régions méditerranéennes, les Alpes et la Corse. Quelques ondées ou orages seront possibles en soirée.

L'après-midi, le soleil se montrera encore en Alsace et en Lorraine, sur la Bourgogne, la Franche-Comté, l'Auvergne et le Lyonnais.

Les températures minimales au lever du jour seront basses dans l'ensemble : généralement comprises entre 1 et 4 degrés, il y aura de petites gelées par endroits ; sur les régions méridionales la température ne descendra que jusqu'à 6 à 10 degrés.

L'après-midi, il fera un peu moins frais que ces derniers jours : 10 à 16 degrés sur la moitié nord, 15 à 22 degrés sur la moitié sud.





TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 15-05 6 h TU et le 16-05-1987 à 6 h TU — le 16-05-1987

FRANCE			
AJACCIO	19	13	N
BIARRITZ	13	10	N
BORDEAUX	16	4	D
BOURGES	13	2	B
BREST	12	4	D
CAEN	11	4	D
CHERBOURG	10	3	A
CLERMONT-FERR.	13	3	D
DIJON	14	5	P
GRENOBLE St-M-H	16	8	N
LILLE	10	3	P
LIMOGES	14	4	D
LYON	14	8	P
MARSEILLE-MAR.	18	7	D
NANCY	12	5	C
NANTES	15	2	D
NICE	19	10	D
PARIS-MONTS.	11	5	D
PAU	14	6	N
PERPIGNAN	19	13	C
RENNES	13	3	D
ST-ÉTIENNE	14	5	N
STRASBOURG	13	7	A
TOURS	13	1	B
TOULOUSE	17	5	D
POINTE-A-P.	28	26	A
ETRANGER			
ALGER	29	12	C
AMSTERDAM	11	6	A
ATHÈNES	22	14	D
BANGKOK	37	25	C
BARCELONE	20	13	C
BELGRADE	20	13	P
BERLIN	15	9	C
BRUXELLES	11	5	A
LE CAIRE	32	17	D
COPENHAGUE	12	6	N
DAKAR	27	24	D
DELHI	37	27	D
DJERBA	25	13	D
GENÈVE	10	6	A
HONGKONG	27	25	O
ISTANBUL	23	17	N
JÉRUSALEM	27	12	N
LISBONNE	18	13	N
LONDRES	12	4	N
LOS ANGELES	22	17	C
LUXEMBOURG	12	2	C
MADRID	25	10	D
MARRAKECH	27	15	C
MEXICO	26	11	O
MILAN	18	10	O
MONTRÉAL	25	2	D
MOSCOU	24	12	O
NAIROBI	26	17	N
NEW-YORK	23	13	D
OSLO	–	.	.
PALMA-DE-MAJ.	16	12	B
PÉKIN	27	15	D
RIO-DE-JANEIRO	32	25	C
ROME	19	8	D
SINGAPOUR	28	24	C
STOCKHOLM	11	4	N
SYDNEY	18	15	N
TOKYO	19	14	C
TUNIS	20	10	D
VARSOVIE	16	7	N
VENISE	19	15	C
VIENNE	16	11	C

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

Le Carnet du Monde

Décès

— M. et Mme Eugène Arnaud,
Mme Harold Neel,
Mme Michel Baudry,
Mme André Fischbacher,
Mme Jacqueline Fischbacher,
M. Harold Earl-Fischbacher
ses sœurs, beau-frère, belle-sœur,
Cousin et cousine,
Ses neveux et nièces
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jacques FISCHBACHER,

survenu le 13 mai 1987, dans sa quatre-vingt-unième année.

L'inhumation aura lieu le lundi 18 mai, à 14 h 30, au cimetière des Batignolles, Paris-17e, dans le caveau de famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Mme H. Neel,
25 *bis*, rue Brancas,
92310 Sèvres.

— Mme Nelly Hermann,
Renée Hermann-Millot
et ses enfants,
Daniel et Nicole Hermann
et leurs enfants,
Claude et Turunesh Hermann
et leurs enfants,
Annelise Hermann,
Guy et Anne-Marie Hermann
et leurs enfants
font part de la mort de

M. Freddy HERMANN,

le 1er mai 1987, à Montpellier.

Les obsèques ont eu lieu le 5 mai dans l'intimité.

Mme N. Hermann,
Route des Gallands-Menglon,
26410 Châtillon-en-Diois.

— Le directeur
Et le personnel de l'Imprimerie nationale
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Odile LE FUR,

chef du service du livre et de la diffusion.

— Le personnel de l'Institut de physique du globe de Paris
a le regret de faire part du décès de

M. le professeur Émile THELLIER,
membre de l'Académie des sciences,
directeur de l'Institut de 1957 à 1966.

— Les anciens élèves du

professeur Émile THELLIER,

membres du laboratoire de géomagnétisme du parc Saint-Maur, qu'il a fondé, profondément attristés par son décès, s'associent au deuil de la famille, lui expriment leur sympathie et lui renouvellent leur attachement.

Anniversaires

— A l'occasion du seizième anniversaire de la mort de l'ingénieur

général Louis BONTE,

un service religieux sera célébré en l'église Saint-Pierre de Brétigny, le lundi 1er juin 1987, à 9 h 30, à l'initiative de l'Amicale des anciens des essais en vol.

— Il y a deux ans, le 17 mai 1985,

Gabrielle KATZ,
née Alessandri,

nous quittait prématurément.

Sa famille, ses amis et anciens collègues du Commissariat à l'énergie atomique se souviennent d'elle.

— Il y a un an, le 17 mai 1986, disparaissait

Jean MONTENAT,

Ses amis se souviennent de lui.

— Pour le dixième anniversaire du décès de

Claude ROGER-MARX,
écrivain
et critique d'art,

une pensée est demandée pour lui, pour sa femme

Mayotte,

et pour leur fils

Denis,

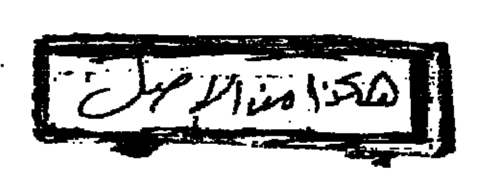
mort en 1944, victime de la barbarie allemande, à ceux qui restent fidèles à leur souvenir.

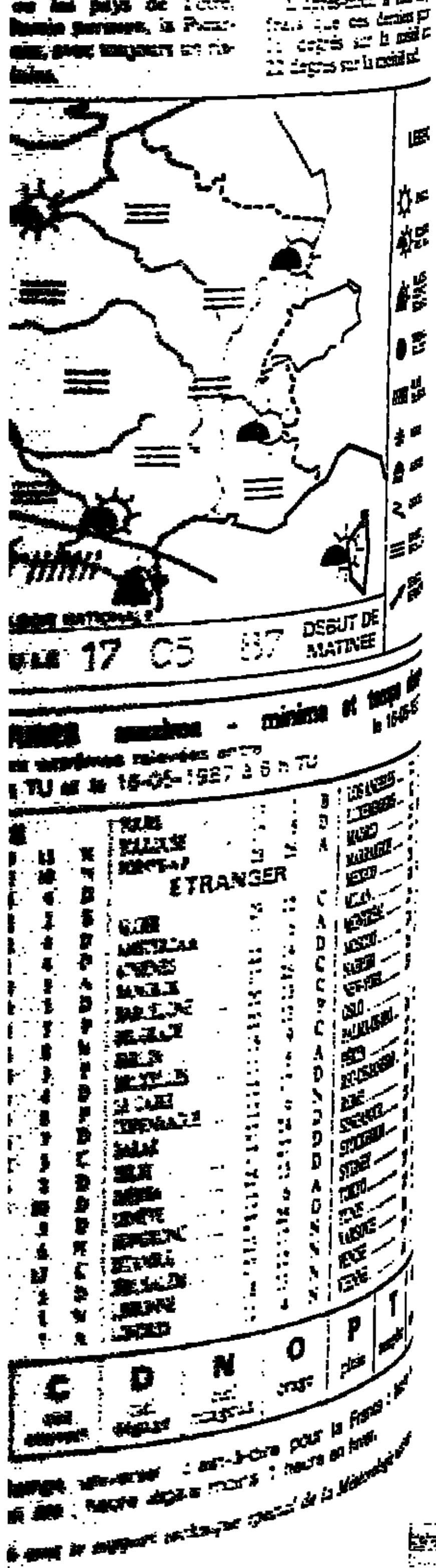
Messes anniversaires

— Tous ceux qui ont connu et aimé

Cino del DUCA

sont priés d'assister ou de s'unir d'intention à la messe qui sera célébrée pour le vingtième anniversaire de son décès, le mardi 26 mai 1987, à 10 h 30, en l'église de la Madeleine, place de la Madeleine, Paris-8e.





Economie

REPÈRES

Créations d'entreprises

Niveau élevé en avril

Selon l'INSEE, le nombre des créations d'entreprises s'est élevé à 23 690 en avril (en données corrigées des variations saisonnières), dont 5 150 reprises et 18 480 créations nouvelles. Pour les quatre premiers mois de 1987, le niveau reste donc élevé, puisque l'on avait déjà enregistré 24 570 créations en janvier, 22 680 en février et 20 840 en mars. L'analyse des statistiques d'avril fait apparaître un ralentissement des créations dans l'agro-alimentaire, une progression modérée dans l'industrie, le commerce et les services, et une forte augmentation dans le bâtiment – génie civil.

Inflation

Accélération en Grande-Bretagne

Après avoir connu une hausse modérée en mars (+ 0,2 %), les prix en Grande-Bretagne ont augmenté de 1,2 % en avril. Sur douze mois, l'inflation atteint 4,2 %, contre 4 % en mars et 3,9 % en février. Il faut remonter à mars 1986 pour trouver un rythme annuel aussi élevé, ce qui a fait renaître les craintes d'une résurgence des pressions inflationnistes, en pleine campagne électorale. La hausse des loyers et la progression des impôts locaux sont à l'origine de la flambée d'avril.

Production industrielle

La baisse se confirme aux Etats-Unis

La production industrielle a régressé de 0,4 % en avril, ce qui est la plus forte baisse enregistrée aux Etats-Unis depuis treize mois. Ce recul intervient après une baisse révisée de 0,2 % en mars. Elle situe l'indice de la production américaine à un niveau inférieur de 1,3 % à celui d'avril 1986.

Le mauvais résultat du mois dernier est essentiellement dû à la baisse de 5,2 % (après correction des variations saisonnières) enregistrée par l'automobile. Dans ce secteur, le rythme annuel de la production a chuté à 7,2 millions d'automobiles, après 7,9 millions en mars et 8,3 millions en février.

Conflits sociaux

Moins de journées perdues en mars

Les conflits localisés du travail ont touché au mois de mars 1987, selon les statistiques du ministère des affaires sociales, 156 établissements occupant habituellement 70 000 salariés, parmi lesquels 20 800 ont cessé le travail, ce qui a provoqué la perte de 38 600 journées de travail. Ce dernier chiffre marque une diminution par rapport à février 1987 (43 000 journées individuelles non travaillées), mais une augmentation par rapport à mars 1986 (23 400 journées). Les conflits généralisés ont, de leur côté, entraîné 1 400 journées individuelles perdues en mars, contre 600 en février... La moyenne mensuelle des journées non travaillées à l'occasion de conflits s'établit, pour le premier trimestre 1987, à 50 480, contre 47 500 sur l'ensemble de l'année 1986. Le niveau des conflits demeure donc très bas.

Salaires

Reprise de la hausse au premier trimestre

Le taux de salaire horaire ouvrier a progressé de 1,1 % au cours du premier trimestre 1987, selon les résultats provisoires de l'enquête trimestrielle du ministère des affaires sociales. L'augmentation annuelle (avril 1986 à avril 1987) est de 3,4 %. Au quatrième trimestre 1986, le salaire horaire avait progressé de 0,6 % (+ 0,9 % au premier trimestre 1986).

D'autre part, l'enquête trimestrielle, qui porte sur les établissements de plus de dix salariés, indique que *« l'indice des effectifs salariés, corrigé des variations saisonnières, montre pour l'ensemble des secteurs non agricoles une stabilité des effectifs au cours du premier trimestre, après une hausse de 0,1 % au quatrième trimestre 1986 »*. Cet indice comprend désormais, rappelle le ministère, les jeunes bénéficiaires d'un stage d'initiation à la vie professionnelle (SIVP).

Enfin, la durée hebdomadaire effective du travail est en très légère hausse par rapport au trimestre précédent. Elle s'établit en moyenne à 38,95 heures pour l'ensemble des salariés (+ 0,05 heure).

Dans l'attente du rapport des « sages »

Quelles ressources pour le régime général de la Sécurité sociale ?

Après le premier tour d'auditions des experts sur la Sécurité sociale nommés par le gouvernement, on attend leur verdict sur les mesures d'urgence nécessaires pour le régime général. De quelle marge de manœuvre disposera le gouvernement ?

L'enjeu du rapport que les « sages » devraient rédiger ce week-end et remettre au premier ministre le lundi 18 mai, c'est le choix des recettes nouvelles susceptibles de combler le déficit du régime général à la fin de 1987, voire de 1988. Si l'on peut, comme les socialistes, accuser le gouvernement d'avoir creusé encore ce déficit de plusieurs milliards par des faveurs aux médecins, aux laboratoires pharmaceutiques, voire aux entreprises endettées, et par une moindre surveillance des budgets hospitaliers, on ne peut guère mettre en doute la nécessité de recettes nouvelles.

Engagé pratiquement à rendre public le rapport des « sages » presque aussitôt et contraint de se décider vite, le gouvernement a remis le choix entre les mains des experts. C'est sans doute, comme le disait M. Lionel Jospin, *« faire prendre par d'autres les décisions qu'il devra appliquer »*. Mais l'opération ne vise pas seulement l'opposition ou les partenaires sociaux. Elle vaut aussi, M. Philippe Séguin y compte bien, pour la majorité.

En effet, l'idée d'un large prélèvement assis sur tous les revenus a gagné du terrain parmi les ministres, en particulier ceux qui sont directement concernés. M. Juppé y est favorable comme M. Séguin, et M. Balladur n'y fait pas obstacle, pourvu que le prélèvement en question ne figure pas sur la feuille d'impôts et ne mette donc pas en cause sa *« politique hardie de défiscalisation »*, selon l'expression du ministre des affaires sociales. Mais il en va autrement dans la majorité : certains, comme M. d'Ornano, président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, restent hostiles à un accroissement des prélèvements obligatoires, et d'autres croient encore à la possibilité de faire des économies substantielles sur la gestion du régime général ; enfin, même dans les couloirs des ministères, certains ne seraient pas fâchés de limiter les ressources nouvelles, afin de pouvoir ensuite comprimer la protection sociale collective obligatoire.

Jusqu'où s'engageront les « sages » ? Il n'est pas sûr qu'ils aillent au-delà des principes, et même pas aussi loin que ce qu'avait recommandé naguère pour le Bureau international du travail un groupe d'experts présidé par M. Pierre Laroque : recourir *« pour une partie raisonnable et appropriée »* aux *« moyens fiscaux les plus progressifs »* (en fonction du revenu).

Restera au gouvernement à délimiter précisément le prélèvement – ou la cotisation. Sur ce point, les entretiens des partenaires sociaux avec les experts n'ont guère apporté de lumière, contrairement aux premières impressions. Même en excluant la CGT, qui juge – avec le PC – qu'il suffit de faire payer les riches en taxant les gains financiers des particuliers ou des entreprises à la même hauteur que les revenus professionnels, les zones de consensus paraissent étroites... sauf sur l'idée d'une *« ressource exceptionnelle »* qui n'engage pas l'avenir.

Une grande prudence

Ainsi l'Union nationale des associations familiales (UNAF) préconise une cotisation maladie payée par tous, salariés et non-salariés, mais au profit du seul régime général. Le CNPF, les professions libérales et la CGC en tiennent pour un prélèvement pur et dur sur tous les revenus, dès le premier franc – la CGC ajoutant dans l'enveloppe les profits financiers des entreprises comme ceux des individus. En revanche, les autres syndicats, FO, CFDT, CFTC, font preuve d'une grande prudence : M. André Bergeron, secrétaire général de Force ouvrière, a seulement souhaité que la solution retenue soit *« la plus juste »*, et la CFDT, pourtant favorable à l'origine à un prélèvement sur tous les revenus, renvoie aujourd'hui l'Etat à ses responsabilités, comme la CFTC.

Ces différences tiennent en partie à l'appréciation des besoins : l'« exceptionnel » couvre-t-il aussi ceux de 1988, comme le juge le CNPF ou seulement ceux de 1987, comme le pense la CFDT ? Craignant qu'ensuite l'occasion soit trop belle d'enterrer les conclusions des « états généraux », celle-ci souhaite même – comme, curieusement, la CGPME – que l'on s'en tienne aux besoins de trésorerie de 1987, c'est-à-dire à une quinzaine de milliards de francs, alors que le déficit comptable de l'exercice approchera sans doute les 25 milliards de francs et que celui des années 1987 et 1988, en cumulé, avoisinerait les 55 milliards.

Or la définition du « besoin » détermine en partie la recette : si l'on doit trouver 25 milliards de francs, il faut sans doute recourir à une formule de prélèvement sur tous les revenus ; si l'on ne cherche qu'une quinzaine de milliards, le choix est plus ouvert, et du coup le débat aussi...

La prudence des syndicats a d'autres raisons. Ils savent que, dans la formule de prélèvement la plus communément admise, sur 25 milliards de francs, 17,3 milliards proviendraient des salaires, 3,9 milliards des retraites, 0,7 milliard des allocations de chômage et de divers revenus de remplacement, soit les trois quarts de la somme, au total, en raison notamment des difficultés rencontrées pour apprécier les revenus non salariaux. Certains, d'ailleurs, préfèrent le terme de *« cotisation universelle »* à celui de *« prélèvement sur tous les revenus »*. On conçoit que cela ne provoque guère d'enthousiasme.

Ce n'est pas tout : la définition comporte encore d'autres incertitudes. Exemptera-t-on du versement les revenus les plus bas (retraités non imposables, chômeurs et préretraités recevant des allocations inférieures au SMIC), comme on l'envisage ? Absorberait-on à cette occasion le deuxième versement de 0,4 % sur le revenu imposable ? C'est semble-t-il l'intention de la Rue de Rivoli. Cela réduirait la part « fiscale » des prélèvements – mais aussi le rendement de l'opération (de 5 milliards de francs). De quoi alimenter encore les discussions entre les ministres et entre leurs services...

GUY HERZLICH.

La CGT obtient la cassation d'un arrêt la condamnant à verser 1 million de francs à Citroën

La chambre criminelle de la cour de cassation présidée par M. Jean Ledoux a cassé, le vendredi 15 mai, un arrêt de la cour d'appel de Paris par lequel treize militants de la CGT, dont M. Akka Ghazi, ancien secrétaire de la CGT Citroën-Aulnay, étaient condamnés, le 17 janvier 1986, à payer 1 million de francs de dommages-intérêts à la firme automobile.

Le 2 février 1983, alors que la CGT Citroën-Aulnay avait appelé à une manifestation au siège de la firme, à Neuilly, des incidents avaient éclaté entre ceux qui voulaient se rendre à la manifestation et des employés qui souhaitaient rester travailler, faisant trente-six blessés et des dégâts matériels qui avaient entraîné, selon la direction, une réduction de la production de quatre cent quatre-vingts voitures. Le 24 avril 1985, le tribunal correctionnel de Bobigny avait condamné les treize militants CGT à des peines de cinq à dix mois de prison avec sursis, assorties d'amendes pour entrave à la liberté du travail, certains étant également condamnés pour coups, violences et voies de fait. Mais le tribunal avait déclaré que la constitution de partie civile de la société Citroën était irrecevable puisque son préjudice ne résultait pas d'une manière « directe » du délit commis par les militants CGT.

Dans un arrêt rendu le 17 janvier 1986, la cour d'appel de Paris, tout en confirmant les condamnations pénales, avait donné une autre appréciation des faits en déclarant dans son arrêt : *« Il en résulte également un dommage direct causé à l'employeur. »* Aussi les militants CGT étaient condamnés à verser 1 million de francs de dommages-intérêts à la société Citrën.

La cour de cassation, saisie par un pourvoi de la CGT, est revenue à l'interprétation du tribunal en admettant le point de vue de l'avocat général, M. Emile Robert, selon lequel le préjudice de l'employeur n'était que *« la conséquence indirecte »* des faits.

L'affaire a été renvoyée devant la cour d'appel d'Amiens, qui devra statuer à nouveau.

MAURICE PEYROT.

ÉTRANGER

Crédit plus cher aux Etats-Unis malgré la baisse de l'activité

(Suite de la première page.)

Toutes ces statistiques sont provisoires, et l'expérience enseigne que les révisions qui interviennent après coup changent parfois le sens des chiffres sur lesquels les hommes politiques – et les commentateurs – ont bâti un raisonnement. Force est toutefois d'admettre que les indications qu'elles donnent s'accordent avec ce que l'on peut savoir des grandes évolutions en cours : poussée des forces inflationnistes, retenue encore par les pressions en sens inverse qu'exerce sur de nombreux marchés le poids de l'endettement (les producteurs ont un besoin urgent de vendre sur des marchés qui restent dans l'ensemble ternes), et le marasme de l'activité.

Pour éviter la récession

C'est pour essayer de redonner vigueur à l'économie, ou plutôt l'empêcher de glisser vers le marasme, sinon la récession pure et simple, que les autorités monétaires américaines n'ont cessé depuis deux ans, et encore plus depuis les derniers douze mois, de mener une politique très expansionniste du crédit qui avait l'« avantage » supplémentaire de pousser à la baisse du dollar. Encore, à la fin de février dernier, au moment où fut conclu l'accord du Louvre, pour essayer d'enrayer une chute de la monnaie qui menaçait de tourner à la débandade, espérait-on à Washington que les Etats-Unis pourraient se dispenser de relever leurs taux. On préférait croire qu'il suffirait que les Japonais et les Allemands abaissent les leurs.

Mais à Tokyo, le taux d'escompte est à son plus bas niveau historique (2,5 %), ce qui n'est probablement pas justifié, compte tenu de la formidable spéculation boursière qui se développe sur ce marché. La Bundesbank vient d'abaisser le taux à court terme qui se retrouve inférieur de plus de moitié aux taux français, en taux nominal bien sûr, le seul qui intéresse les financiers et les opérateurs en tous genres. Sauf à consentir à des dérapages intolérables, les autorités américaines sont bien obligées, faute d'avoir agi à temps, de procéder à un relèvement des conditions de crédits aux Etats-Unis, à un moment sans doute particulièrement inopportun pour l'économie.

Cependant le dollar continue à s'affaiblir et le volume des importations à croître comme l'attestent les statistiques de mars (qui font par ailleurs état d'un léger recul du déficit par suite d'une augmentation importante des exportations).

L'idée caressée à Washington qu'une nouvelle baisse du dollar, surtout vis-à-vis du yen, pourrait être nécessaire pour stopper le flot des achats de marchandises étrangères, et principalement japonaises, outre qu'elle est très dangereuse pour des raisons d'équilibre général (ou de moindre déséquilibre) des marchés, ignore un fait d'expérience tout simple : la perspective d'un nouvel affaiblissement du dollar vis-à-vis du yen ne peut qu'inciter les consommateurs américains à acheter au plus vite, même à un prix élevé, les produits « made in Japan », car ils savent que demain ils coûteront encore plus chers.

PAUL FABRA.

AFFAIRES

Les exportations « sensibles » vers les pays de l'Est

Sanction contre Toshiba

Le gouvernement japonais a interdit pour un an (à compter du 21 mai) à la firme Toshiba Machine Co. toute exportation vers les pays communistes, sanctionnant ainsi la vente illégale par Toshiba de technologie informatique *« sensible »* à l'URSS, qui aurait été utilisée pour construire des hélices ultra-silencieuses destinées aux nouveaux sous-marins nucléaires soviétiques.

Selon la police japonaise, Toshiba Machine, contrôlé à 50 % par Toshiba Corp., groupe spécialisé dans les équipements électriques et électroniques, a vendu, à l'URSS en 1982 et 1983, quatre machines-outils destinées à produire ces hélices. En juin 1984, sans avoir obtenu la licence d'exportation, Toshiba Machine avait envoyé secrètement en URSS un programme informatique sophistiqué pour faire fonctionner ses machines-outils. Ce programme est l'un des cent soixante-douze produits de haute technologie inscrits sur la liste du COCOM (Comité de coordination pour le contrôle des exportations), organisme occidental réglementant les ventes de produits stratégiques vers le bloc communiste.

Les Etats-Unis, très vigilants sur l'application des règles du COCOM, ont cependant annoncé, le 15 mai, par la voix de M. Malcolm Baldridge, secrétaire américain au commerce, en visite officielle en Suède, qu'ils avaient décidé de se montrer plus souples à l'égard des entreprises suédoises.

En effet, les entreprises suédoises ne seront désormais plus obligées de solliciter une autorisation préalable des Etats-Unis pour importer des produits américains de haute technologie. Elles bénéficieront ainsi des règles s'appliquant aux pays occidentaux, aux pays de l'OTAN, au Japon et aux pays du COCOM. La Suède, pays neutre, s'était vue reprocher, à plusieurs reprises, au cours des dernières années, des exportations ou réexportations de produits de haute technologie de fabrication américaine vers les pays de l'Est. – *(AFP.)*

Au détriment de la SNCF

Air France et UTA accroissent leur part dans le capital d'Air Inter

M. Edouard Balladur, ministre de l'économie et des finances, et M. Jacques Douffiagues, ministre des transports, se sont entendus sur l'affectation d'environ 15 % du capital de la compagnie Air Inter que la SNCF doit vendre cette année.

Cette décision était attendue avec impatience, car elle pouvait bouleverser le rapport des forces au sein du transport aérien français, actuellement réparti, pour les vols internationaux, entre Air France, entreprise publique, et UTA, société privée, et réservée pour les vols intérieurs, à Air Inter, entreprise privée à majorité publique. La compétition internationale qui fait rage poussait certains à préconiser un regroupement des ailes françaises.

Le schéma qui a été arrêté et qui reste à finaliser, à la décimale près, par la direction du Trésor est le suivant : les ministres ont conclu qu'il convenait de conserver l'équilibre des forces dans le capital d'Air Inter, afin de préserver l'indépendance de celle-ci, et donc que les parts respectives d'Air France (24,97 %) et d'UTA (14,69 %) devaient rester dans le rapport actuel. *« UTA ayant racheté en sous-main 0,8 % d'Air Inter, nous avons choisi de confier à Air France 1,2 % de plus »*, nous a déclaré M. Douffiagues. La Caisse des dépôts et consignations (4,10 %) recevra 6,5 % supplémentaires. De 3 % à 4 % seront cédés au personnel d'Air Inter, et la même proportion vendue dans le public. Les chambres de commerce et d'industrie conserveront 3,42 %. La SNCF (24,97 % aujourd'hui) verra sa part tomber à un peu plus de 10 %, de façon à garder sa place au conseil d'administration de son principal concurrent. La vente de ces actions devrait rapporter à la SNCF environ 500 millions de francs.

En définitive, le gouvernement a préféré renvoyer à plus tard une restructuration du transport aérien français. Les règles du jeu du grand marché européen ne commenceront pas à être précisées avant la fin du mois de juin. La commission Malher vient seulement de se mettre à réfléchir aux conditions requises pour que les compagnies françaises supportent le choc de la libéralisation européenne. UTA cherche à étendre son réseau sur les destinations réservées à Air France. Il était urgent d'attendre.

ALAIN FAUJAS.

ENTREPRISES

Un holding Bernard Tapie bientôt en Bourse

M. Bernard Tapie a annoncé, vendredi 15 mai, la création d'un holding baptisé BT Finance qui regroupera toutes les sociétés de son groupe. A l'occasion d'une augmentation de capital évaluée à 400 millions de francs, des investisseurs institutionnels entreront dans ce holding en septembre à hauteur de 35 % à 40 %. BT Finance sera introduit en Bourse à la fin de l'année *« si le marché est bon »*. M. Tapie a fait cette annonce lors de la première présentation à des analystes financiers des résultats de ses filiales Testut-Trayvou, spécialisées dans les balances (7,4 millions de francs de bénéfices en 1986 pour un chiffre d'affaires de 331 millions de francs) et Wonder, numéro un des piles en France et numéro deux en Europe (7,4 millions de francs de bénéfices pour un chiffre d'affaires de 643 millions).

L'Air liquide dément négocier avec Kemira OY

Le numéro un mondial des gaz industriels dément, dans un communiqué laconique, avoir engagé des pourparlers avec le groupe finlandais Kemira OY en vue de lui revendre sa filiale engrais, la Société chimique de la Grande Paroisse (*le Monde* du 16 mai). Mais L'Air liquide ne réfute pas les intentions qu'on lui prête de se désengager de ce secteur industriel.

Lourdes pertes pour Rover en 1986

Le constructeur automobile britannique nationalisé Rover Group (ex-British Leyland) a annoncé, le 13 mai, que ses pertes pour 1986 s'élevaient à 892 millions de livres (8,3 milliards de francs) contre 138 millions l'année précédente. Le chiffre d'affaires est resté stable (3412 millions de livres).

Ces mauvais résultats sont dus aux 430 millions de livres de dépenses extraordinaires, coût de la restructuration de deux divisions que le groupe a abandonnées en 1987 : Leyland Bus et Leyland Trucks vendues au début de 1987. Rover a également vendu deux autres filiales : Unipart (pièces automobiles), privatisée en janvier, et JRA Ltd, une filiale australienne.

Revue des valeurs

BOURSE DE PARIS

Semaine du 11 au 15 mai

Les Saints de glace

SAINT Mamert, saint Pancrace et saint Servais, les fameux Saints de glace, doivent se frotter les mains. Leur passage annuel a, cette semaine, été couronné de succès. La température a très brutalement baissé, non seulement à l'extérieur, obligeant les plus frileux à remettre une petite laine, mais rue Vivienne aussi. La Bourse de Paris, qui depuis deux mois et demi pataugeait joyeusement dans une interminable consolidation, s'est repliée d'un bloc et à toute allure vers la cote 430 de l'indice CAC, péniblement atteinte au début du mois de mars dernier. Le coup de froid a été sévère (– 5,5 %) et d'autant plus inquiétant pour la « végétation mobilière » que le thermomètre a chuté de 4 % au cours de la seule séance de vendredi.

Ce jour-là, pour se redonner du courage devant la débandade des cours, des professionnels lançaient, à qui voulait les entendre : *« Appelez la police pour arrêter le massacre! »* Inutile de le préciser; aucune hausse ne fut au menu de la séance du 15 mai. Cette semaine n'avait pourtant pas mal commencé. Avec l'assagissement de Wall Street et du dollar, la tendance s'était un peu raffermie lundi (+ 0,3 %), ce qui avait paru assez bon signe. Pas longtemps. Dès le lendemain, la tendance s'alourdissait un peu (– 0,74 %), ce qui ne semblait guère émouvoir la population du Palais. *« La consolidation se poursuit en bon ordre »*, assurait un professionnel. Mercredi et jeudi le marché perdait encore un peu d'altitude (respectivement – 0,56 % et – 0,71 %), toujours dans l'indifférence générale.

Autant le dire tout de suite : le brutal rafraîchissement de vendredi a fait claquer les dents de la communauté boursière jusqu'alors béate et placide. Que se passait-il donc ? Jamais depuis un an une telle dégringolade n'avait été enregistrée. La dernière d'ampleur comparable remonte au 26 mai 1986 (– 6,77 %). A l'époque, la chute avait été en grande partie mise sur le compte de la consolidation. La Bourse n'avait-elle pas monté de 30 % depuis le 31 décembre 1985 ? Et puis la cohabitation commençait à poser de sérieux problèmes. Enfin, M. Balladur, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, s'était montré assez inquiet sur l'état de santé de l'économie française.

Difficile cette fois de mettre tout sur le dos de la consolidation. Ces derniers jours, le marché n'avait pas parcouru (+ 13 %) la moitié du chemin fait l'an dernier à pareille époque. En réalité, tout est venu des ventes britanniques déclenchées par les commentaires très ou trop prudents de la maison de courtage londonienne Savory Mill'n sur la situation rue Vivienne. Les spécialistes de la firme se sont, en particulier, longuement interrogés sur le point de savoir jusqu'à quand les investisseurs pourraient rester indifférents aux mauvaises performances de l'économie française (commerce extérieur, chômage). Sans jouer les Cassandre, ils n'ont pas écarté le risque de voir la Bourse de Paris prendre une bonne bûche en mai. Mais à cause du haut niveau des liquidités et de l'amélioration constante de la rentabilité des entreprises, la probabilité d'un *« lundi noir »* leur a paru très mince. Et de conseiller à leur clientèle d'attendre une éclaircie du côté des échanges commerciaux de la France avant d'investir sur les vedettes de la corbeille.

Savory Mill'n fait autorité à Londres. Les commentaires ont été d'autant plus écoutés que, cette semaine, deux mauvaises nouvelles sont tombées : la vilaine petite flambée des prix de détail en avril (+ 0,5 %), qui rend plus difficile l'objectif des 2,4 % pour l'année entière ; les prévisions pessimistes de l'INSEE pour 1987 (reprise de l'inflation, faiblesse de la croissance, persistance du déficit commercial, aggravation du chômage, trop grande modération de l'investissement). Pour couronner le tout, le dollar lui aussi a soudain dérapé. Pourquoi ? Beaucoup redoutent que le déficit commercial des Etats-Unis, moins mauvais en mars, ne se creuse encore de façon dramatique en avril à cause de l'excédent record réalisé par les Japonais sur le dos des Américains. Jusqu'à la Bundesbank qui a brisé le frêle espoir d'une détente monétaire en abaissant de façon jugée beaucoup trop symbolique (– 0,25 %) le loyer de la prise en pension d'effets commerciaux.

Bref, tout s'est ligué contre le marché parisien. Même Peugeot, pourtant en pleine forme après l'annonce surprise pour 1986 d'un bénéfice net consolidé (3,59 milliards de F) très supérieur (+ 1 milliard) aux prévisions, a pris une bonne claque (– 5,7 %). Et le BTP, très entouré ces derniers temps, a été très secoué.

Vendredi noir ? Pas vraiment, mais gris foncé c'est sûr.

Assurément l'effet de levier a joué à fond. En tout et pourtout cinq hausses ont été relevées à la veille du week-end. Les divers indices n'avaient plus qu'à glisser tout seul. Il n'y avait plus aucun garde-fou. *« On revient dans des zones d'achat »*, disait un professionnel, autant pour se rassurer que pour se consoler. C'est évident. D'après le groupe Associés en finance, qui rassemble neuf bureaux d'études, dont ceux de la BNP, du Crédit lyonnais, du CCF, de la Société générale et d'Indosuez, le *« price earning ratio »* (PER), c'est-à-dire le cours rapporté au bénéfice par action, s'élevait en moyenne à Paris au mois d'avril à 19,2. C'est cher, même si le dernier taux de croissance estimé des bénéfices des entreprises pour 1987 a été révisé en légère hausse : + 19,8 % (de + 7,7 % à + 33,5 %) contre + 19,3 % (de + 8 % à + 33,4 %) en mars.

Après la lessive de la semaine écoulée, le PER moyen de la Bourse de Paris est certainement revenu à un niveau plus raisonnable. Faut-il pour autant prévoir une reprise ? Dans l'immédiat rien n'est moins sûr. Tout d'abord, parce que le mois boursier s'achève. La liquidation générale aura lieu le 20 mai prochain. Ensuite parce que le charme apparaît momentanément rompu. Mai est traditionnellement un mauvais mois rue Vivienne. Juste avant la chute du thermomètre vendredi, beaucoup espéraient que ce cap difficile serait passé sans trop d'encombre.

Mais voilà. Un vieux dicton de la City de Londres a tout fichu par terre. Il dit : *« Sell in may and go away »* (vends en mai et va-t-en). Les investisseurs britanniques ont scrupuleusement collé au conseil, de ce côté de la Manche du moins... *(Voir ci-contre).* Mais ce dicton ajoute encore : *« ... Buy back for the Derby »* (rachète pour le Derby). Et le Derby a traditionnellement lieu le premier mercredi de juin. Douchée, la Bourse de Paris a le temps d'ici là de recouvrer ses esprits.

ANDRÉ DESSOT.

Valeurs à revenu fixe

	15-5-87	Diff.
4 1/2 % 1973	1 925	+ 89
7 % 1973	8 998	+ 198
10,30 % 1975	100	– 2,35
PME 10,6 % 1976	102,55	+ 0,05
8,80 % 1977	124,50	+ 1,50
10 % 1978	103,20	– 0,20
9,80 % 1978	102,50	– 0,30
9 % 1979	101	+ 0,20
10,80 % 1979	105	– 0,40
13,80 % 1980	102,10	+ 0,45
16,75 % 1981	102,51	– 0,45
16,20 % 1982	117,15	– 0,75
16 % 1982	118,85	– 0,80
15,75 % 1982	114,50	– 0,85
CNE 3 %	4 250	– 45
CNB bq. 5 000 F.	101,80	+ 0,29
CNB Paribas 5 000 F	101,75	– 0,25
CNB Suez 5 000 F	101,75	– 0,55
CNI 5 000 F	101,80	+ 0,29

Valeurs diverses

	15-5-87	Diff.
Accor	476	– 44
Agence Havas	2 301	– 229
Arjomari	2 830	– 207
Bic	729	– 3
Bis	1 350	– 145
CGIP	1 500	– 186
Club Méditerranée	657	+ 1
Essilor	3 380	+ 130
Europe 1	756	– 4
Hachette	3 070	– 20
L'Air liquide	700	– 30
L'Oréal	4 150	– 380
Navigation Mixte	1 050	– 85
Nord-Est	183	– 11
Presses Cité	3 420	– 79
Saint-Gobain	431	– 23,90
Sanofi	861	– 23
Skis Rossignol	1 275	– 15

Filatures, textiles, magasins

	15-5-87	Diff.
André Roudière	365	– 15
Agache (Fin.)	1 880	– 32
BHV	530	– 82
CFAO	1 900	– 630
Damart-Serviposte	2 900	– 100
Darty	423	– 36,90
DMC	605	– 42
Galeries Lafayette	1 340	+ 22
La Redoute	3 150	– 130
Nouvelles Galeries	746	– 18
Printemps	801	– 55
SCOA	135	+ 4

Produits chimiques

	15-5-87	Diff.
Inst. Mérieux	5 100	– 170
Labo. Bell.	2 190	– 170
Roussel UC	1 590	– 118
BASF	921	– 11
Bayer	1 020	inch.
Hoechst	920	– 14
Imp. Chemic.	143,80	+ 5,80
Norsk Hydro	181	+ 16,90

Mines, caoutchouc, outre-mer

	15-5-87	Diff.
Géophysique	607	– 200
Imétal	124,60	+ 3,10
INCO	117,50	+ 10,70
Michelin	3 390	– 189
Min. Penarroya	56,80	– 7,70
RTZ	108,10	+ 8,30
ZCI	1,31	– 0,01

Alimentation

	15-5-87	Diff.
Béghin-Say	548	– 44
Bongrain	2 768	– 212
BSN	5 020	– 300
Carrefour	3 390	– 285
Casino	2 011	– 169
Euromarché	3 700	– 80
Guyenne et Gasc.	715	– 105
Lesieur	1 870	– 125
Martell	2 070	– 50
Moët-Hennessy	2 365	– 132
Nestlé	37 900	+ 890
Occidentale (Gle)	1 156	– 117
Olida-Caby	283,90	+ 24,9
Pernod-Ricard	1 035	– 95
Promodès	2 200	– 249
St-Louis-Bouchon	1 042	– 109
C.S. Saupiquet	1 345	– 33
Source Perrier	754	– 6
Veuve Clicquot	4 200	+ 110

Mines d'or, diamants

	15-5-87	Diff.
Anglo-American	148	– 0,50
Amgold	709	– 14
Buf. Gold M.	140	– 2
De Beers	78	+ 0,10
Drief. Cons.	158,50	+ 2,40
Gencor	110	– 5,40
Gold Field	102	+ 3,10
Harmony	97,55	– 3,45
Randfontein	900	– 26
Saint-Helena	124,50	+ 2,50
Western Deep	412	+ 4,80

Banques, assurances sociétés d'investissement

	15-5-87	Diff.
Bail Équipement	420	– 36
Bancaire (Cie)	720	– 50
Cetelem	884	– 46
Chargeurs SA	1 510	– 151
CFF	1 172	+ 42
CFI	624	– 11
Eurafrance	2 820	– 155
Hénin (La)	835	– 68
Imm. Pl.-Monceau	425	– 27
Locafrance	691	– 19
Locindus	930	inch.
Midi	1 510	– 106
Midland Bank	410	– 34
O F P	1 760	– 130
Paris. de réesc	764	– 47
Prétabail	1 350	– 10
Schneider	610	– 50
UCB	324	– 37

Métallurgie construction mécanique

	15-5-87	Diff.
Alspi	508	– 62
Avions Dassault-B.	1 215	– 25
Chiers-Châtillon	90	– 5
De Dietrich	2 580	– 70
FACOM	1 721	– 99
Fives Li	219	– 6,10
Marine Wendel	529	– 64
Penhoët	1 550	– 105
Peugeot SA	1 528	– 99
Poclain	16,80	+ 2,50
Sagem	3 930	– 170
Strafor	685	– 70
Valéo	580	– 35
Vallourec	103,50	– 10,10

Pétroles

	15-5-87	Diff.
Elf-Aquitaine	386	– 2
Esso	535	– 14
Exxon	546	+ 14
Francarep	370	+ 3
Petrofina	1 820	+ 140
Pétroles B.P.	136	– 19
Primagaz	781	– 48
Raffinage	146	– 10
Royal Dutch	785	+ 49
Sogerap	496	– 80
Total	540	– 19

Matériel électrique services publics

	15-5-87	Diff.
Alcatel	2 601	– 304
Alsthom-Atlantique	425	– 30
Crouzet	335	– 22
Générale des Eaux	1 324	– 131
IBM	985	– 6
Intertechnique	1 580	– 30
ITT	318	– 27
Legrand	5 550	– 420
Lyonnaise des Eaux	1 611	– 64
Matra	2 570	– 113
Merlin-Gérin	2 490	– 230
Moteurs Leroy-Somer	780	– 100
Moulinex	112	– 4,20
PM Labinal	801	– 50
Radiotechnique	1 531	– 149
Schlumberger	265,50	– 5
SEB	820	– 94
Siemens	2 318	– 67
Signaux	530	– 80
Téléméc. Electrique	3 050	– 80
Thomson-CSF	1 470	– 125

Bâtiment, travaux publics

	15-5-87	Diff.
Auxil. d'entrepr.	1 525	– 106
Bouygues	1 140	– 110
Ciments Français	1 080	– 45
Dumez	2 290	– 200
GTM	709	– 108
J. Lefebvre	2 540	– 335
Lafarge	1 560	– 149
Maisons Phénix	125	– 6
Poliet et Chausson	2 230	– 220
SCREG	781	– 39
SGE-SB	77,95	– 26,15

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
Peugeot	358 987	594 684 746
Elf	799 825	315 558 718
BNP ci	289 120	174 272 919
CSF	108 936	169 716 430
Michelin	46 648	166 137 134
Créd. fonc. Fr.	119 509	150 462 152
Paribas	290 311	146 326 166
CERUS	152 614	130 226 752
Carrefour	30 197	106 994 136
Imétal	834 602	106 588 291
Saint-Gobain	215 956	100 587 556
Sanofi	111 260	96 981 278
Lafarge	55 135	94 132 186

(*) Du 7 au 14 mai inclus.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 7 mai	Cours 15 mai
Or fin (kilo en barre)	88 900	88 600
– (kilo en lingot)	87 250	88 580
Pièce française (20 fr.)	522	527
Pièce française (10 fr.)	346	361
Pièce suisse (20 fr.)	602	608
Pièce latine (20 fr.)	500	505
● Pièce tunisienne (20 fr.)	487	507
Souverain	631	640
Souverain Elizabeth II	621	628
● Demi-souverain	355	350
Pièce de 20 dollars	3 070	3 040
– 10 dollars	1 500	1 485
● – 5 dollars	820	900
– 50 pesos	3 245	3 290
● – 20 marks	625	622
– 10 florins	521	527
● – 5 roubles	355	340

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Poclain	+ 17,5	SGE	– 25,6
Olida	+ 13,9	Géophysique	– 21,7
Locabail	+ 4,3	Veuve Clicquot	– 18,3
Essilor	+ 4	BHV	– 14,9
Cré. F. de Fr.	+ 3,7	Sogerap	– 13,9
Sodéro	+ 3,3	BP	– 13,5
Europe nº 1	+ 3,2	Via Banque	– 13,4
Salsigne	+ 3,2	GTM-Entrepr.	– 13,2
SCOA	+ 3,1	J. Lefèbvre	– 12,8
Imétal	+ 2,6	Leroy-Somer	– 12,2
Simco	+ 2,4	Penarroya	– 11,9
Gal. Lafayette	+ 1,7	Guyenne	– 11,7
C. des Ent.	+ 1,4	Am.-Rey	– 11,5

BONS DU TRÉSOR

Séance du 15 mai 1987

Échéances	Plus haut	Plus bas	Cours compensation	Variation (jour/veille) en pts
Juin 87	92,54	92,48	92,49	– 0,10
Sept. 87	92,50	92,47	92,48	– 0,11
Déc. 87	92,50	92,49	92,49	– 0,08
Mars 88	92,52	92,50	92,50	– 0,09

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	11 mai	12 mai	13 mai	14 mai	15 mai
RM	1 275 105	1 920 371	1 871 693	1 709 384	2 496 578
Comptant					
R. et obl.	5 604 310	7 629 114	6 497 166	7 556 646	8 004 652
Actions	453 088	364 322	340 168	424 039	577 369
Total	7 332 503	9 913 807	8 709 027	9 690 069	11 078 599
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1986)					
Françaises	111,4	110,9	110,5	109,8	–
Étrangères	116,3	116,1	116,3	116,6	–
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1986)					
Tendance	114,1	113,4	113	112,3	107,2
(base 100, 31 décembre 1981)					
Indice gén.	458,2	454,6	452,1	449,6	435,2

MATIF

Notionnel 10 %. — Cotation en pourcentage du 15 mai 1987

COURS	ÉCHÉANCES Juin 87	Sept. 87	Déc. 87	Mars 88
Premier	105,95	106	105,90	105,80
+ haut	105,95	106,05	105,95	105,80
+ bas	105,65	105,75	105,65	105,45
Dernier	105,70	105,80	105,65	105,50
Compensation	105,65	105,75	105,65	105,50

Nombre de contrats : 49 722.

Le « Baromètre de la Bourse »

Un instrument inédit pour le placement

A qui faut-il confier la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières ? Doit-on s'en remettre à ses propres connaissances, forcément limitées et à son instinct pour s'occuper soi-même de ses affaires ou, au contraire, laisser au spécialiste le soin d'agir à sa place ? Il n'existe pas de recettes miracles. Pour une bonne raison : le placement boursier ne relève pas d'une science exacte. La meilleure solution consiste encore, probablement, à combiner ces deux façons de s'y prendre pour profiter, à la fois, du savoir-faire et de l'expérience du professionnel et conserver la maîtrise de la décision d'investissement ou de désinvestissement.

Les enquêtes prouvent du reste qu'une bonne partie de la clientèle des agents de change a finalement opté pour cette ligne de conduite, qui permet de gagner un temps précieux, sans avoir à se noyer dans le flot envahissant de l'information. De toute manière, que l'investisseur ait décidé de travailler en solo ou de s'entourer des conseils judicieux d'un professionnel, il a besoin d'une information à la fois claire, de bonne qualité, synthétisée et sélectionnée, lui offrant dans un minimum de place, un maximum de renseignements. Tous les outils qu'il avait jusqu'ici à sa disposition n'étaient pas vraiment satisfaisants.

Le *Baromètre de la Bourse* mis au point par les analystes suédois de Delphi, en collaboration avec le groupe Valmonde qui édite l'hebdomadaire *Valeurs Actuelles* répond à ce nouveau besoin.

Au moment où l'on s'interroge sur la durée de la hausse amorcée rue Vivienne, maintenant depuis cinq ans, et où beaucoup craignent l'entrée dans des zones de turbulence, ce nouvel instrument peut se révéler fort utile, soit pour optimiser des gains, soit pour contourner les écueils en période de risques. Chaque page de ce baromètre est consacrée à une valeur française du règlement mensuel (RM). Elle est divisée en trois parties : un graphique, des données fondamentales, une description des activités. Un bréviaire permet même de s'initier à la technique pointue des courbes et d'interpréter les signaux de vente et d'achat. Ce baromètre est périodiquement remis à jour. Il y a trois éditions par an, une en avril, l'autre en septembre, la dernière en décembre. Dans la première édition pour 1987, le graphique de géophysique montre clairement au début du mois d'avril dernier les signaux d'achat avec un gonflement des transactions. On peut se procurer cet ouvrage de poche soit en s'adressant à *Valeurs Actuelles*, 14, rue d'Uzès, 75002 Paris. Tél. : 42-33-21-84, soit chez Delphi SA, 51, rue Sainte-Anne, 75002 Paris. Tél. : 42-86-81-29. Prix public : 140 F.

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Rechute

Après avoir évolué de façon très irrégulière, le marché new-yorkais a brutalement rechuté à la veille du week-end. L'indice des industrielles s'est établi vendredi à 2 272,52, soit à 49,78 points en dessous de son niveau du 8 mai. Cette perte a été entièrement acquise au cours de la dernière séance.

Wall Street a été traumatisé par les mauvaises nouvelles tombées en rafale, d'abord l'accélération de la hausse des prix de gros (+ 0,70 %) ; ensuite l'excédent record des échanges japonais fait au détriment des Etats-Unis dont le déficit commercial pour avril risque de se creuser (on prévoit au moins 17 milliards de dollars) ; la soudaine généralisation de la hausse des taux de base bancaires et la baisse de la production industrielle. A la veille du week-end, un grand désarroi régnait autour du « Big Board ».

L'activité hebdomadaire a porté sur 863,79 millions de titres contre 907,07 millions.

	Cours 8 mai	Cours 15 mai
Alcoa	51 5/8	50 7/8
Allegiscex UAL	68 1/2	72 3/8
ATTN	24 5/8	26 1/4
Boeing	46 1/8	44 3/8
Chase Man. Bank	37 1/4	35 1/4
Du Pont de Nemours	117 3/4	113 1/2
Eastman Kodak	81 3/4	79 1/2
Exxon	86 5/8	87 1/8
Ford	99 1/2	93 1/8
General Electric	103 3/8	102 1/8
General Motors	89 5/8	87 5/8
Goodyear	65	64 3/4
IBM	163 3/4	161
ITT	55 1/2	52 1/2
Mobil Oil	49 7/8	49 1/8
Pfizer	68 1/4	64 5/8
Schlumberger	44 1/2	43 1/2
Texaco	35 5/8	36 3/8
Union Carbide	31 3/8	29 1/4
USX	32 7/8	32
Westinghouse	61 1/4	60 1/8
Xerox Corp	79 1/4	77

LONDRES

Nouveaux records

L'annonce d'élections générales anticipées le 11 juin prochain a mis le London Stock Exchange en liesse. Les deux indices des valeurs industrielles calculés par le *Financial Times*, l'indice des trente vedettes et celui des cent valeurs ont battu tous leurs records, l'un montant de 2 %, l'autre de 3 %.

Appuyées par une forte demande étrangère, les actions des multinationales ont tenu la vedette. Le secteur de l'alimentation a été très ferme aussi en liaison avec les promesses du chancelier de l'Echiquier de réduire les impôts. Enfin, les pétroles ont été bien orientés grâce à la montée des prix du brut.

Indices « FT » du 15 mai : industrielles, 1 691,6 (contre 1 685,7) ; mines d'or, 429,9 (contre 438,2) ; Fonds d'Etat, 92,62 (contre 93,32).

	Cours 8 mai	Cours 15 mai
Beecham	522	519
Bowater	504	530
Brit. Petroleum	346	352
Charter	374	374
Courtaulds	431	436 1/2
De Beers (*)	12 1/2	12 13/16
Freegold (*)	18	17 3/4
Glaxo	14 47/64	15 3/4
Gt. Univ. Stores	19	19 5/32
Imp. Chemical	13 57/64	14 5/64
Shell	12 51/64	13 33/64
Unilever	27 27/32	28 11/14
Vickers	504	209
War Loan	40 5/8	40 5/32

(*) En dollars.

FRANCFORT

Faiblesse

Le marché a eu cette semaine un sérieux accès de faiblesse en grande partie lié aux craintes d'une nouvelle chute du dollar. Les valeurs bancaires ont été à peu près seules à être épargnées par la baisse.

Indice de la Commerzbank du 15 mai : 1 767,4 (contre 1 792,8).

	Cours 8 mai	Cours 15 mai
AEG	317	309,70
BASF	276,50	278,80
Bayer	308	308,20
Commerzbank	266	260
Deutschebank	635,5	605
Hoechst	283	279,80
Karstadt	425	445
Mannesman	174,50	165,50
Siemens	712	703
Volkswagen	363,50	353,50

TOKYO

Toujours plus haut

Ivre d'altitude, le Kabuto-Cho a poursuivi son ascension et, malgré quelques à-coups à la baisse sur des ventes bénéficiaires, il a battu de nouveaux records. La spéculation, rassurée par l'assagissement du dollar, s'est tournée vers les « électriques », délaissées ces derniers temps. Selon les analystes, le Nikkeï pourrait rapidement atteindre le seuil des 25 000 points.

Indices du 16 mai : Nikkeï, 24 729,63 (contre 24 589,23) ; Général, 2 193,75 (contre 2 189,89).

	Cours 8 mai	Cours 15 mai
Akaï	390	400
Bridgestone	865	900
Canon	748	775
Fuji Bank	4 180	4 120
Honda Motors	1 270	1 340
Matsushita Electric	1 570	1 640
Mitsubishi Heavy	630	580
Sony Corp.	2 800	2 790
Toyota Motors	1 620	1 620

Crédits, changes, grands marchés

L'EUROMARCHÉ

Plus de flambeurs que d'investisseurs

Sous l'influence japonaise, le marché international des capitaux en est arrivé à ressembler à Las Vegas. Il est devenu le lieu de rencontre de joueurs, pour ne pas dire de flambeurs, et non plus d'investisseurs à long terme ainsi qu'il en allait autrefois. L'énorme masse de l'épargne nippone ne fait pas l'objet d'investissements réels mais tourne rapidement au gré d'écarts de quelques points de base. L'enchère, la semaine dernière, des obligations à trente ans du Trésor américain est, à cet égard, caractéristique. Les maisons japonaises qui avaient initialement acquis quelque 4 milliards de dollars dudit papier se sont empressées d'en revendre la moitié dans les heures qui suivirent. Il en va de même pour la plupart de leurs investissements internationaux. Le papier à long terme acheté par les Japonais est, en général, revendu très rapidement par les mêmes à partir d'une poignée de points de base de bénéfices. Ceci a fini par engendrer une très grande instabilité des cours qui, à son tour, a eu pour effet d'éloigner, pour ne pas dire dégoûter du marché, les vrais investisseurs à long terme, ceux qui, dans le passé, achetaient des obligations à vingt-cinq ou trente ans pour les conserver soigneusement dans leurs portefeuilles.

L'euro-émission de 150 millions de dollars du Crédit lyonnais, qui, mardi, a voulu réouvrir le marché primaire à taux fixe libellé dans la devise américaine, a pâti de cette désertion des investisseurs. Offerte sur cinq ans à un prix de 100,875 avec un coupon annuel de 8,75 %, elle s'est, malgré des conditions raisonnables et la qualité du service rendu par Shearson Lehman, qui la dirigeait, heurtée d'emblée à l'absence d'acheteurs et s'est principalement traitée entre professionnels. Le seul fait qu'un nombre important de très grandes banques ait refusé d'entrer dans le consortium bancaire de direction confirme l'ampleur de la défiance à l'égard non seulement du dollar, mais aussi de ce secteur du marché. Certains arbitragistes ont aussi souligné que, pour rouvrir le marché, le choix d'un nom bancaire, quelle que soit la qualité de l'établissement considéré, n'était peut-être pas le meilleur par les temps qui courent. Proposé au moment du lancement sur la base d'un rendement supérieur de 65 points de base à celui des emprunts de même durée du Trésor américain, les euro-obligations du Crédit lyonnais se traitaient en fin de semaine en dehors de la commission bancaire globale de 1,875 %.

La Société générale a, mercredi, fait son apparition sur le marché avec une transaction sur cinq ans de 100 millions de dollars rapidement surnommée « arc-en-ciel ». Ce sobriquet reflète le fait que l'émission, dirigée par la très japonaise Nomura International, est structurée de manière à protéger l'investisseur contre le risque de change inhérent à la devise américaine au travers d'un arc-en-ciel de devises. Chaque euro-obligation de 10 millions de dollars – montant certainement pas destiné au dentiste belge pour la raison qu'on découvrira plus loin – sera remboursée à échéance sur la base de la valeur à l'époque de 5 devises dans les proportions suivantes : 143,3 millions de yens, 3,91 millions de dollars canadiens, 3,62 millions de deutschemarks, 1,85 million de livres sterling et 1,39 million de dollars australiens. Cette concoction a permis à la Société générale d'offrir son emprunt, qui sera émis à 101,875, avec un coupon annuel de seulement 7,6 %. En fait, il s'agit là davantage d'un placement privé taillé sur mesure pour une seule institution japonaise absorbant le tout que d'une émission publique. Ce genre d'opération serait tout autant difficile à vendre qu'à traiter sur le marché international des capitaux.

Mister Nobody

L'assemblée générale annuelle de l'Association des courtiers en obligations internationales (AIBD), qui, cette année, se tiendra à Oslo à partir de mercredi prochain, va débattre d'un projet qui, d'ores et déjà, soulève une vive polémique : l'établissement sur écran d'un système indiquant les cotations des principaux faiseurs de marché (« market-makers ») en euro-obligations, cours que devraient s'engager à respecter les maisons impliquées. Baptisé AIBDQ, le « Q » s'entendant pour « Quotation » (cotation), le système a soulevé l'ire des grands « market-makers », qui lui reprochent son manque de souplesse. Les prix donnés actuellement par les faiseurs de marché sont, en effet, estimatifs. S'ils doivent, dorénavant, se figer sur écrans, la flexibilité antérieure disparaît d'autant plus que les plus petites maisons auront la possibilité de pratiquer, selon les cas, des cotations inférieures ou supérieures à celles de leurs aînés, même si leurs capacités de placement sont bien moindres.

L'AIBD s'est inspirée du système américain automatisé NASDAQ (Nationale Association of Securities Dealers Automated Quotations). Il est toutefois infortuné, remarque certains euro-banquiers, que l'AIBD, qui n'est rien (« Mister Nobody »), se prenne pour la Bourse américaine qu'est la NASDAQ. L'AIBDQ soulève, en fait, deux problèmes : l'anonymat des transactions et la possibilité de traiter avec une contrepartie de son choix. Aussi longtemps que la réponse à ces deux questions sera incertaine, et on ne voit pas comment il pourrait en être autrement, les grands « market-makers » refuseront au travers de l'AIBDQ d'être traités *« comme la poubelle du marché euro-obligataire »*, ainsi que le résumait vendredi un euro-banquier bien connu.

Quel que puisse être l'intérêt persistant pour les euro-emprunts obligataires en yens et en deutschemarks qui continuent de fleurir, les premiers à un rythme nettement plus accéléré que les seconds, les émissions d'actions sont celles qui constituent une fois de plus le gros de l'euro-activité primaire. Dans ce domaine, les Français ne désarment pas. La privatisation attendue à la mi-juin de la Société générale, plus familièrement surnommée « Soc-Gen » à l'étranger, retient d'ores et déjà l'attention. A l'exception d'une division attendue de la valeur nominale des titres actuels, ainsi qu'il en avait été pour le CCF, les détails de l'opération sont loin d'être encore connus. Néanmoins, l'attrait exercé par le titre à l'étranger est déjà si grand qu'il ne faut pas être grand clerc pour anticiper un vif succès international pour ce qui sera la plus grande transaction française dans ce domaine.

Ceux qui se montraient sceptiques à l'égard de la privatisation de la CGE seront déçus. Lorsque les résultats finaux seront connus, il ne faudra pas s'étonner si la tranche internationale est près de dix fois sursouscrite. Le syndicat bancaire mis en place à cet effet est par lui-même éloquent et reflète l'intérêt mondial suscité par la société française. Sous la houlette de Lazard Frères et de la Société générale, le consortium comprend six chefs de file adjoints : Crédit lyonnais, Deutsche Bank, Morgan Stanley, SBCI, Warburg, Generale Bank, et vingt et un co-chefs de file : Commerzbank, Dresdner Bank, Bayerische Vereinsbank, West LB, Lazard Frères and Co à New-York, CSFB, UBS, Barclays de Zoote, Cazenove, Kleinwort-Benson, ABN, BBL, Indosuez, BNP, Paribas, Capital Markets, CCF, Enskilda Securities, Kredietbank International Group, Nomura International, Prudential Bache Securities.

Dans la foulée du CCF, dont la privatisation s'est également avérée d'autant plus brillante que dépouillée d'une grande partie de la demande spéculative qui avait réduit à quasiment zéro les allocations des privatisations précédentes, Havas fera son apparition vers la fin du mois. Mais, ce faisant, Havas va se heurter à l'émission par Peugeot, sous la direction de Paribas, de plus de 1 milliard de francs d'actions et à une opération similaire de la part de BSN sous l'égide de Lazard, son principal actionnaire. Ce sont donc l'équivalent de 4 à 5 milliards de dollars d'actions tricolores qui vont débouler avant la fin du mois de juin. C'est quand même beaucoup. Les impétrants ne devront pas se montrer trop gourmands. Les prix devront tenir compte de cette avalanche.

CHRISTOPHER HUGHES.

LES DEVISES ET L'OR

Pessimisme sur le dollar

« Ça va mal », soupirait un opérateur vendredi en fin d'après-midi, en contemplant les écrans des systèmes terminaux des cours sur les marchés des changes. Il parlait du dollar, évidemment, qui, après une reprise en début de semaine, replongeait à la veille du week-end sur une série de mauvaises nouvelles concernant l'économie américaine, notamment la baisse de 0,4 % de la production industrielle et la crainte d'une reprise de l'inflation outre-Atlantique (*voir ci-dessous*). Le cours du billet vert est retombé à 1,7760 DM à Francfort et 5,94 F à Paris. Il s'était pourtant raffermi pendant la plus grande partie de la semaine à près de 1,80 DM et de 6 F en raison du bon accueil qu'avaient réservé les souscripteurs japonais à l'émission, la semaine dernière, de l'emprunt à trente ans du Trésor américain.

Les jours suivants, le monde entier fut suspendu à l'annonce des chiffres du déficit commercial des Etats-Unis du mois de mars. Ce fut 13,6 milliards de dollars, chiffre passable qui aurait dû contribuer à raffermir un peu le billet vert. Mais les opérateurs tablent déjà sur un mauvais chiffre en avril, s'appuyant sur une augmentation de 1,5 milliard de dollars de l'excédent japonais sur les Etats-Unis annoncé en même temps. Du coup, ils ont vendu le billet vert. La poursuite de la hausse des taux outre-Atlantique n'a nullement contribué à ralentir le repli du dollar, bien au contraire.

Le dollar, qui avait dépassé 140 yens au début de la semaine, s'est replié à seulement 139 yens. Il est vrai qu'une autorité japonaise avait fermement « incité » les détenteurs nippons de dollars, groupes industriels et banques, à restreindre leurs ventes. Ce sont de telles ventes effectuées massivement par ces détenteurs avant la clôture des exercices du 31 mars dernier qui avaient accéléré la chute du dollar et la hausse du yen.

En ce qui concerne la parité dollar-yen, il est intéressant de citer les conclusions d'une enquête effectuée par nos confrères du *Financial Times* auprès d'une centaine de personnalités américaines. En gros, le repli du billet vert aux alentours de 140 yens a ramené les coûts de production de nombreuses branches industrielles outre-Atlantique au niveau de ceux pratiqués par la concurrence internationale au Japon, en Allemagne et ailleurs. Mais ce repli va devoir se poursuivre d'une manière « significative » avant que le déficit commercial des Etats-Unis ne se réduise sensiblement et que ce pays ne voie ses parts de marché se rétablir.

Pour beaucoup de ces personnalités, la parité de 120 yens pour un dollar doit être atteinte avant que la tendance à la croissance de la pénétration japonaise puisse être spectaculairement renversée. Leur opinion peut être résumée par celle de l'un des dirigeants de Chrysler : *« A 240 yens pour un dollar, l'Amérique était objectivement condamnée, complètement « balayée » en tant que pays industriel. A 150 yens, nous, chez Chrysler, étions compétitifs par rapport aux véhicules importés du Japon. A 140 yens, Toyota et ses confrères japonais peuvent encore trouver le moyen de faire des bénéfices sur leurs exportations. Mais à 120 yens, les Nippons vont atteindre leur « cours mortel », celui qui va vraiment les nettoyer. »* Au cours de 140 yens, les coûts de production globaux de Toyota sont encore inférieurs de près de 20 % à ceux de General Motors (20 dollars pour Toyota contre 24 dollars pour GM), malgré un salaire direct supérieur (16 dollars au Japon contre 13,50 dollars en Amérique). Toujours selon l'enquête, on estime aux Etats-Unis que le matelas des bénéfices accumulés précédemment par les Japonais va leur permettre de tenir sur le marché américain aussi longtemps qu'il faudra pour permettre la mise en route à grande échelle de leurs usines installées sur le sol des Etats-Unis.

En Europe, la livre sterling est demeurée très ferme malgré les interventions de la Banque d'Angleterre dans l'attente des élections législatives du 11 juin, que, selon les sondages, Mme *Thatcher devrait* gagner. A Paris, le cours de la devise britannique a retrouvé le niveau de 10 F. La hausse du mark par rapport au dollar n'a pu être totalement suivie par le franc, de sorte que le cours de la devise allemande, qui était retombé à 3,3375 F s'élevait à nouveau au-dessus de 3,34 F, frôlant même les 3,35 F vendredi soir, ce qui préoccupe quelque peu la Banque de France.

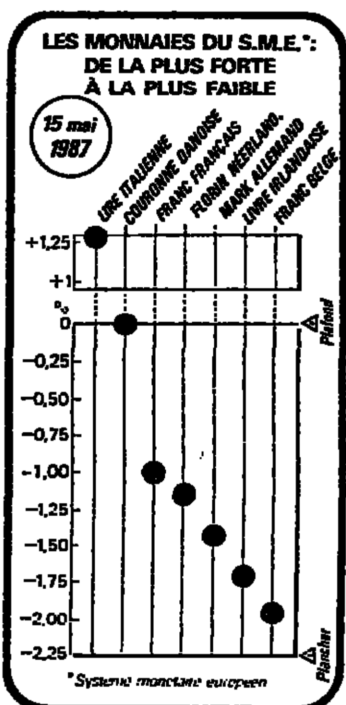
FRANÇOIS RENARD.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 11 AU 15 MAI

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	–	–	–	–	–	–	–	–
	–	–	–	–	–	–	–	–
New-York	1,6825	–	16,8407	68,6342	56,3063	2,7159	49,9625	0,0778
	1,6785	–	16,8137	68,3526	56,2271	2,7100	49,8628	0,0781
Paris	9,9907	5,9380	–	407,55	334,35	16,1271	296,68	4,6174
	9,9828	5,9475	–	406,52	334,41	16,1178	296,56	4,6464
Zurich	2,4514	1,4570	24,5369	–	82,0383	3,9571	72,7954	1,1329
	2,4556	1,4630	24,5990	–	82,2603	3,9647	72,9493	1,1429
Francfort	2,9881	1,7760	29,9091	121,89	–	4,8235	88,7334	1,3810
	2,9852	1,7785	29,9034	121,56	–	4,8197	88,6811	1,3894
Bruxelles	61,9497	36,82	6,2007	25,2711	207,32	–	18,3962	2,8631
	61,9366	36,90	6,2043	25,2221	207,48	–	18,3994	2,8828
Amsterdam	3,3675	2,0015	33,7066	137,37	112,70	5,4359	–	1,5564
	3,3662	2,0055	33,7086	137,88	112,76	5,4349	–	1,5668
Milan	2163,70	1286	216,57	882,64	724,10	34,9267	642,52	–
	2148,48	1280	215,22	874,91	719,70	34,6883	638,24	–
Tokyo	233,87	139	23,4086	95,4015	78,2658	3,7751	69,4479	0,1081
	234,866	139,45	23,4472	95,317	78,4087	3,7791	69,5338	0,1089

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 15 mai, 4,2719 F contre 4,2649 F le jeudi 7 mai.



LE MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Nouvelle hausse des taux aux Etats-Unis

Le mouvement de hausse des taux d'intérêt aux Etats-Unis, amorcé depuis quelque temps, s'est poursuivi à la veille du week-end. Sur le court terme, la Chase Manhattan Bank a relevé son taux de base d'un quart de point pour le porter à 8,25 %, exemple qui va être imité par les autres établissements. C'est la troisième augmentation en un mois et demi, la deuxième ayant eu lieu il y a 15 jours tout juste et la première (de 7,5 % à 7,75 %) le 31 mars : 3/4 de point au total. Sur le long terme, l'emprunt à 30 ans (échéance en 2017), émis la semaine dernière à 8,75 % – et dont les Japonais ont souscrit la moitié (voir ci-contre l'article de Christopher Hughes) cotait 98,20 par rapport à un nominal de 100, avec un rendement porté à 8,88 %.

A l'origine de cette poursuite de la hausse, on trouve la crainte d'une reprise de l'inflation outre-Atlantique, alimentée par l'augmentation de 0,7 % des prix de la production en avril. Les milieux financiers s'inquiètent également de la remontée des cours sur les marchés à terme de matières premières et sur celui du pétrole, où le prix du baril s'est élevé à *19,60 dollars*.

Conséquence : le cours de l'once d'or a poursuivi son ascension à plus de 470 dollars, contre 453 dollars huit jours auparavant. M. Paul Volcker, président de la Réserve fédérale, a eu beau déclarer cette semaine qu'il trouvait les taux américains *« un peu élevés »*, une psychose de hausse est en train de se mettre en place. *« Les taux vont monter aux Etats-Unis »*, a déclaré il y a huit jours M. Henry Kaufman, gourou de Wall Street, qui prévoit, avant la fin de l'année, de 9 % à 9,5 % pour les taux des obligations.

En Europe, les taux baissent partout sauf en France. En Allemagne, la Banque fédérale a diminué celui de ses prises en pension, le ramenant de 3,80 % à 3,50 % environ, après l'avoir réduit, le 23 janvier dernier, à 3,80 % contre 4,35 %.

En Grande-Bretagne, la grande fermeté de la livre sterling, au lendemain de l'annonce d'élections législatives pour le 11 juin prochain, pourrait inciter la Banque d'Angleterre à diminuer à nouveau son taux directeur, fixé à 9 % contre 9,5 % à la fin de la semaine dernière.

En France, cela ne va pas bien du tout. Sur le marché, qui hésitait sur la tendance à prendre ces derniers temps, les rendements se sont orientés à la hausse et les cours franchement à la baisse. Sur le court terme, le maintien à 7 3/4 % de son taux d'intervention par la Banque de France, malgré l'initiative de la Banque fédérale d'Allemagne, a donné peu d'espoir pour une baisse prochaine des taux. De plus, l'annonce de la hausse des prix de 0,5 % en avril et les pronostics pessimistes de l'INSEE pour l'année 1987 – inflation de 3,5 %, accroissement du chômage et déficit commercial de 15 milliards de francs – ont jeté un froid. Enfin, la baisse du dollar et la hausse du mark rendent plus délicate toute désescalade des taux, même si l'écart d'inflation avec l'Allemagne se réduit plutôt et si l'écart des taux à court terme entre les deux pays atteint maintenant 4,5 %.

Conséquence : le taux de l'argent au jour le jour sur le marché interbancaire, après avoir fléchi au-dessous de 8 %, est remonté à 8 1/4 % en fin de semaine. Il est vrai que le phénomène devient habituel à l'approche de la fin de la période de constitution des réserves par les banques. Le délai expire la semaine prochaine. Autre conséquence logique, les cours sur le MATIF ont « plongé » vendredi à 105,70, 105,50 sur septembre contre 106,25 et même 106,75 en début de semaine.

En ce qui concerne l'épargne, notons la nouvelle progression des en-cours des SICAV court terme, dites de trésorerie, qui, selon TGF, ont augmenté de 7,4 milliards en avril dernier (+ 2,1 %) après une augmentation de 10,8 milliards de francs en mars, pour atteindre 358,6 milliards de francs. Depuis le début de l'année, l'augmentation globale est environ de 15 %, avec des évolutions très divergentes suivant les catégories. Les 74 SICAV monétaires axées sur les placements à court terme, et dont le nombre s'est accru de cinq en avril, ont vu leur en-cours augmenter de 7,2 milliards de francs, pour s'établir à 150 milliards de francs – contre 105,9 milliards de francs fin 1986 et 35 milliards fin 1985.

En revanche, les SICAV « sensibles », dites de performance et axées sur les gains en capital, voient leur déclin se poursuivre. Leur en-cours s'est trouvé diminué de 2,5 milliards de francs d'un mois à l'autre, à la suite de 2,4 milliards de francs de rachats. Ces chiffres confirment la tendance enregistrée depuis huit mois qui traduit un transfert des actifs des SICAV dites sensibles, dont l'en-cours avait culminé à 122 milliards en septembre 1986, sur les SICAV monétaires en plein boom.

Le classement des réseaux distributeurs a peu varié. En tête, on continue à trouver le Crédit agricole, 58,5 milliards de francs avec 16,3 % du marché, suivi par la BNP avec 39,3 milliards, 11 % du marché ; la Société générale conserve 9,1 % du marché avec 32,6 milliards de francs ; le Crédit lyonnais 8,2 % avec 29,3 milliards de francs, et le groupe Caisse des dépôts, Caisses d'épargne, Postes, 6,1 % avec 21,8 milliards de francs. Les Banques populaires ont 5,1 % avec 18,1 milliards de francs, le CIC 4,8 % avec 17,3 milliards de francs, Indosuez 3,7 avec 13,1 milliards de francs, le CCF 3,3 % avec 12 milliards de francs et Paribas 3,3 % avec 11,38 milliards de francs.

F. R.

LES MATIÈRES PREMIÈRES

L'arachide sénégalaise « conjoncturée »

DAKAR
de notre envoyé spécial

Les circonstances de l'implantation de l'arachide au Sénégal font encore aujourd'hui l'objet de divergences. Certains affirment qu'elle était, bien avant la colonisation, une culture de case répandue en Afrique de l'Ouest. Pour d'autres, elle a suivi l'arrivée des missionnaires qui ont ramené cette plante oléagineuse d'Amérique latine au dix-neuvième siècle. Tout le monde s'entend en revanche pour reconnaître que l'arachide a pris à l'époque coloniale une place prépondérante et même envahissante dans l'économie du pays. L'accès à l'indépendance du Sénégal, en 1960, n'a pas modifié cet état de fait.

PRODUITS	COURS DU 15-5
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	897 (+ 18) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	848 (+ 4) Livres/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	2 780 (+ 10) Livres/tonne
Sucre (Paris) Août	1 165 (+ 35) Francs/tonne
Café (Londres) Mai	1 330 (+ 45) Livres/tonne
Cacao (New-York) Juillet	1 979 (– 6) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Mai	305 (+ 15,50) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Mai	188,50 (+ 12,85) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Mai	175,70 (+ 9,70) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

Pourvoyeuse de devises, la vente de l'arachide occupe encore aujourd'hui le premier rang des postes d'exportation devant les produits pétroliers, la pêche et les phosphates. Si les résultats de 1986 ne sont pas encore connus, on estime que l'arachide a rapporté plus de 53 millions de francs CFA au pays avec une production voisine de 700 000 tonnes et une commercialisation par les circuits officiels portant sur plus de la moitié de ce volume.

Depuis 1984, année de la grande sécheresse qui a fait chuter la récolte à 539 000 tonnes (elle était de 986 000 un an plus tôt), le secteur arachidien a connu de nombreuses épreuves. Entièrement dépendant des cours mondiaux des huiles, il a subi un manque à gagner considérable, provoqué en particulier par la surproduction de produits concurrents (huile et tourteau de soja, huile de palme et de tournesol). Une campagne menée aux Etats-Unis et en Europe sur le thème des effets néfastes des tourteaux d'arachide sur le bétail a aussi jeté un certain discrédit sur la marchandise sénégalaise. Les éleveurs occidentaux mais aussi soviétiques ont souvent substitué le blé et le soja à l'arachide dans l'alimentation de leur cheptel. Ce recul amorcé bien avant 1984 a touché l'ensemble du continent noir. Après avoir participé à hauteur de 21,1 % dans les échanges internationaux des oléagineux en 1961-1963, l'Afrique a vu sa part descendre à 13,3 % en 1969-1971 avant d'arriver au niveau plancher de 2,7 % en 1982-1984. Tels sont les chiffres cités pour M. Ibrahima Baxum, rédacteur en chef de la revue *Sud Magazine* publiée à Dakar.

A ces vicissitudes extérieures s'ajoutent les difficultés de commercialisation de l'arachide propres au Sénégal. L'achat de leurs produits aux planteurs du bassin arachidien, situé à l'origine dans les régions de Diorbel et du Sine-Saloum, qui s'étend maintenant jusqu'en Haute-Casamance, est de fait un monopole d'Etat. Ce sont les huileries, les coopératives et les organismes stockeurs privés qui, avec le soutien direct ou indirect (fonds bancaires) des pouvoirs publics, peuvent prendre possession de l'arachide afin de la transformer en huile.

Lorsque le paysan cède sa marchandise, il reçoit un bon lui donnant droit à paiement. Mais en 1984 les fonds prévus ont été débloqués tardivement, empêchant les planteurs d'être rémunérés en temps voulu. Confrontés à de réels problèmes financiers, ils ont cédé à la tentation d'écouler une partie de leur production sur les circuits parallèles régis par les commerçants qui payent l'arachide comptant, mais beaucoup moins cher.

Depuis lors, le circuit de commercialisation a été quelque peu assaini, permettant un retour de l'arachide dans le réseau officiel... Mais le problème de fond demeure : le Sénégal peut-il continuer à dépendre si fortement d'un produit aussi « conjoncturé » (expression africaine signifiant « atteint par la conjoncture »), alors que l'autosuffisance alimentaire n'est pas encore réalisée ?

Tant que les récoltes céréalières n'auront pas une valeur marchande comparable à celle de l'arachide, il y a fort à parier que cette dernière continuera de polariser l'attention des planteurs et de l'Etat... En 1986, la CEE a versé 10 milliards de francs CFA pour ce produit dans le cadre des STABEX (stabilisation des recettes d'exportation) et seulement 75 millions de francs CFA pour la lutte antiacridienne (criquets). C'est dire combien la voie pour sortir de l'arachide est étroite.

ERIC FOTTORINO.

Le Monde

Au comité central du PCF

M. Marchais doit proposer la candidature de M. Lajoinie à l'élection présidentielle

Le Parti communiste réunit, à huis clos, son comité central, les lundi 18, mardi 19 et mercredi 20 mai, à Paris. A l'ordre du jour sont inscrites la convocation et la préparation du vingt-sixième congrès, prévu en décembre, ainsi que la proposition du nom du candidat communiste à l'élection présidentielle de 1988. Cette proposition de la direction fera l'objet d'une discussion dans les rangs du parti – pendant moins de trois semaines, mais pour la première fois – et sera, sauf imprévu, ratifiée lors de la conférence nationale du PCF, les 12 et 13 juin.

« *Naturellement, le moment venu, je donnerai mon opinion quant à celui ou celle qui me semblera être le meilleur candidat* ». Ainsi parlait M. Georges Marchais, secrétaire général du PCF, en annonçant au « parlement communiste », le 12 mai 1986, qu'il avait « *pris depuis longtemps* » la « *décision personnelle* » de ne pas être candidat à l'élection présidentielle.

« *Le candidat communiste doit être, à la fois, porteur de propositions répondant, dans l'immédiat et à terme, aux préoccupations et revendications des Françaises et des Français, et être, en tant que porte-parole des communistes, le meilleur pour rassembler* ». M. André Lajoinie, président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, signait cette phrase dans un éditorial du mensuel des ingénieurs du PCF, *Avancées*, de mars dernier.

Le moment est venu pour le premier, avec la session du comité central qui s'ouvre lundi, de donner son opinion sur le second, et de le désigner comme « le » meilleur pour rassembler l'électorat communiste. M. Marchais devait donc proposer M. Lajoinie comme candidat communiste pour la course à l'Elysée.

En préambule de la discussion, le secrétaire général devait donner lecture de son rapport introductif, texte d'une centaine de pages, susceptible de retenir M. Marchais à la tribune pendant environ trois heures. Ce document a été au centre de la réunion hebdomadaire du bureau politique, qui, exceptionnellement, le mardi 12 mai, a duré une bonne partie de la journée. A cette occasion, M. Marchais a indiqué aux membres du bureau politique qu'il travaillait sur ce rapport « *depuis trois mois* ».

Si l'épais document suggère aux adhérents du PCF de retenir le nom de M. Lajoinie, conformément aux vœux de la direction, il se penche aussi, longuement, sur le congrès de décembre. De l'avis de certains dirigeants, ce texte se présente même comme « *un pré-rapport* » pour le vingt-sixième congrès. Ils font un rapprochement entre ce rapport de mai 1987 et celui de septembre 1984, déjà présenté au comité central par M. Marchais et qui avait servi de base à l'élaboration du document préparatoire au vingt-cinquième congrès (février 1985).

Le secrétaire général propose un programme

Selon un responsable communiste, le rapport de M. Marchais est dans « *la continuité du congrès précédent* », même s'il présente, à son avis, « *quelques ouvertures* ». Un autre dirigeant considère, lui, que « *tout est d'ores et déjà ficelé* ». En tout état de cause, le document du secrétaire général innove en renouant avec une démarche programmatique. Le dernier programme politique propre du PCF remonte à 1971. Intitulé *Changer de cap*, il servit de cadre de référence pour la direction communiste dans l'élaboration du programme commun de la gauche (1972).

Après la rupture de 1977, à propos de son « actualisation », le PCF n'avait pas mis en forme un nouveau programme mais dressé une liste de propositions qui avait servi de « catalogue revendicatif » au candidat Georges Marchais pour la présidentielle de 1981. Le « programme du parti » que souhaite M. Marchais serait donc inscrit à l'ordre du jour du vingt-sixième congrès. Il servirait au candidat André Lajoinie pour l'élection présidentielle.

Certains dirigeants communistes estiment que le secrétaire général ne semble nullement avoir l'intention de s'effacer devant le candidat lors de la campagne présidentielle. Sa volonté d'être à l'origine d'un nouveau programme du parti peut, en effet, conduire à penser qu'il en assumera la paternité et la promotion, après le congrès, au poste le plus élevé de la hiérarchie du PCF. « *Dans les grands meetings*, estime un dirigeant, *André Lajoinie sera la vedette américaine du show de Georges Marchais.* »

Selon ce scénario, M. Marchais ne serait pas absent de la campagne, tout en n'étant pas le candidat du parti, ce qui, inévitablement, l'impliquerait dans le résultat – sur lequel une partie de la direction est assez pessimiste – obtenu par M. Lajoinie.

OLIVIER BIFFAUD.

Après les mauvaises prévisions de l'INSEE

M. Balladur : Je ne changerai pas de politique

Confirmant les craintes que l'état de santé de l'économie française suscitait déjà, dans les milieux financiers, les pronostics assez sombres publiés le vendredi 15 mai par l'INSEE (accélération de la hausse des prix, stagnation de la production industrielle, déficit commercial, montée du chômage) ont immédiatement déclenché à la Bourse de Paris une sévère chute des cours (– 4,08 %), émanant d'ordres de vente en provenance notamment de Londres.

Les investisseurs britanniques ont été d'autant plus tentés de se dégager que, quelques jours auparavant, la firme de courtage londonienne Savory Mill'n les avait sérieusement mis en garde contre les risques de la baisse à court terme qui pourrait se produire sur les valeurs françaises.

Le ministère de l'économie a cherché à minimiser l'incident, en faisant valoir que le recul de la Bourse parisienne n'était pas un phénomène proprement français. Ce qui n'est qu'en partie exact, puisque si Francfort, New-York, Milan et Zurich ont baissé, Londres et Tokyo ont battu de nouveaux records. M. Balladur a, en tout cas, déclaré qu'il n'avait pas l'intention de changer de politique économique.

On lira ci-dessous l'essentiel des commentaires qu'ont faits les services du ministre de l'analyse de l'INSEE.

A la suite de la publication par l'INSEE, vendredi 15 mai, d'une note de conjoncture assez pessimiste (*le Monde* du 16 mai), les services de M. Balladur ont rendu publics les commentaires suivants :

« La désinflation se poursuivrait *[durant cette année]* au-delà des facteurs exceptionnels qui ont affecté le début de l'année 1987 : hors énergie, la hausse des prix à la consommation au deuxième semestre ne serait que de 1,5 % (au lieu de 2,1 % au premier semestre 1986 et de 1,8 % au second semestre 1986).

» L'effort d'investissement est soutenu : l'INSEE prévoit en effet pour 1987 une croissance de 4,5 % du volume de l'investissement productif des entreprises du secteur concurrentiel après + 5,6 % en 1986, soit une progression de plus de 10 % en deux ans, alors qu'il avait baissé, il ne faut pas l'oublier, chaque année, de 1981 à 1984. Ce dynamisme de l'investissement est particulièrement net dans les petites entreprises industrielles de moins de cent salariés et dans les secteurs des commerces et des services : + 7 % en 1987, selon les prévisions de l'INSEE après + 11,3 % en 1986, soit, là aussi, une progression spectaculaire en deux ans (+ 19 %), favorisée notamment par la libération des prix.

» L'INSEE souligne par ailleurs que les investissements directs effectués par des entreprises françaises à l'étranger, non pris en compte dans les évaluations qui concernent le seul investissement des entreprises résidentes, ont représenté 34 milliards de francs en 1986, soit près de 7 % de l'ensemble de la formation brute du capital fixe dans l'économie marchande et, pour ceux effectués par des entreprises industrielles, 11 % de leurs investissements. Il est important de noter à cet égard que ces investissements directs français à l'étranger, qui visent à consolider les positions industrielles françaises dans la compétition mondiale, ont très fortement progressé en 1986 par rapport à 1985 (+ 70 %).

» La balance des paiements courants devrait être, en 1987, excédentaire pour la seconde année consécutive, d'une dizaine de milliards de francs, selon l'INSEE. Le solde commercial industriel, qui s'est dégradé de l'ordre de 50 milliards en 1986 par rapport à 1985, ne se réduirait que de 17 milliards environ en 1987 (...).

» Le manque de dynamisme de l'économie mondiale n'est évidemment pas sans conséquence pour la France en ce qui concerne la croissance, l'emploi et le chômage. C'est pourquoi un projet de loi visant à mettre en place des actions d'insertion et de formation en alternance des chômeurs de longue durée sera discuté à la présente session parlementaire. En outre, le nombre de stages de formation pour les chômeurs de longue durée va être sensiblement accru. »

Incident au palais Garnier

Marek Janowski renonce à diriger « le Vaisseau fantôme »

Marek Janowski, qui devait diriger à l'Opéra de Paris *le Vaisseau fantôme*, de Wagner, entre le 18 mai et le 6 juin, a demandé à l'administrateur Jean-Louis Martinoty « *de le libérer de cet engagement* ». Cela, précise le communiqué, « *pour des raisons artistiques liées au travail avec l'orchestre* ». Dès les premières répétitions, il y a une dizaine de jours, le chef allemand (par ailleurs directeur du Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France) s'était montré insatisfait de certains pupitres, les violoncelles en particulier. Il avait posé un ultimatum à l'orchestre le matin du mercredi 13 mai, et déclaré qu'il partirait si la qualité de l'exécution ne s'améliorait pas. Il devait finalement mettre sa menace à exécution au cours de la répétition du soir, à la surprise de l'orchestre qui estimait avoir fait les efforts demandés. Marek Janowski, dont le *Tristan* au palais Garnier avait été très remarqué il y a quelques années, sera remplacé, pour *le Vaisseau fantôme*, par le chef allemand Heinrich Hollreiser, un vétéran, et, comme cela était prévu dès l'origine, par Christopher Perick pour la représentation du 4 juin.

[Voici un nouveau coup porté à la réputation du palais Garnier, qui a déjà connu plusieurs accrocs cette année. Rappelons les deux désistements de Georges Prêtre (pour le *Requiem* de Verdi et pour la soirée du 31 décembre), le départ d'Ileana Cotrubas de la production de *Don Carlos* en français, la refonte « in extremis » de toute la distribution pour la même production en italien. La prochaine saison s'annonce elle aussi difficile puisque le projet d'ouvrir avec *les Soldats*, de Bernd Aloïs Zimmermann, a d'ores et déjà été abandonné (officiellement, pour des raisons financières) et que ni la mise en scène ni la distribution du *Don Giovanni* prévu en remplacement ne sont encore fixées.

Simultanément, le climat au sein de l'orchestre s'est détérioré après la signature des nouvelles conventions collectives, et la nomination, en la personne de Lothar Zagrosek, d'un directeur musical fantôme. Absence de création de postes (les huit nominations finalement obtenues, contre les vingt-quatre demandées, n'ont toujours pas été titularisées) ; obligation pour les musiciens de se partager entre les nombreuses productions de la Salle Favart (actuellement, une « carte blanche » aux peintres Appel et Jenkins) et celles du palais Garnier ; multiplication des remplaçants ; concours gelés... Il semble que la qualité du travail, sur laquelle Marek Janowski est connu pour ne pas transiger, se soit cette fois particulièrement ressentie des incertitudes administratives. – A.R.]

Le numéro du « Monde » daté 16 mai 1987 a été tiré à 504 675 exemplaires

A B C E F G H

Au tribunal de Lyon

TF 1 condamnée pour « publicité déguisée »

M. Yves Mourousi avait fait l'éloge d'un fabricant de feux d'artifice

Où s'arrête l'information économique, où commence la publicité déguisée ? C'est sur cette question que devait se prononcer la première chambre civile du tribunal de grande instance de Lyon, devant laquelle la société Pyragric, dont le siège est à Rillieux (Rhône), avait assigné TF 1. Le tribunal a condamné l'ex-première chaîne du service public à d'importants dommages et intérêts.

LYON
de notre bureau régional

Une affaire sinon explosive, du moins détonante et éclairante : le 26 avril 1985, M. Yves Mourousi, présentant le journal de 13 heures sur TF 1, avait introduit un reportage de deux minutes quarante-cinq consacré au fabricant de matériel pyrotechnique Ruggieri, à grand renfort de superlatifs dithyrambiques. « *Vous voyez ces fusées... elles ont été fabriquées par l'une des plus grandes marques du monde, certainement la plus ancienne, qui fête, à la fois, un anniversaire et qui, en même temps* (sic), *fête sa pénétration dans le monde d'aujourd'hui, une première entreprise de pyrotechnie en Europe (...) qui jouit d'un prestige international et vient d'inaugurer une nouvelle usine.* »

Pour se faire une opinion, en prélude à l'audience du vendredi 3 avril, les juges s'étaient fait projeter une cassette de la séquence incriminée. « *Oh ! la belle bleue ! Voilà une belle usine* », s'exclamait en conclusion M. Mourousi en s'adressant à M. Jacques Chazot, présenté sur le plateau comme chargé de mission à la Ville de Paris pour l'organisation des fêtes.

Au nom de la société Pyragric – qui s'estime gravement lésée par cette présentation d'un concurrent, – Me Brosse avait souligné que le reportage n'était « *pas justifié par l'information* ». Loin d'être inaugurée, la nouvelle usine Ruggieri évoquée dans le reportage n'était présentée qu'à l'état de plan. L'avocat de la partie civile avait aussi remarqué qu'à l'occasion du « *fastueux mariage nîmois d'Yves Mourousi un feu d'artifice avait été précisément offert par la société Ruggieri* ». « *C'était un cadeau de la municipalité nîmoise* », avait rétorqué Me Olivier Renaud, défenseur de TF 1, en considérant qu'il ne pouvait être question de « *collusion* » ni de « *magouille* », mais simplement d'information...

La nécessaire impartialité

Dans son jugement, le tribunal a considéré qu'« *aucun événement d'actualité touchant l'entreprise* » ne justifiait la place qui lui avait été accordée « *dans un journal d'informations de grande diffusion* » et que TF 1 avait donné à celui-ci un « *aspect personnel et commercial allant à l'encontre des principes de neutralité et d'impartialité qui doivent présider à l'exercice de sa mission d'information ainsi qu'au principe de l'égalité des personnes devant le service public* ». Pour les magistrats, TF 1 a « *commis une faute grave* » en se livrant à une « *publicité déguisée et gratuite* ».

La société Pyragric réclamait 1,3 million de francs pour faire réaliser et diffuser un film publicitaire d'un impact équivalent à la séquence contestée. Sans la suivre tout à fait, le tribunal a condamné TF 1 à verser 400 000 francs de dommages et intérêts correspondant à une minute de publicité télévisée. Il a, en outre, ordonné la lecture sur l'antenne de TF 1 (durant le journal de 13 heures) et la publication dans cinq journaux ou magazines, au choix du plaignant, du jugement dont il n'a toutefois pas imposé l'exécution provisoire.

ROBERT BELLERET.

Dans « le Monde de l'éducation » de mai

Le prix des études supérieures et le palmarès des IUT

Droits d'inscription, frais de scolarité, frais « complémentaires », Sécurité sociale, achats de livres, polycopiés, etc. : même si, par rapport aux écoles, les universités « cassent les prix », c'est avec un chéquier garni et le sourire crispé aux lèvres que les parents des futurs étudiants doivent aborder la première année d'études supérieures. Quelles études coûtent le plus cher, où sont les dépenses imprévues, y a-t-il de bonnes affaires ? Peut-on obtenir des prêts bancaires et dans quelles conditions ? Telles sont les informations qu'apporte le numéro de mai du *Monde de l'éducation*, dans un dossier pratique sur le prix des études supérieures.

Au prix où sont les scolarités, mieux vaut, en effet, ne pas se tromper. Pour aider ses lecteurs à choisir, *le Monde de l'éducation* poursuit ses évaluations des formations supérieures. Il publie, en exclusivité, dans le numéro de mai le premier palmarès des instituts universitaires de technologie (IUT), pour chaque discipline.

Près de la moitié des étudiants américains font leurs études universitaires à temps partiel. 35 % d'entre eux ont plus de vingt-cinq ans, 10 % plus de trente-cinq ans, La raison ? Le formidable essor de la formation continue aux Etats-Unis, montre *le Monde de l'éducation*, pour laquelle les universités ont su adapter leur organisation. Chaque année, aux Etats-Unis, les employeurs versent pour la formation une somme équivalente au budget de l'ensemble des universités américaines. Une étude riche en informations, réalisée par Jacques Bodelle, délégué du groupe Elf aux USA.

Du 18 au 23 mai, à l'initiative du ministère de l'éducation nationale, se tient une Semaine des arts pour promouvoir les enseignements artistiques. *Le Monde de l'éducation* a mené l'enquête pour savoir où en sont les écoles, les collèges et les lycées dans ce domaine. Le diagnostic ? C'est le réveil !

Enfin, on trouve aussi au sommaire de la livraison de mai du *Monde de l'éducation* une enquête sue les jumeaux : les vrais et les faux ne sont pas aussi semblables qu'on le croit.

★ *Le Monde de l'éducation*, numéro de mai. En vente partout.

Un rapport parlementaire souligne les faiblesses de la télévision dans les DOM-TOM

Equipements techniques insuffisants, qualité des émissions « *peu satisfaisantes* » et capacités de diffusion trop faibles. Le bilan général de RFO (Radio-France outre-mer) n'est guère brillant. C'est le constat dressé, le 14 mai, par M. Michel Pelchat, député UDF (PR) de l'Essonne, au retour d'une mission d'information menée dans les DOM-TOM à la demande du bureau de la commission des affaires culturelles de l'Assemblée.

C'est en Guadeloupe et en Martinique que le député souhaiterait d'importants changements. Ferme partisan du maintien dans le secteur public des deux canaux de télévision existants, il recommande la création d'une troisième chaîne privée. Celle-ci serait, selon lui, « *économiquement viable* », compte tenu de l'offre du marché publicitaire, qu'il évalue à environ 140 millions de francs par an. Des industriels et des professionnels auraient déjà manifesté leur intérêt pour ce projet. Interrogé sur l'éventualité d'une candidature du groupe Hersant, déjà propriétaire du journal *France-Antilles*, M. Pelchat a répondu qu'il n'y était « *pas favorable* ».

Cette chaîne devrait desservir les deux îles et diffuser 30 à 40 % de programmes spécifiques à chacune d'elles, le reste de l'antenne étant réservé à un « *tronc commun* » d'émissions. Mais l'ouverture de ce nouveau canal « *ne doit pas faire oublier* » les améliorations à apporter au service public, actuellement en situation de monopole. Le député a indiqué, à ce propos, que la deuxième chaîne de RFO ne diffusait que quatre heures de programmes par jour.

M. Pelchat s'est par ailleurs élevé contre le développement « *considérable et anarchique* » des radios privées sur la bande FM des Antilles. De même s'est-il inquiété de l'« *apparition de télévisions illégales en Guadeloupe* ». Il a tout particulièrement stigmatisé TV-Caraïbes, une télévision lancée à la fin de l'année dernière à l'initiative du président du conseil régional (PS), M. Félix Proto. Cette chaîne a émis au total trente heures en deux semaines (*le Monde* du 26 décembre 1986). En préambule à la présentation de son rapport, le député a cru bon de montrer à la presse deux ou trois très brefs extraits de ces émissions pour appuyer sa thèse sur le caractère « *orienté* » de TV-Caraïbes.

Pour la Polynésie et la Nouvelle-Calédonie, M. Pelchat ne préconise pas, en revanche, la création de chaînes privées. Il estime que, dans ces territoires, les recettes publicitaires sont trop minces (30 à 40 millions de francs). Il y aurait alors « *grand danger* » qu'un canal privé ne puisse survivre et soit repris par un acheteur qui ne « *serait pas forcément français* ». C'est en Polynésie que la situation lui paraît la plus critique pour RFO. La priorité des priorités serait au moins que cette zone puisse être intégralement desservie par la radiodiffusion. Ce qui n'est pas le cas actuellement, a-t-il déploré. D'autre part, il juge indispensable de rénover les équipements de la station de Papeete et de développer le système Vidéo Archipels, qui enregistre et duplique, à Tahiti, des programmes journaliers de deux heures, ensuite acheminés par bateau vers les îles, à la fréquence de un à deux mois...

En Nouvelle Calédonie, qui, selon M. Pelchat, *dispose sans doute de l'une des plus belles stations d'outre-mer* », le problème est avant tout d'accélérer l'implantation de stations réémettrices afin que « *toutes les tribus des vallées puissent capter la télévision publique* ». Ici comme aux Antilles, il a dénoncé la concurrence des « *radios pirates* » dont certaines « *ont un caractère politique avoué, telles RRB, qui ne cache pas ses sympathies pour le RCPR, et Radio-Djildo, indépendantiste* ».

A. Rd.

● **Création d'un comité franco-allemand de liaison anti terroriste.** – A l'issue de la rencontre, à Bonn, mercredi 13 mai, de MM. Charles Pasqua et Friedrich Zimmerman, les ministres de l'intérieur français et ouest-allemand ont annoncé la création d'un comité franco-allemand de liaison anti-terroriste (CFALAT), *« nouvelle étape sur la voie du resserrement de la coopération bilatérale dans la lutte contre le terrorisme »*.

M. JACQUES BARROT

invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* »

M. Jacques Barrot, ancien ministre, secrétaire général du Centre des démocrates sociaux, sera l'invité de l'émission hebdomadaire « Le grand jury RTL-*le Monde* », le dimanche 17 mai, de 18 h 15 à 19 h 30.

Le député de la Haute-Loire, président du conseil général, proche de M. Raymond Barre, répondra aux questions d'André Passeron et de Daniel Carton du *Monde*, de Dominique Pennequin et de Janine Perrimond, de RTL, le débat étant dirigé par Olivier Mazerolle.